Malgré la loi Veil, l'avortement est encore clandestin

La situation en France ville par ville (notre enquête pages 7 à 12)

lutte ouvrière

Hebdomadaire — Paraît le samedi — N° 340 - 8 mars 1975 — Prix : 2 F

« Dupont-Lajoie » et le racisme.

Une interview du metteur en scène YVES BOISSET

(page 18)

Après l'affaire Oussedik-Benachenhou

Qui craindre ? Les gangsters ? Ou la police !

● Israël : les Palestiniens à Tel-Aviv

(p.20)

● Cambodge : la fin de Lon Nol

(p.3)

sommaire

DANS LE MONDE

Page 3 :
— **CAMBODGE : le régime de Lon Nol au bord de l'effondrement.**
— **U.S.A. : la mort du fondateur des Musulmans Noirs.**

EN FRANCE

Page 4 :
— **Six paysans condamnés à Saint-Nazaire.**
— **Comment seront remboursés les soins médicaux.**
Page 5 :
— **La sécurité dans les agences bancaires.**
Page 6 :
— **Les radicaux de gauche et le Parti Socialiste : des alliés sûrs.**
Page 13 :
— **Qui sont-ils ? Cette semaine : Françoise Giroud.**
Pages 14, 15 et 16 :
— **Luttes à Renault.**
— **Grève à la SEV-Marchal.**
— **Grève chez Grandin.**

DOSSIER

Pages 7 à 12 :
— **L'avortement.**

DIVERS

Page 17 :
— **LIVRES :**
— Derrière la vitre, **de Robert Merle.**
— Le Guichet, **de Anne-Marie Vry.**

Pages 18 et 19 :
— **CINEMA :**
— Dupont Lajoie **de Yves Boisset, et une interview d'Yves Boisset.**
— **TELEVISION : sélection de la semaine.**

VIOLENCE, MÉPRIS, RACISME: LA POLICE CONTRE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

FAUT-IL craindre davantage la police que les gangsters ? Faut-il, quand on consomme dans un café, prier pour que le nouvel arrivant soit tout sauf un membre de la brigade anti-gang ? Après l'affaire du « Thélème », il faut se le demander.

On nous dit que contre les malfaiteurs il faut des policiers. Il faut des policiers pour protéger les personnes et pas seulement les biens. Dans une société dominée par l'appât du gain, que la bourgeoisie appelle la libre-concurrence, il faut des policiers pour empêcher que règne dans les rues et les cités la loi de la jungle. Soit !

Mais la loi de la jungle, le déchaînement de la violence, de qui était-il le fait jeudi dernier au « Thélème » ? Des gangsters ? Pas seulement ! La violence, les coups, alors que plus personne ne menaçait les policiers, étaient-ils nécessaires pour protéger les faibles ? Le comportement raciste et les injures étaient-elles nécessaires pour protéger les personnes ? Le mépris vis-à-vis des simples gens, les mensonges pour couvrir les faits, étaient-ils nécessaires à la protection des citoyens ?

On sait même maintenant qu'il n'y avait même pas de bande rivale et que les prétendus truands, interpellés dans le café d'en face, étaient de simples consommateurs pris au hasard.

Pourquoi la police se conduit-elle de cette façon ?

Parce qu'on ne peut pas employer des méthodes d'enfants de chœur contre les gangsters comme aiment à le dire les policiers ?

Peut-être pourrait-on le croire, s'il n'y avait le racisme tranquille de ces policiers intouchables, qui n'a rien à voir avec la lutte contre le gangstérisme.

La raison de ce comportement c'est que la police est une police de classe, bien plus occupée à défendre la propriété contre ceux qui n'en ont pas et la société contre ceux que cette société opprime, qu'à assurer la sécurité des personnes. Pour cela, on cultive dans la police les opinions réactionnaires. A cause de cela, elle n'a pour les opprimés et les travailleurs que mépris et hostilité.

Et son comportement n'est pas acquis dans la lutte contre les gangsters, il est celui qu'elle a appris dans la lutte de classes au service des riches et qu'elle conserve lorsqu'elle est employée contre les truands et les gangsters.

Il est indispensable, il est urgent de mettre la police sous le contrôle de ceux qu'elle est censée défendre !

L'affaire du « Thélème » le montre si crûment que même l'Elysée se voit contraint de désavouer de façon détournée mais publiquement le racisme policier.

Arlette LAGUILLER.

Témoignage de maître Oussedik

MAITRE Oussedik est l'un des deux avocats algériens agressés au café « Thélème » par la brigade anti-gang. Voilà son témoignage, lors de la conférence de presse organisée le 3 mars par l'Association Française des Juristes Démocrates :

Maître Oussedik : « Je ne suis animé d'aucun esprit de polémique... mais seulement pour témoigner ce que j'ai vu, pour permettre en particulier aux responsables de la police de savoir ce qui est fait en leur nom... Par l'amalgame, on a essayé de salir Benachenou et moi-même... je tiens à vous éclairer et à vous montrer que nous disons la vérité. »

Cette introduction terminée, les journalistes posent des questions.

— Pourquoi n'avez-vous pas porté plainte ?

Maître Oussedik : Je n'ai pas porté plainte parce que ce n'est pas mon cas personnel qui est intéressant. Et puis, je n'ai pas porté plainte pour rester témoin, pour témoigner... afin que dans votre pays vous bénéficiez de plus de sécurité...

— Y a-t-il eu des injures d'ordre raciste ?

— Un témoin ne doit pas prendre de position, mais seulement raconter les faits. « C'est un raton, achève-le », je l'ai seulement entendu dire... Vous auriez été à la place de Benachenou que ça aurait été la même chose : on est toujours le raton de quelqu'un.

Benachenou a donné son nom et sa profession ; moi je n'ai donné que ma profession, mais pas mon nom : question de prudence, d'expérience aussi, j'ai connu la police dans d'autres circonstances.

. . . . . .

J'étais couché par terre et ça n'a pas empêché les policiers de me marcher dessus... et de me menacer de me tirer une balle dans la tête si je bougeais... J'ai d'abord cru qu'il s'agissait d'une bande qui venait de louper un coup à la banque juste en face et qui s'était réfugiée là ; j'espérais avoir la chance de ne pas être pris comme otage...

On m'a fait déshabiller dans le fourgon de police... Je suis entré au 36, quai des Orfèvres, les menottes aux mains.

— Vous ne portez pas plainte ?

— Je suis très mal à l'aise ici. J'ai connu des événements que vous n'avez pas vécus ; j'avais décidé de me retirer avec ma femme et mes gosses... J'ai été mêlé par accident à cette affaire, mais, voyant mon jeune confrère la tempe en sang, je me devais de témoigner...

... Vous êtes obnubilés parce qu'il s'agit d'un avocat. Mais, j'imagine ce que cela aurait été s'il s'était agi d'un balayeur algérien balayant rue Cardinal-Lemoine : la presse aurait écrit : « Un balayeur algérien s'est trouvé mêlé à cette histoire, il est mort des suites de ses blessures à l'hôpital Saint-Antoine » ; et vous (et même moi, car on a toujours un réflexe de classe) n'y auriez plus pensé.

... Puis Maître Oussedik rappelle l'histoire de l'Algérien voleur à la tire gare du Nord qui a été abattu le lendemain de la fusillade de la banque de Barbès, après que Poniatowski ait donné l'autorisation à sa police de tirer à vue. « On nous a d'abord dit que le policier s'était senti menacé et était en légitime défense. Nous nous sommes portés partie civile, finalement le policier vient d'être inculpé, l'affaire va donc suivre son cours en justice ; je n'en dirai donc rien de plus.

— Avez-vous une opinion sur la police française ?

— Je ne suis pas votre colonisateur. Vous voulez que je vous informe, je le fais... Vous voterez après y avoir réfléchi : je ne prends pas position en votre nom et place.

— On nous a dit tout à l'heure qu'il y avait une bombe dans ce café ; avez-vous été menacé depuis le début de cette affaire ?

— J'ai reçu des menaces pendant vingt ans et cela ne m'a jamais rien fait, j'ai l'habitude... Au « Thélème », je n'avais pas reçu de menaces mais j'ai eu droit à des coups de pied dans la tête... Cette affaire est exemplaire à tout point de vue. Si c'était un balayeur on ne serait pas au « Dreher »... Benachenou sort juste de l'opération et toute la presse est là. Pour un manœuvre de chez Renault, ça n'aurait pas attiré l'attention publique.

lutte ouvrière

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand ou de Wilson, ni celui des actuels dirigeants de l'Union Soviétique.

Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle, humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle.

Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie.

Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre.

C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Responsable de la publication : Michel RODINSON

Composition :
L.I.T.O. - Département Offset-Presse
4, ter, rue du Bouloi, Paris

Imprimé par Graphie-Presse - Epinay

Adresser toute correspondance à LUTTE OUVRIERE
B.P. 233 - 75865 - Paris Cédex 18

C.C.P. RODINSON PARIS 6851-10

La mort du fondateur des "Musulmans Noirs"

ELIJAH MUHAMMAD, le fondateur du mouvement des Musulmans Noirs américains, est mort le 25 février dernier à Chicago.

C'est là qu'en 1934 il avait commencé sa carrière. Ouvrier des usines Chevrolet de Detroit, Elijah Pool, récemment monté du Sud des Etats-Unis, commença, après sa conversion à l'Islam, à recruter sur des bases religieuses ses frères de race, pour devenir, après la Deuxième Guerre mondiale, et rester jusqu'à sa mort le chef d'un immense empire spirituel et économique, le prophète Elijah Muhammad.

Aujourd'hui, après qu'une féroce répression policière a éliminé du devant de la scène les « Panthères Noires », le mouvement des Muslims reste de loin l'organisation politico-religieuse la plus largement implantée dans la communauté noire américaine, organisant dans ses rangs environ 50.000 personnes. Et son influence réelle s'étend bien au-delà. Par sa presse, il touche régulièrement près du dixième de la communauté noire et est populaire auprès des plus pauvres, des plus démunis et, en particulier, auprès de bon nombre d'ouvriers noirs des grandes usines.

Si les Muslims attirent des centaines de milliers de Noirs, c'est qu'ils prêchent, dans un langage sommaire mais percutant, la séparation des Noirs et des Blancs.

Comment les Noirs s'organiseraient-ils ensemble ? Quel type de société construiraient-ils ? Il n'y a pas un mot là-dessus dans leur programme, mais le passé et le présent répondent implicitement : certains des Muslims sont devenus banquiers, patrons, commerçants, d'où la richesse actuelle du mouvement qui se chiffre par millions de dollars.

Mais les opprimés Noirs, auprès desquels la propagande des Muslims éveille des échos, ne sont pas sensibles à cet aspect des choses. Ils ne retiennent que ce qu'ils veulent entendre : le rejet radical de la société blanche. Ils sont attirés par le visage que se donnent les dirigeants du mouvement des Muslims, des militants « bien mis » et qui prêchent la discipline, le refus de l'alcool, de la drogue et la frugalité. Bon nombre de « chefs » importants du mouvement, dont Malcolm X, ont été recrutés en prison et sont devenus, de voleurs ou drogués que la société blanche avait faits, des prêtres de la religion nouvelle...

L'adhésion massive de milliers de Noirs américains à ce nouvel Islam a marqué une étape de la communauté tout entière vers la prise de conscience de sa dignité et de sa force.

Mais la « Nation de l'Islam » est aussi une impasse. Et, que la mort du prophète Elijah Muhammad sonne ou pas le glas de ses prophéties, il faudra une autre prise de conscience pour l'émancipation réelle des Noirs américains.

Pruden... CIA

La CIA aurait fait assassiner plusieurs personnalités politiques étrangères au cours des années 1960. C'est un journaliste d'une chaîne de télévision américaine qui l'a affirmé en rendant compte des différentes enquêtes actuelles menées sur les activités de cet organisme. Ces révélations n'ont surpris que les naïfs.

Le même journaliste a rapporté également que le président Ford, lui, aurait été « choqué » par ces révélations. Le numéro 1 américain aurait demandé que les enquêteurs ne progressent plus qu'avec « une extrême prudence ».

On ne sait pas si le conseil s'adresse à la CIA ou aux journalistes !

Répercussions de la crise sur les pays de l'Est

L'UNION Soviétique est le principal, voire l'exclusif fournisseur de pétrole de la plupart des Démocraties Populaires. Dans le cadre du renchérissement mondial du prix du pétrole, elle vient de procéder elle-même à des hausses de prix importantes. D'après Le Monde, **la Hongrie par exemple paiera son pétrole à l'URSS plus du double.**

Décision somme toute inéluctable par rapport aux lois du marché mondial.

L'URSS, qui vend et achète des produits sur le marché mondial où tous les prix augmentent ne peut pas ne pas augmenter les siens.

Et, plus précisément, puisque les Pays de l'Est exportent de plus en plus vers l'Occident, il n'y avait aucune possibilité matérielle pour que, en vendant son pétrole à un prix défiant toute concurrence, l'URSS fasse les frais des prix concurrentiels sur le marché mondial des produits des Pays de l'Est.

De surcroît, malgré cette augmentation, le pétrole est encore facturé par l'Union Soviétique aux Démocraties Populaires à un prix inférieur au prix mondial.

Il n'en reste pas moins que ce renchérissement rendra sans doute caduques les prévisions des plans des Pays de l'Est, posera de gros problèmes à des économies déjà fragiles et d'ores et déjà contribue à y accentuer une inflation dont ces pays prétendaient être à l'abri. Les premiers contrecoups des difficultés de l'économie occidentale font déjà mal dans les Pays de l'Est.

Et toute aggravation de la crise mondiale se reflétera inévitablement dans les Pays de l'Est, comme d'ailleurs en Union Soviétique. Cette dernière n'en est pas à l'abri comme elle n'est pas à l'abri de cet ultime aboutissement d'une crise capitaliste grave qu'est la guerre. Nationaliser et planifier l'économie à l'échelle d'un pays ou d'un bloc de pays ne suffit pas pour éliminer l'anarchie capitaliste et ses conséquences les plus funestes. Il n'y a pas de socialisme possible dans un seul pays. C'est à l'échelle du monde que la planification de la production est une nécessité.

Georges KALDY.

URSS : Les livres et la contrebande

Le quotidien soviétique Sotsialistitcheskaia Industria **s'est plaint de la contrebande et du trafic de devises qui prennent, paraît-il, une proportion inquiétante dans les ports de la Baltique. Cette contrebande aurait surtout pour objet les livres, pornographiques d'une part, ceux des auteurs interdits en URSS, comme ceux d'Alexandre Soljenitsyne par exemple, d'autre part.**

Les autorités soviétiques ont pourtant un moyen simple de porter un rude coup à ce trafic : lever la censure et permettre aux citoyens soviétiques de lire les livres de leur choix. Pas bien malin, mais sans doute trop difficile ou trop dangereux pour des bureaucrates !

CAMBODGE

Le régime de Lon Nol au bord de l'effondrement

PHNOM - PENH est complètement encerclé par les Kmers Rouges. Lon Nol ne gouverne pratiquement plus que la capitale. Et cette dernière ne survit pratiquement plus que grâce au pont aérien établi par les Américains.

Alors même que se parachève le naufrage lamentable d'un régime mis en place par l'impérialisme américain et soutenu à bout de bras par lui depuis des années, le gouvernement US développe une véritable campagne pour convaincre son Parlement réticent d'accorder des crédits supplémentaires pour accroître les livraisons d'armes à Lon Nol. Mais le régime de Phnom-Penh n'a apparemment même plus une assise comparable à celle du régime Thieu au Sud-Vietnam voisin ! Comment, dans ces conditions, les livraisons d'armes pourraient-elles sauver Lon Nol ? Lui-même, sentant la fin, a évoqué la possibilité d'une démission pour sauver la situation. Mais le pourra-t-il ?

Les USA avaient, à l'époque, inspiré le renversement de Sihanouk, jugé trop neutraliste, pour mettre à la place un régime entièrement à leur dévotion. Ils ont réussi à pousser un Cambodge jusque-là relativement calme dans l'embrasement général de la péninsule indochinoise.

Or voici qu'aujourd'hui il n'apparaît aucune autre solution politique susceptible de stabiliser la situation politique que de ramener le même Sihanouk.

Ce dernier vient de réaffirmer publiquement qu'il est prêt à revenir. Seulement, pour le gouvernement américain, ce sera reconnaître sa défaite. Non que l'impérialisme américain ait quelque chose à craindre de Sihanouk. D'autant moins que ce dernier, même s'il se trouve à la tête de la résistance au régime Lon Nol, ne représente pas quelque chose de différent socialement. Mais le retour de Sihanouk, c'est la consécration de la victoire des maquisards Khmers Rouges, c'est un exemple et un encouragement pour tous les pays arriérés en lutte pour leur émancipation de l'emprise impérialiste.

C'est bien pourquoi le gouvernement américain s'accroche tant. Incapable de vaincre, il essaie au moins d'éviter de reconnaître sa défaite en tentant d'empêcher les Khmers Rouges de s'emparer de Phnom-Penh. Ses diplomates sont-ils cependant, en même temps, en train de négocier une combinaison susceptible de ramener Sihanouk, tout en permettant aux USA de garder la face ?

L'hypothèse n'est pas exclue, mais il est peu vraisemblable qu'une combinaison susceptible de stabiliser la situation puisse être trouvée en dehors d'un règlement global du problème indochinois en accord avec la Chine.

Le Parti du renouveau de l'Iran ou rien de nouveau dans la dictature

Le chah vient de décider de débarrasser le régime des quelques oripeaux pseudo-démocratiques que constituaient les quatre partis autorisés.

Désormais, ces partis sont dissous et remplacés par un parti unique : le « Renouveau de l'Iran » dont le secrétaire général est le Premier ministre — il l'était déjà — qui a ajouté à ses fonctions celles de président du Comité exécutif et de président du Bureau politique du nouveau parti.

Un petit remaniement au sommet qui montre le régime tel qu'il est sans le cache-sexe « démocratique » d'un pluripartisme trié sur le volet : une dictature.

Mais cela, il y a bien longtemps que la population iranienne le sait, car elle l'a éprouvé dans sa chair : arrestations, tortures, pendaisons, disparitions sont le lot commun de tous ceux qui en Iran osent élever la voix.

I.D

Le meilleur des mondes

« Un nuage de poussière, surgi soudain dans un ciel serein, enveloppe le quartier de la gare de Francfort, provoquant chez les passants de curieuses rougeurs, accompagnées de fortes démangeaisons. Plusieurs femmes ont vu subitement leurs bas nylon se décomposer. » Tournage d'un film de science-fiction ? Non. Le « phémonène » a bel et bien eu lieu le 26 février dernier. Un laboratoire de l'office fédéral de l'environnement devrait déterminer l'origine du nuage.

Les mesures prises à l'encontre des pollueurs seront-elles aussi corrosives que le nuage de poussière en question ?

SIX PAYSANS CONDAMNÉS A St-NAZAIRE

SIX agriculteurs et un ouvrier ont été condamnés à des peines allant de trois à huit mois de prison avec sursis et à une amende de plus de 75.000 NF à payer solidairement.

Ils étaient accusés d'avoir, le 19 juillet 1974, bloqué un camion frigorifique qui transportait plus de 8.000 kilos de viande et de charcuterie au cours d'une manifestation qui rassemblait plusieurs milliers d'agriculteurs. Les manifestants s'étaient alors emparés du chargement du camion et l'avaient distribué aux automobilistes et aux habitants des quartiers populaires. Depuis, 3.500 agriculteurs de la région ont signé un texte dans lequel ils se déclarent solidaires de l'action des inculpés et revendiquent d'avoir participé à la distribution de viande. Mais ce sont seulement six d'entre eux qui ont été inculpés, comme des otages pris pour l'exemple.

Les agriculteurs accusés ont, à juste titre, refusé ce qu'ils ont qualifié de parodie de justice. Ils ne se sont pas présentés à leur procès et tandis que les juges siégeaient dans la salle du tribunal de Saint-Nazaire, ils tenaient une conférence de presse à Nantes, au cours de laquelle ils ont, eux, fait le procès d'un système qui accule les producteurs à la révolte pour obtenir des conditions de vie un peu décentes. Mais lorsque les paysans, comme les ouvriers, manifestent, on leur répond par la matraque et l'assignation devant la justice. En fin de compte, ils ont conclu en recusant cette justice qui condamne les travailleurs et protège « le fric ». Et ce procès-là, celui du système, n'est pas près d'être clos par un non-lieu.

Après l'annulation de la convention entre médecins et Sécurité sociale

Comment seront remboursés les soins médicaux ?

Il n'y a plus de convention entre médecins et Sécurité sociale : le Conseil d'Etat a annulé le 19 février l'arrêté ministériel entérinant (en lui donnant force de loi) la convention signée en octobre 1971, parce qu'il n'engageait qu'un seul des deux syndicats de médecins, qui ne pouvait « prendre valablement des engagements au nom de l'ensemble de la profession médicale ».

Le ministère du Travail voudrait faire aboutir rapidement les négociations pour une nouvelle convention. Mais elles risquent d'être longues, car la Confédération des Syndicats Médicaux de France va essayer d'y faire inclure la hausse des tarifs qu'elle revendique et parce que le nouvel accord devra forcément être signé par les deux syndicats.

En attendant, quel sera le mode de remboursement ? La Sécurité sociale continuera-t-elle à ne pas rembourser au taux fort les consultations des médecins anciennement « non-conventionnés » ? Une telle discrimination est désormais illégale. Continuera-t-elle à rembourser au même taux les médecins qui augmenteraient leurs tarifs, puisqu'elle ne peut les déconventionner ?

Bref, la déclaration du ministre : « je veillerai à ce que les malades soient remboursés sur la base des tarifs en vigueur jusqu'à ce jour » *reste trop vague et risque de poser des tas de problèmes dans l'application. Ce qui va accroître la pagaille et la surcharge de travail dans les services de Sécurité sociale et risque d'augmenter encore les retards dans les remboursements.*

O.B.

St-Etienne :

Succès de la grève au C.E.T. E. Mimard

Vendredi 21 février, au CET Mimard, un élève de 2e année BEP reçoit une décharge électrique alors qu'il travaille sur une surfaceuse. Cet accident déclenche un mouvement de colère parmi les élèves. En effet, ceux-ci ont déjà signalé à maintes reprises au directeur de l'établissement le peu de sécurité qui existe dans les ateliers. Aucune machine n'a de prise de terre.

Les crédits nécessaires : cinq millions pour mettre les prises de terre et quarante-cinq millions pour refaire toute l'installation, demandés depuis 1971, et rien n'est débloqué.

Aussi, dès le samedi matin, une assemblée générale, regroupant la majorité des collégiens, décide de faire la grève des cours d'atelier jusqu'à ce que la sécurité soit faite. Cette assemblée générale élit vingt-quatre membres qui prennent le nom de « Comité pour la sécurité ». Cette grève est très bien suivie pendant toute la semaine. Les élèves écrivent à l'inspecteur d'académie pour lui signaler le manque de sécurité, à la fédération Cornec, au syndicat CGT des professeurs de Mimard (ces derniers prendront d'ailleurs position sur la sécurité, mais pas sur la grève) ; ils font des affiches, les collent ; font des tracts, les diffusent en ville, aux autres CET ; ils collectent de l'argent ; ils organisent enfin pour le vendredi 28 une journée portes ouvertes.

Cette journée est un succès : plus de cinq cents personnes, en partie des collégiens qui font grève dans leur propre CET cet après-midi là, viennent visiter le CET Mimard.

Et, le lendemain, le directeur montre au « Comité pour la sécurité » une lettre venant de l'inspection d'académie, déclarant que les crédits étaient débloqués et que les travaux allaient commencer dans la deuxième quinzaine de mars.

Devant cette victoire, les collégiens, qui avaient obtenu en une semaine ce que la direction n'avait pas obtenu en quatre ans, décidèrent le mardi 4 mars d'arrêter leur grève et de reprendre les cours.

Dominique PERIER.

Le Salon des Arts ménagers :

La promenade du dimanche

« Ils n'achètent pas, ils viennent passer un après-midi, c'est moins cher qu'au cinéma », c'est la réflexion désabusée d'une hôtesse.

Pourtant, le public est intéressé. On voit les couples — ils sont nombreux — s'arrêter dans les allées, comparer les appareils, discuter *« celle-là est bien ; mais, dans le coin où on veut la mettre, il restera quinze centimètres pour l'ouvrir »*.

Une vieille femme raconte à une vendeuse que son fils est employé de banque, qu'elle l'installe dans un studio, qu'elle veut lui payer *« tout ce qu'il faut »*... Le jeune homme, présent, est un peu gêné, mais sourit quand même...

Dans le stand Arthur Martin, une petite bande de jeunes détonne par l'âge sur le reste des visiteurs. L'une d'eux signe gravement un bon de commande. Elle se marie ? Non, elle s'installe dans un studio. Elle achète une cuisinière, à crédit bien sûr.

« Mais les prix, c'est terrible » affirme un dépanneur machine-outil de chez Citroën, *« rendez-vous compte, cet appareil coûte 400 F de plus qu'au BHV il y a deux ou trois mois »*.

Et beaucoup sont là pour rêver devant ou dans les cuisines aux éléments en bois sombre — c'est la mode — devant les salles de bain entièrement carrelées, les lits couverts de fourrures, installés dans des chambres aux murs recouverts de tissus, ou devant la machine à laver la vaisselle dont la porte a été remplacée par une vitre pour laisser voir les jets d'eau partir à l'assaut de la vaisselle sale.

Seuls coins plus animés : ceux où l'on peut acheter des objets bon marché : couverts, ustensiles de cuisine et la « boutique » qui vend tapis et couvertures algériennes.

19 heures : le salon ferme. Un représentant regarde mélancoliquement la foule s'écouler vers la sortie. Peu de monde cette année, même aujourd'hui, un dimanche où il ne faisait pas beau... Les gens n'achètent pas... la crise... et la plupart des hôtesses et des représentants sont payés au pourcentage.

LABEL FRANCE :

Label qualité

Le porte-parole de la commission de l'ONU pour les stupéfiants vient de déclarer :

« La plaque tournante de la distribution paraît être Amsterdam depuis le démantèlement des réseaux de trafiquants marseillais, mais cette héroïne est de moins bonne qualité. »

Ainsi, cette personnalité rend-elle hommage, involontairement, à la qualité française. La drogue française est la meilleure. Après les affaires des vins frelatés de Bordeaux ou de Corse, voilà qui consolera ceux qui ont la fibre patriotique.

A QUI LE POMPON ?

Pour le premier anniversaire de la mort de Pompidou, le Conseil municipal a décidé d'installer son buste en place publique à Montboudif.

Mais Saint-Flour, chef-lieu de l'arrondissement, veut élever un monument au président disparu. De là un conflit avec le Conseil municipal de Montboudif qui refuse de s'y associer.

Il y avait pourtant une solution : organiser un circuit touristique avec forfait, comprenant visite aller-retour buste-monument, commentaires éclairés par guide garanti UDR, pause pipi et arrêt buvette. Alors, qu'ils soient de Montboudif ou de Saint-Flour, les notables pourront gagner le pompon en chœur au lieu de se le disputer. Après tout, à Colombey, ça ne marche pas si mal !

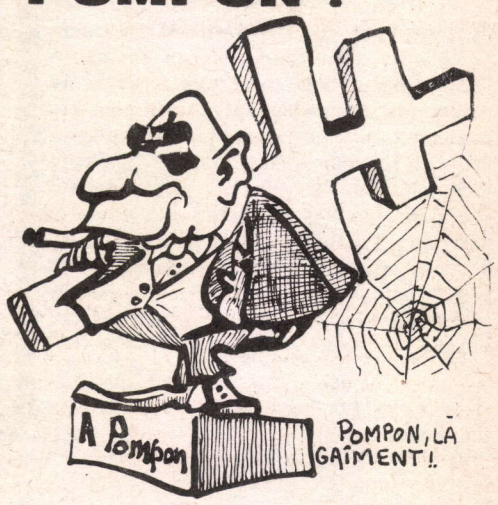

Lorsque la CGT veut réserver la Manche à la France et à l'Angleterre

Jusqu'à présent, seuls des navires français ou britanniques assuraient le service de traversée de la Manche. Mais voilà qu'un armement allemand veut faire naviguer un car-ferry, le « Mary Poppins », entre Saint-Malo et Southampton, sous pavillon chypriote de surcroit et avec un équipage philippin.

La CGT des marins et des dockers français et leurs homologues britanniques ont aussitôt réagi. Pour protester contre ce qui ressemble fort à une affaire de pavillon de complaisance ? Pour exiger que les marins du « Mary Poppins », ne soient pas plus mal traités que les matelots français ou anglais ? Non, pas du tout, ils veulent que le trafic transmanche reste assuré par des navires français et britanniques. C'est ce qu'a souligné M. Augustin Gruenais, secrétaire des syndicats maritimes CGT, à l'issue d'une réunion syndicale franco-anglaise où il a été décidé l'arrêt du trafic transmanche si le « Mary Poppins » était mis en service.

Certes, il y a du chômage parmi les marins et les dockers, mais la lutte pour la défense de l'emploi doit-elle se mener contre le patronat français et anglais ou contre les matelots philippins ?

Banques : la sécurité dans les agences

En 1973, il y avait eu, en France, 776 hold-ups dans les banques. Au cours du premier semestre 1974, on en comptait 312 contre 404 en 1973 durant le même temps.

Quels sont donc les moyens de sécurité mis en place par les banquiers pour protéger... l'argent et accessoirement le personnel ?

Un des systèmes de sécurité le plus usité est le signal d'alarme sonore. Ce signal, qui, pour se déclencher nécessite l'intervention humaine, a peut-être été la cause de la mort du caissier, avenue de la République, car il a semé la panique chez les gangsters, qui ont perdu leur sang-froid et ont tiré.

Pourtant ce système a la faveur des banquiers et de la police. Selon la police, ce système est bon car il provoquerait la fuite des agresseurs, sans réactions violentes de leur part. Selon le directeur de la BNP un hold-up sur cinq échoue grâce à l'alarme sonore !

Mais les employés hésitent à déclencher ce système, d'autant plus que l'intervention de la police qu'il provoque risque d'entraîner les bavures que l'on sait.

Pour la même raison, dans certaines agences reliées directement à la police, les employés hésiteront à l'appeler pour qu'il n'y ait pas d'intervention à chaud.

Quant à la caisse escamotable, elle vise à protéger l'argent... mais pas le personnel.

Il existe maintenant un nouveau guichet, dit « guichet anti-hold-up » comprenant une cloison pare-balles et possédant un dispositif élévateur qui peut isoler complètement les employés des agresseurs (à condition que ce soit une petite agence avec deux ou trois personnes). Ce système est, paraît-il, efficace, mais il doit sans doute coûter très cher, puisque fin 1974, la BNP comptait n'en équiper que deux de ses agences et le Crédit Lyonnais, une seule !

Ainsi, la meilleure sécurité pour les employés de banque reste en tout cas de ne jamais chercher à défendre l'argent que leur réclame le gangster.

Une longue attente

Le lundi 24 février 1975, à la pointe Richelieu-Drouot à Paris, vers 20 heures, un piéton s'est fait renverser par un automobiliste. Ce dernier a prévenu rapidement Police-Secours. Un attroupement s'est formé autour du blessé. Vingt-cinq minutes après, on attendait toujours Police-Secours.

Un médecin, qui était sur place, constatant que la victime avait peut-être une fracture du bassin, a plaint les flics qui ne disposaient que d'un seul car par arrondissement, d'autant que c'était, d'après lui, le quatorzième accident depuis 14 heures.

Un monsieur d'un certain âge fit alors remarquer : « Les flics disposent de plus de cars pour embarquer les jeunes et les travailleurs immigrés que pour sauver les blessés. »

Ce qui s'est passé samedi 1er mars dans le 13e arrondissement contre des colleurs d'affiches de Lutte Ouvrière *le montre.*

Opération "coup de poing" contre les colleurs d'affiches

Samedi dernier 1er mars, trois garçons et deux filles collaient des affiches de Lutte Ouvrière **dans le XIIIe arrondissement. A l'angle de la rue Jeanne-d'Arc et du boulevard de la Gare, deux policiers en mobylette surgirent, se précipitèrent sur les affiches pour les arracher et bousculèrent nos camarades. Un panier à salade arriva presque aussitôt sur les lieux et deux camarades y furent traînés sans ménagement. L'un d'eux reçut au visage un jet de gaz lacrymogène lancé à l'aide d'un vaporisateur.**

Puis, coup sur coup, deux autres paniers à salade arrivèrent sur les lieux, d'où surgirent, en rangs serrés, une vingtaine de policiers armés de matraques. Ils cernèrent les deux filles, les ceinturèrent et les jetèrent dans le car, malgré les protestations des gens qui s'étaient rassemblés.

Une plainte a été déposée contre la police pour « interpellation et détention arbitraire, entrave à la liberté d'expression et détérioration d'affiches ».

Expo-jeune : une foire commerciale

Comme tous les salons, Arts Ménagers, Automobile ou Enfance, Expo-Jeunes est organisé par une société privée, pour les jeunes de quinze à dix-huit ans, dans le but avoué de faire de l'argent, en louant des stands aux entreprises intéressées.

Vous êtes accueillis par le CIDJ — organisme gouvernemental — et près de l'entrée se trouve un très grand stand du ministère de l'Education. De nombreux jeunes s'y arrêtent pour consulter les orienteurs professionnels. Mais ce patronage ministériel profite surtout aux stands des écoles privées qui proposent des cours à cinq cents francs par mois, comme l'Ecole Viollet et aux stands d'agences de voyages, qui vous proposent un voyage à Papeete pour 4.384 F.

L'ensemble tient plus du salon publicitaire pour « attrape-jeunes » que d'une exposition faite pour eux. Heureusement qu'il y a aussi des associations telles que « Les sentiers de Grandes Randonnées » ou les « Auberges de la Jeunesse ». Un ancien y explique que beaucoup d'auberges se sont crées sur les grands lieux de passage touristique et sont devenues des auberges de transit. Pour retrouver l'ambiance fraternelle et chaleureuse des **AJ,** il faut aller hors des sentiers battus. Il y a de bonnes adresses, il vous les indique volontiers.

Deux groupes politiques sont présents : les jeunes giscardiens, cravatés, font le piquet devant leur stand vide et les jeunes communistes, à côté d'eux, animent un des rares stands où ça discute ferme.

Mais quand on parle jeunes, il y a inévitablement l'armée et elle aussi est là. Sur un côté du stand, une photo représente deux filles bien mignonnes qui se retournent en voyant passer deux engagés en uniforme.

Expo-Jeunes : si vous voulez savoir tout ce qu'on peut faire quand on est jeune et qu'on a de l'argent, allez-y. Mais si vous avez d'autres problèmes à résoudre, gardez vos 5 francs.

Jean-Louis PLUNOIR.

Le petit coup de Genepi du détenu : c'est gratuit

Quel cœur, ce président Giscard ! Il vient de créer le Groupement National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées (le GENEPI), qui permettra aux détenus de sortir de leur détresse en suivant des cours les préparant à la vie active.

Et ne pensez pas à mal. Le volontariat qui est à la base du Groupement, a dit Giscard, « n'est pas un moyen commode et mesquin de résoudre de perpétuelles insuffisances budgétaires par le recours à la main-d'œuvre gratuite et de qualité... ».

Curieux, car nous, on aurait tendance à le croire.

Assassinat (par balle)... mais légalement il n'y a pas de meurtrier

Le 28 juillet dernier, lors d'une mutinerie à la prison de La Talaudière (Loire), un détenu meurt, atteint d'une balle de 22 long rifle.

Un gardien a été mis en cause. L'enquête du magistrat vient d'être close par un non-lieu.

Aucune autre enquête n'a été ouverte. Ainsi, légalement, il y a eu meurtre. Et, légalement, il n'y a pas de meurtrier. Une fois de plus !

MEETING LUTTE OUVRIÈRE

"FACE A LA CRISE QUE PROPOSENT LES RÉVOLUTIONNAIRES"

Samedi 15 mars, à 14 h 30

A MAUBEUGE

Salle du Pont Allant

19, rue Roland-Garrot Cité Bâtir

la souscription pour lutte ouvrière

MIDI MEDITERRANEEN

MARSEILLE : Un acheteur à une vente, 3 F - Un prof, 20 F - Un sympathisant, 10 F - Un sympathisant, 2 F - Un sympathisant, 10 F - Un sympathisant, 10 F - Rochier, 5 F - Luyano, 10 F - Un chrétien URSSAF, 3 F - Employé URSSAF, 3 F - Un autre, 5 F - Sur le marché, 2 F - Un sympathisant, 5 F - Un pari, 3F - Un camarade de URSSAF, 5 F - Anonyme URSSAF, 10 F - Anonyme, URSSAF, 2 F - Un sympathisant, 10 F.

MONTPELLIER : Fillippi Paul, 20 F - Jean-Marie et Fanny. 40 F.

TOULON : Une secrétaire, 28 F- Un employé de bureau, 4 F - T., un Tunisien, 10 F - Mme Stalin, 5 F - X., 55 F.

REGION DE LA LOIRE

ROANNE : Un dieseliste, 10 F.

CREUSOT-LOIRE : Un travailleur algérien, 10 F - Un électricien de Creusot-Loire Assailly, 100 F - Un J.C., 5 F - Une communiste, 5 F - Une mère de famille de Saint-Chamond, 10 F - Un ouvrier, 10 F - Un ouvrier de Creusot-Loire Le Marais, 20 F - H.R., tourneur, 2,50 F - V.J., tourneur, 5 F - A.M., perceuse, 100 F - Une mère de famille de Saint-Chamond, 10 F.

REGION DU SUD

VALENCE : J.R., menuisier, 10 F - A. Pleynet, 10 F - M.L., perfo vérif., 15 F - J.S., chauffeur, 10 F.

CHAMBERY : Chadeau, 100 F - Loureiro, 3 F - Une mère de famille, 10 F - Une lycéenne, 10 F - Un travailleur du bâtiment, 6 F - Une étudiante, 100 F.

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE : Perras, 10 F - Desplaces, 10 F - Renec, 10 F - Detucalle, 10 F.

GRENOBLE : Anonyme, 10 F - Soutien, 3 F - Un sympathisant, 15 F - Un prof., 50 F - Une ménagère, 15 F - Une copine, 7 F - Un contact, 1 F - Anonyme, 5 F - Angèle, 5 F - Dubourg. 55 F - Une copine, 5 F.

LYON : Une employée de Delle, 15 F - Deux employées CL. 30 F - Une ouvrière Delle, 10 F - Mme Barret, 3 F - Un sympathisant, 5 F - Etudiant, 2 F - Anonyme, 3 F - Un étudiant, 2 F - Brunon, 10 F - Pour la liberté d'expression des minorités, 100 F - J.P., 100 F - M.Q., 100 F - Un jeune sympathisant, 2 F - Un petit commerçant, 20 F - Garaud, 14 F - Vielfaure, 11 F - Un travailleur de Berliet, 50 F - R.S., acheteur de LO, 50 F - Scala Georges, 10 F - Vidal, 5 F - Lili, 100 F - Devaux Louis. 10 F - N.V., 20 F - Griffon Liliane, 5 F - Une employée d'une petite boîte, 10 F - Une immigrée travailleuse, 5 F - M. (Jeumont-Schneider), 20 F - Gatty, 5,40 F - Hch, 20 F - B. Ch., 10 F - J. Thivent, 5 F - M. Lisowski, 5 F - Majo, 20 F.

Une sympathisante, 20 F - Grenon J.D., 10 F - Une femme ingénieur sympathisante, 20 F - Perrodin, 20 F - Raynal Christiny, 400 F - Alain Dupuis, 50 F - Serge Detruit, 10 F - Belous Serge, 10 F - Ferlay Denise, 10 F - Gilles H.L., 10 F - Mme Belen, 10 F - Une femme des Buers, 3 F - Lebeau, 5 F - Sommacal, 5 F - Une femme des Buers, 2 F - Della Guardia, 5 F - Buttaro, 10 F - Giraux, 5 F - Mesquel, 0,70 F - Jean Lacoure, 30 F - Vaidis, 10 F - Vergne, 5 F - Thevenin, 5 F - Bonnis, 5 F - Wiedenhoof, 5 F - Gitan, 5 F - Berthéot J., 5 F - Une élève secrétaire, 100 F - Jacques Meyer, 20 F - Nicole Sautois, 20 F - Un travailleur, 5 F - Un travailleur, 5 F - Un acheteur, 2 F - Une acheteuse, 3 F - Une étudiante, 5 F - Une travailleuse, 5 F - Une ménagère, 5 F - A.M., 20 F - Prof CET, 30 F - F. Perret, 20 F - Une laborantine, 10 F - N.P., 5 F - C.M., 10 F - R.M., employée de banque, 30 F - Un ouvrier Berliet, 50 F - Un agent de lycée, 30 F - Un ouvrier des PTT, 30 F - Un agriculteur, 50 F - Legrand B., 20 F - Acheteur, 8 F - Un ouvrier de Rhône-Poulenc Pont-de-Claix, 100 F.

TITAN-CODER : Jean-Pierre, 10 F - Daniel, 30 F - Dédé, 5 F - Faye, 50 F - Abdel, 3 F - Malouf, 6 F.

RHONE-POULENC PONT-DE-CLAIX : Giona, 3 F - Un ouvrier Despf, 2,50 F - Bébert, 10 F - Un ouvrier 4 x 8, 14,50 F.

Un sympathisant d'Air Liquide à Sassenage, 12 F - Une sympathisante de Grenoble, 40 F - G. Mottin, 10 F - D. Mottin, 10 F - Mahot, 10 F - S., la Dame Blanche, 10 F - Une élève-infirmière de l'Ardèche, 10 F - S.B., 20 F - Un jeune travailleur, 5 F - Un lycéen de Firminy, 5 F - Une passante à Saint-Etienne, 3 F - E.A., travailleur de Creusot-Loire, Saint-Chamond, 30 F - S.C., travailleur de Creusot-Loire, Saint-Chamond, 15 F.

Une mère de famille, 15 F - Hvou, enseignants, 100 F - C.V., retraitée, 10 F - C.M., infirmière, 50 F - Un ouvrier de la Saviem, 30 F - Teissier, 5 F - Chardon, 5 F - Romeyer, 10 F - Un retraité, 7 F - Un petit-bourgeois fauché, 10 F - Delle-Alsthom, 5 F - Un professeur, 5 F - Une famille de travailleurs, 5 F - Gabriel, 5 F - Cossutta, 10 F.

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE : Benattar Bonnet, 10 F - Ouvrier Bonnet, 50 F - Un sympathisant, 20 F.

ROANNE : Une mère de famille, 1 F - Une lycéenne, 1 F - Un travailleur, 1 F - Un poète, 10 F.

REGION DE L'EST

STRASBOURG : X, 0,50 F - Evelyne, 2 F - Annick, 8 F - Etudiant informatique, 5 F - Ernest, 10 F - Didier, 20 F - Etudiant, 2 F - X, 3,50 F - Un groupe de huit travailleurs de Peugeot, carrosserie, 44 F - Etudiant du Togo, 20 F - Anny, 10 F - Etudiante, 100 F - Fac, 300 F - Prof. 100 F.

BELFORT : Gurdner, 10 F - Tim, 10 F - Asan, 10 F - Berstein, 20 F.

MONTBELIARD : Marie-France Roll, 20 F - Marie-Rose Devoille, 20 F - Mme Bourak, 5 F - Mme Deohieu, 5 F - Mme Régnier, 10 F.

SOCHAUX : Ménétré, 25 F - Pour un LO amélioré, 50 F - Roger (Peugeot), 10 F - Une ouvrière l'épée, 30 F.

BESANÇON : Un étudiant, 100 F - Wersin Martine, 100 F - Maria, 10 F - Duné Danièle, 5 F - Secrétaire sympathisante, 10 F - Groupe lycéens Horlo, 15 F - Christiane et Michel, 100 F - Edith, lycéenne, 15 F - Rokotorina, étudiant salarié, 20 F - Jean-Pierre et Danièle Bolard, 10 F - Melis Angelo, 10 F - Marie-Christine, lycéenne, 5 F - Georges Poulos, 10 F - Brigitte, étudiante, 100 F.

ALSACE

STRASBOURG : M. Fac, 50 F.

BELFORT : G.G., 50 F - Bernard G., 20 F - Py Michel, 100 F - A. Tournier, 5 F - Mme David, 5 F.

AQUITAINE

BORDEAUX : Une lycéenne, 5 F - Une ouvrière du textile, 10 F - Dominique ,10 F - Etudiante, 10 F - J.P., 5 F - Un étudiant, 10 F - Un lycéen, 2 F - C.R., 3 F - Un travailleur SNCF, 10 F - Jacques, 5 F - Michel et sa copine, 20 F - Alain, 20 F - Un travailleur retraité ,1 F - Hélène (étudiante), 5 F - Une employée dans la publicité, 5 F - Un militant de la LCR, 10 F - Borne D., 20 F - Dietsch, 10 F - Patricia, 5 F - Jean-Vincent, un appelé libérable qui en a ras-le-bol, 5 F - Lagrifoul, 20 F - Mme Bertin, travailleuse et ménagère (Angoulême), 5 F - Dubrewc, 10 F -Collinet C., 10 F - Collecte meeting Bordeaux du 31 janvier 75, 203 F - Berland, 100 F.

BORDEAUX CHEQUES POSTAUX : Heliot, 10 F - Une employée des CCP, 10 F - Une employée des CCP, 10 F - Une employée des CCP, 30 F - Une employée de la SOG, 5 F - Une employée de la SOG, 10 F - Un employé du tri, 5 F - Une employée du tri, 10 F - Jean Drau, 10 F - Une employée, 10 F - PTT, 10 F - PTT, 10 F - PTT, 10 F - PTT, 10 F - Dutilh Annie, 10 F - PTT, 10 F - Trouilles Serges, 10 F - PTT, 10 F - PTT, 10 F - PTT, 10 F - PTT, 10 F - PTT, 10 F - PTT, 10 F - PTT, 10 F - Une ménagère, 10 F - PTT, 10 F - PTT, 10 F - Aline Barthélémy, 40 F.

LIBOURNE : Mireille Laporte, professeur, 30 F - Anonyme, vente à la criée, 5 F - Anonyme, 10 F - Un prof de gym (Libourne), 30 F - Un prof de math, 20 F.

AUVERGNE

CLERMONT-FERRAND : CHU : Un agent hospitalier, 2 F - Elève-infirmière, 10 F - Elève-infirmière, 8 F - Elève deuxième année, 4 F - Elève première année, 10 F - Elève-infirmière, première année, 5 F - Une manipulatrice radio hôpital Saint-Jacques, 10 F - Une employée des hôpitaux, 10 F - Un ASH syndiqué CGT hôpital Sabourin, 5 F - Charles Alvaro, 10 F - Un employé hôpital Sabourin, 10 F - Un employé CHU Clermont, 20 F - Un auxiliaire, 30 F.

CPAM : Une employée Sécurité sociale, 10 F - Une employée, 5 F - Une employée, 5 F - Employée Sécu, 10 F - Un mineur de la Combelle, 10 F - Un sympathisant LO de VDX, 5 F - Un de OA, 40 F.

(Suite page 6)

la souscription pour lutte ouvrière

CITE ADMINISTRATIVE : Joseph Channe, 10 F - Anonyme, 10 F - Burgue, 20 F - A.T., secrétaire, 10 F - Etudiant, 50 F - F., sympathisant révolutionnaire, 30 F - Un jeune Algérien, 10 F - Souscription pendant meeting, 18 F - G., étudiant en sciences, 10 F - Mme Dubois, retraité des mines, 5 F - Etudiante en psycho, 6 F - Etudiant en psycho, 2 F - Etudiante en psycho, 5 F - Etudiante en psycho, 2 F - Lycéenne, 30 F - Etudiant en TSE d'Amédée-Gasquet, 30 F - Montandon, 20 F - Un professeur retraité, 70 F - Un étudiant UER lettres, 5 F - Etudiant en TSE, 5 F - Un TSE A.-Gasquet, 10 F - Une lycéenne Jeanne-d'Arc, 20 F - Un TSE Moto, étudiant, 10 F.

BOURGOGNE

LE CREUSOT : Mme Gauthé, 10 F - Trois travailleurs de Creusot-Loire (chacun 2 F), 6 F - Lycéen Cluny, 4 F - Claudine E.N., 10 F - Une gréviste de juillet (employée Creusot-Loire), 300 F - Un employé sympathisant de Creusot-Loire, 60 F - Collecte faite au marché du Creusot, 18,50 F.

CHALON : Dumont, 10 F - Infirmière, 10 F.

DIJON : Anonyme, 5 F - C.C., postier, 100 F - Cortes, 10 F - Jean-François, lycée Eiffel, 10 F - Geoffroy André, 10 F - Un cheminot de Perrigny triage, 5 F - Nehme, 5 F - Etudiant Ricard, 10 F - Un roulant SNCF, 5 F - Chemarin, 10 F - Bondoux, 10 F - Burdin, étudiant, 5 F - Orlandini, 5 F - Un sympathisant Chenove, 5 F - Creusot, 10 F - Berodier, 10 F - Brury, étudiant, 5 F - Travailleuse familiale, 6 F - Etudiant, 10 F - Danièle, étudiante, 8 F - Collecte Bourgogne Electronique, 34,50 F.

LE CENTRE :

TOURS : Un chômeur, 10 F - Une stagiaire AFPA, 10 F - Un étudiant, 10 F - Un étudiant, 10 F - Une étudiante, 10 F - Une femme sans travail, 10 F - Ouvrier du Bâtiment, 10 F - Conseiller technique agricole, 10 F - Membre du Parti Communiste, 5 F - Moniteur de travaux pratiques, 10 F - Employé EDF, 6 F - Prof de math, 5 F - Lycéen, 100 F - Gérin, 10 F - G., enseignante, 10 F - Employée CL, 5 F - Educateur, 30 F - Etudiant iranien, 1 F - Instituteur, 8 F - Ouvrier travaux publics, 3 F - Sympathisante Amboise, 98 F - Sympathisante, 20 F - Roulant SNCF, 20 F - Elève-infirmière, 30 F - Un routier, 10 F - Un travailleur de la Cogeco, 6 F - Des sympathisants, 40 F - X, 30 F - Un camarade, 50 F - Un ouvrier de la Cogeco, 10 F - Deux enseignants, 10 F.

BOURGES : Deux anonymes, 50 F - Instituteur, 10 F - Instituteur, 20 F - Instituteur, 50 F - Anonyme, 50 F - Institutrice, 20 F - Instituteur, 10 F - Instituteur, 10 F - Instituteur, 50 F - Un couple de sympathisants, 10 F - Un enseignant, 100 F - Un ouvrier SNIAS, 10 F - B.L., enseignant, 50 F - Perronet, prof, 15 F - Un instituteur, 100 F - Un sympathisant, 30 F - Une chômeuse, 10 F - M., 30 F - Eric, 5 F - Saudi, 20 F.

VIERZON : Travailleur CASE, 30 F - Fille de salle, hôpital Vierzon, 10 F - Jeune révolutionnaire, 10 F - Milli, travailleur immigré, 5 F - Ex-travailleur CASE, 5 F - Vendeuse, 10 F - Epicière, 20 F - Jean-Marie, 100 F - Un employé de bureau, 30 F - Delpent Alain, CASE, 200 F - J.M.N., CASE, 10 F - Julant, 10 F - Un anonyme, 100 F - Duval, 5 F - Piche, 5 F - Perrot, 10 F - Chauvet Marie-Christine, 20 F - Chauvet Jean, 30 F - Un électricien Unelec, 15 F - Un tourneur, 2 F - Mme B., aide-soignante, 6 F - Un vieil ouvrier, 2 F - Un salarié agricole, 2 F - Une élève du LTE, 10 F - Une élève de LTE, 10 F - Un apprenti, 3 F - Un instituteur, 10 F - Un ouvrier, 10 F.

ANGOULEME LEROY-SOMER : Un ouvrier de la Fonderie, 50 F - Un OS de la Fonderie, 10 F - Un OS de la Fonderie, 10 F - Un OS de la Fonderie, 5 F - Un OS de la Fonderie, 10 F - Un OS de la Fonderie, 3 F - Bernadette, vendeuse, 10 F - Angèle, mère de famille, 6 gosses, 10 F - Un ouvrier Fonderie, 50 F - Un OS Fonderie, 4 F - Un ouvrier Fonderie, 10 F.

BESANÇON : Nanie, institutrice, 30 F - Ploum, 20 F - Daniel Horvath, 15 F - Langner, 20 F - Etudiant psychologie, 35 F - Jeuner Yvese, instituteur, 100 F - Un élève du CET de l'Horlo, 50 F.

MONTPELLIER : Divol Françoise, 10 F - Anonyme, 3 F - Lamal, 5 F - Une passante Alès, 3 F - Lecteur, 2 F - Une ouvrière à la retraite, 10 F - Un postier, 20 F - Une mère de famille, 8 F - Anonyme, 2 F - Un étudiant, 2 F - Un maçon, 10 F - Educatrice en formation, 6 F - Anonyme, 5 F - Educateur en formation, 2,50 F - Educateur en formation, 5 F - François, 5 F - Plancheron Dominique, 5 F - Caroll, 10 F - Marcelle, 50 F - René, 10 F.

LIMOGES : De la part d'une vieille révolutionnaire, 10 F - Une sympathisante, 10 F - Sympathisante, Mme Crespy, 10 F - Une normalienne, 10 F - Un étudiant en sciences, 2 F - Gérard, étudiant en Lettres,10 F - Un sympathisant trotskyste, 20 F - Une femme de ménage, 5 F - Un lycéen, Gay-Lussac, 10 F - Une étudiante, 5 F - Anonyme, 100 F.

CASTRES - MAZAMET - TOULOUSE : Mère d'un sympathisant, 20 F - Retraités, 5 F - Ouvrier du textile, 5 F - Sympathisant, 30 F - Vente publique « Aux Dames de France », 9,50 F - Femme en lutte, 10 F - Ingénieur, 30 F.

TOULOUSE : Cheminot, 10 F - Collecte Saint-Sernin 19 janvier 1975, 10,20 F - Assistant Rangueil, 5 F - P.P. ANPE, 10 F - Collecte meeting du 23 janvier 1975, 106,50 F - Collecte St-Sernin, 25 janvier 1975, 44,30 F - Un étudiant, 5 F - Des travailleurs, 5 F - Un étudiant en philo, 1 F - Collecte faculté du Mirail, 35,5 F - Un fonctionnaire de l'Education nationale, 2 F - Une exploitée de l'Education nationale, 2 F - Une étudiante, 2 F - Une étudiante, 2 F - Une étudiante, 2 F - Maharaj, 1 F - X, 2,80 F - Anonyme, 1 F - Anonyme, 1 F - Pas anonyme qui ne veut pas dire son nom,1 F - M.G., 1 F - Vente cafés, 1,20 F - Bénézel, 10 F - Carcy CET, 10 F - Denjean, 10 F - Raynaud, 10 F - Un ancien de mars 73, 50 F - Un autre ancien de mars 73 (à bas l'armée), 10 F - Sympathisants LO, 30 F - Etudiant, 1 F - Denise, 10 F - Jacques, 10 F - Lectrice, 5 F - Un gars stagiaire FPA, 10 F - De Boode Couyne, 10 F - Un lecteur de LO, 5 F - Un vieux trotskyste, 5 F - Anton, étudiant, 1 F - Lycéen, Castres, 5 F - Collecte, 12 F - Anonyme, 3 F - Sympathisant, 10 F - Lecteur, 5 F - Fanjul, 10 F - C.B., employé CRAM, 30 F - ES, élève-infirmière, 70 F - Guite, 5 F - Boutonnet, 3 F - Un copain de Foch, 20 F - Calvet, 20 F - Une lycéenne, 5 F - Une centaure, 10 F - Une infirmière, 20 F - Une infirmière, 10 F - Une sympathisante de Pau, 7 F - Une sympathisante, 10 F - Un moniteur d'auto-école, 30 F - Un sympathisant de RFA, 10 F - Un copain, 13 F.

NORMANDIE

RNUR - CLEON : Ben Lahoussine, 50 F - Vieux Bled A., 5 F - Julien, 5 F - Delamarre J.-P., 5 F - Polux, 20 F - Alfred, 30 F - Continuation pour les révolutionnaires, 5 F - La Trèche, 2,50 F - Un travailleur de Renault, 8 F - Un OS, 5 F - Un travailleur (Motocycle), 3 F - Ouvrier, 10 F.

ROUEN : Rhône-Progil, 10 F - Marc, 50 F - Un employé SNCF, 10 F - Deux employés CRI, 16 F -Un employé CHU, 5 F - B.A., 100 F - Une camarade, 100 F - F.T., psychiatre, 300 F.

M. et Mme Brunet, 15 F + 15 F - Huyghe Philippe, 10 F - M. et Mme Pierre, 20 F - Une femme de ménage de la Cipel Caudebec, 5 F.

CHANTIERS DE NORMANDIE (ROUEN) : Un ajusteur, 10 F - Un mécanicien, 10 F - Un ajusteur, 50 F.

DIEPPE : Un cartonnier sympathisant, 5 F - Une sympathisante, 5 F - Une sympathisante dieppoise, 5 F - Une sympathisante, 3 F - Une sympathisante dactylo, 10 F - Une camarade, 2,50 F.

REGION DU MIDI

TOULOUSE : Progler P., 10 F - Chabeaud T., 10 F - Progler D., 10 F - Selitcki M., 10 F - Dejean, 2 F - Un lecteur, 10 F - Une lectrice, 3 F.

NICE : Un sympathisant, 8 F - Maryse, secrétaire, 6 F - Chantal, étudiante salariée : 5 F - Brigitte, étudiante, 10 F - Un travailleur de Saint-Roch, 10 F - Sympathisante, 200 F - M. Petruchi, 101 F - Une ménagère de Saint-Roch, 10 F.

AIX-EN-PROVENCE : Une étudiante de la Réunion, 8 F - Giavelli, 5 F - Caitucoli, 10 F - Etudiant, 13 F.

Total publié à ce jour : 74.782,70 F.

LES RADICAUX DE GAUCHE ET LE PARTI SOCIALISTE : DES ALLIÉS SURS

Après les déclarations tonitruantes de Caillavet, vice-président des Radicaux de Gauche, sur la nécessité pour ceux-ci de prendre leurs distances avec le Parti Socialiste, on pouvait s'attendre à un rude débat lors de leur congrès qui s'est tenu durant le week-end dernier à Bordeaux.

Il n'en a rien été. Tout le monde s'est mis d'accord pour reconduire le statu quo, **dans une fidélité renouvelée à l'Union de la Gauche et au Parti Socialiste, tout en affirmant la nécessité pour les Radicaux de Gauche de former un courant distinct.**

En réalité, les treize députés que compte actuellement le groupe des Radicaux de Gauche ne doivent leur siège qu'au fait que le Parti Socialiste a accepté de ne pas présenter de candidat contre eux et même d'appeler à faire voter pour eux, dès le premier tour. Leur siège, lors des prochaines élections, dépend de la même manière entièrement de l'attitude du Parti Socialiste. Et pour le moment Robert Fabre, président du mouvement, et ses amis en sont à mendier au Parti Socialiste la possibilité d'avoir quelques sièges supplémentaires pour pouvoir constituer un groupe officiel à l'Assemblée nationale. Les Radicaux de Gauche ne vont même pas à la soupe mais au biberon.

Et il est difficile, dans ces conditions, à un radical de ne pas être fidèle... jusqu'à ce qu'il trouve mieux ailleurs.

Chaban à RTL
Mon cœur soupire...

Commentant à RTL, samedi 1er mars, la réunion des Radicaux de Gauche qui se tient en son fief bordelais, M. Chaban-Delmas, ancien Premier ministre de Pompidou a confié, avec une pointe de nostalgie, que **« quand on a été au parti radical, il reste des résonances pour tout ce qui concerne le radicalisme ».**

Ce serait sur les conseils du général De Gaulle lui-même, que Chaban aurait nourri ses ambitions politiques de jeunesse dès 1945 au ratelier du radicalisme, espérant y trouver quelque avancement, une place de député peut-être, et, accessoirement, **« les derniers vestiges du sens de l'Etat »** (dixit le général).

Membre dès sa création, en avril 1948, du gaulliste Rassemblement du Peuple Français, Chaban dut, la double appartenance n'étant pas autorisée par le parti radical, se mettre en congé de celui-ci. **« Je le suis toujours »** a-t-il fait remarquer.

Les temps étant moins doux pour les gaullistes sans De Gaulle, qui doivent chercher leur voie en ordre dispersé, Chaban aurait-il l'intention de s'accrocher à ce navire, suffisamment au centre, pour espérer faire son chemin vers le gouvernement ?

Qui êtes-vous donc monsieur Chaban ?

L'idée d'aller dîner chez un chauffeur routier, comme l'a fait le 28 février Giscard, « n'était pas mauvaise » **a concédé Chaban, surtout** « lorsqu'il s'agit de visiter des milieux que l'on connaît mal ».

Lui, Chaban, a, paraît-il, un passé de travailleur manuel. C'est au cours d'un Grand Jury RTL de la campagne présidentielle d'avril-mai 1974 qu'il a fait cette confidence à notre camarade de Lutte Ouvrière qui refusait de lui serrer la main parce qu'ils n'étaient vraiment pas du même monde : il aurait été, un jour, il y a longtemps, déménageur.

Il n'aurait donc pas besoin de telles explorations sociologiques.

UDR à 50 ans, radical à 30 ans, travailleur à 15 ans cette remontée aux sources ne va-t-elle pas nous faire découvrir un bébé Chaban, brandissant le drapeau rouge en braillant, au sortir du ventre de sa mère !

Chirac : les points sur les « i »

Le 27 février, Chirac a déclaré à Europe n° 1 que dans le cas d'une baisse des prix de l'approvisionnement pétrolier, le gouvernement aurait certes des raisons de faire baisser les prix intérieurs, mais que cela présenterait des inconvénients, par exemple au niveau de la mobilisation du pays sur les économies d'énergie...

On ne peut plus clairement confirmer que toutes les mesures prises en matière d'énergie reviennent à un rationnement par l'argent. La déclaration de Chirac signifie d'ailleurs aussi implicitement qu'en cas de baisse de prix du pétrole à la production, et dans la mesure où ces baisses ont de fortes chances de ne pas être répercutées, ou pas intégralement, à la consommation, les bénéfices des grandes compagnies pétrolières seront augmentés.

Les recrues sportives de l'UDR

Guy Drut, le champion français du 110 mètres haies, vient à la fois d'entrer à l'UDR et d'être nommé au Conseil national du parti de Chirac. Et maintenant il s'attend à être nommé très rapidement conseiller sportif du Premier ministre. « Je reverrai le Premier ministre très rapidement pour définir plus précisément mon rôle » **a-t-il déclaré, ajoutant :** « Nous sommes tombés entièrement d'accord ».

D'après le Figaro, **l'aventure a commencé pour Guy Drut lorsqu'au téléphone « une personnalité proche de Jacques Chirac lui proposait d'entrer au Conseil national de l'UDR, vingt personnalités hors politique devant être trouvées avant la fin de la semaine ». Alors à Louison Bobet, qui déclare à qui veut l'entendre qu'il préfère être au chaud dans un peloton, à Mimoun et à d'autres, soutiens déjà traditionnels du pouvoir, il a fallu offrir des postes pour que l'UDR puisse un peu mieux redorer son blason et se servir d'un Guy Drut qui pourtant avait récemment critiqué le ministre Mazeaud, lui reprochant dans une émission télévisée de ne rien faire pour le sport.**

Dorénavant, Drut, l'athlète, pourra adresser ses reproches à Drut, conseiller technique auprès du Premier ministre. Cela lui évitera de passer par la télévision pour faire part de ses griefs.

Jean HAINAUT.

Soldats : seule la lutte paie !

Les appelés toucheront désormais 210 F par mois. Nous sommes encore loin du SMIC mais, par rapport aux 75 F actuels et, à plus forte raison, aux 42 F d'il y a quelques mois, cela fait tout de même une différence appréciable.

Quand des soldats ont commencé à revendiquer, on nous a expliqué que les augmenter était matériellement impossible. Aujourd'hui, Bourges et Bigeard ont découvert qu'ils le pouvaient. Pourquoi ? Parce que, de Draguignan à Verdun, les manifestations de mécontentement se sont multipliées. Et que le gouvernement a dû reculer sur la solde et sur le problème des voyages des permissionnaires.

C'est une victoire pour les soldats. Mais cela ne suffira certainement pas à supprimer le « malaise de l'armée ». Car il est plus facile au gouvernement — quel que soit le coût de l'opération — d'augmenter un peu la solde que de changer la mentalité des officiers et des sous-officiers.

Et le malaise de l'armée n'est pas seulement en fonction de quelques francs de plus ou de moins par jour. Le suicide d'un jeune appelé, près de Lunéville, mardi, vient de le rappeler.

Dans le prochain numéro de Lutte Ouvrière **: un dossier complet sur l'armée.**

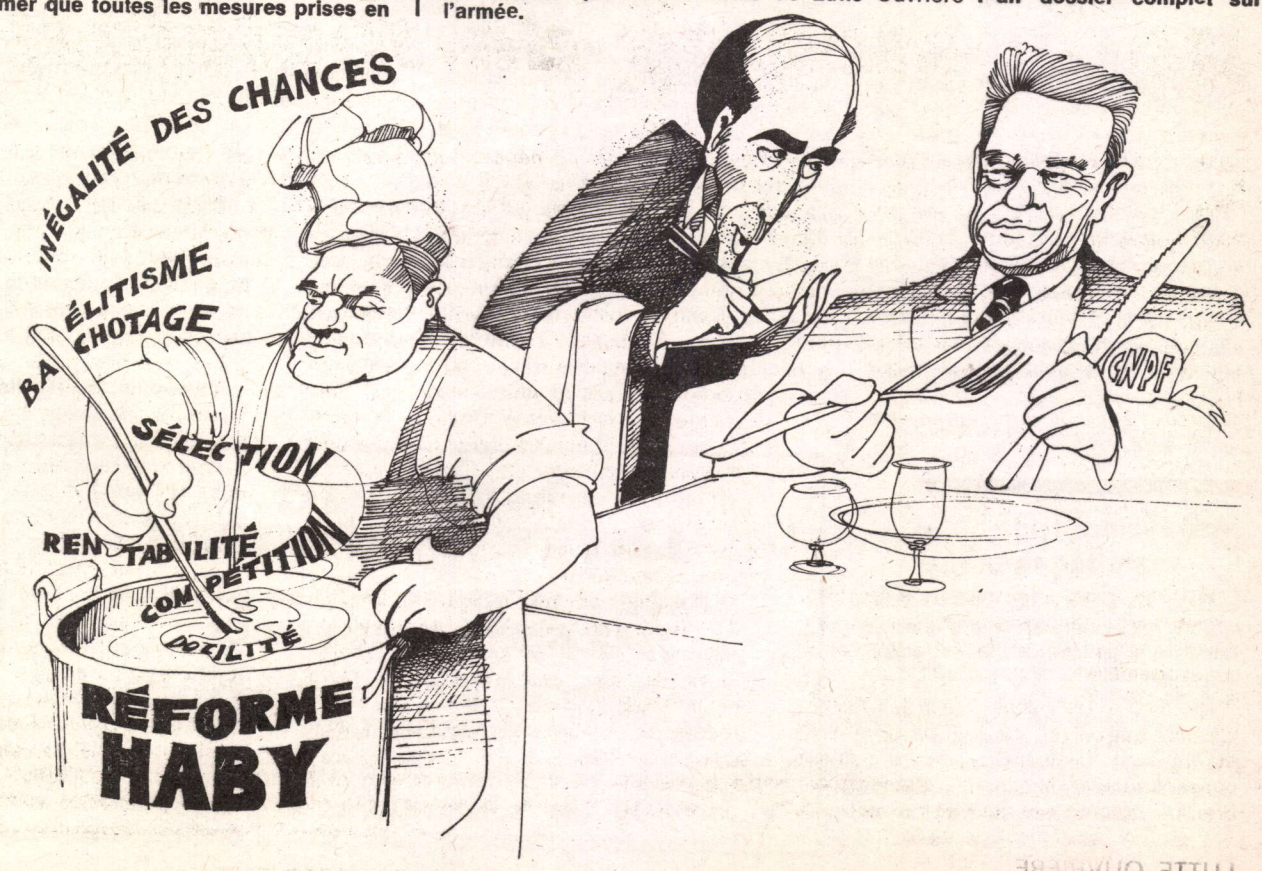

pourquoi l'avortement est-il encore clandestin ?

CELA s'est passé dans le service de médecine générale-gynécologie d'un hôpital marseillais, après la promulgation de la loi Veil. Une jeune femme se présente, bafouillante, et explique qu'elle souhaiterait se faire avorter.

La réceptionniste observe un silence consterné, va voir si elle trouve quelqu'un qui puisse répondre et revient après qu'on lui ait confirmé que le service ne faisait pas d'interruptions de grossesse. Très ennuyée, elle finit par téléphoner au service du professeur Serment, à la Conception, où on lui dit qu'on ne pratiquait pas non plus d'avortements.

De plus en plus consternée, elle baisse la voix, regarde autour d'elle, et finit par conseiller : « Moi, à votre place, je prendrais une aiguille à tricoter, je me trafiquerais, mettons lundi, et j'irais mercredi à la maternité de la Belle de Mai, pas à l'hôpital Sainte-Marguerite, à la Belle de Mai. Là vous dites que vous vous êtes trafiquée, comme ça, ils vous feraient des piqûres antitétaniques et un curetage. Moi, j'en ai tant vu ! ».

Voilà où nous en sommes, près de trois mois après le vote de la loi Veil : à ce que la réceptionniste compatissante d'un hôpital, qui connaît bien ces messieurs les médecins et qui sait comment les faire agir, ne puisse donner comme conseil à une femme désireuse d'interrompre une grossesse que de se trafiquer avec une aiguille à tricoter ; à ce que des milliers de femmes continuent à prendre le chemin de l'Angleterre ou de la Hollande, des milliers d'autres soient réduites à l'avortement clandestin, pour interrompre une grossesse non désirée. Pour toutes celles-là, la nouvelle législation sur l'avortement n'a amené aucun changement.

Pourquoi en est-il ainsi ?

Il y a certes une part de responsabilité au niveau gouvernemental, parce qu'il est plus facile de publier des textes de loi que de doter le pays d'un équipement hospitalier correct, et qu'un tel équipement serait nécessaire aussi pour que la loi puisse être normalement appliquée. Mais ce n'est pas la seule raison et ce n'est même pas la principale, comme le prouvent les informations sur la situation dans différentes villes de France que nous publions dans les pages suivantes de ce dossier.

La politique gouvernementale est en effet la même pour Vierzon que pour Metz, pour Belfort que pour Nantes ou Bordeaux. Les crédits destinés à la santé n'y sont pas plus abondants. Pourtant, la situation est loin d'y être la même.

C'est que le principal problème qui s'oppose à l'application de la loi Veil, c'est l'incapacité dans laquelle se trouve le gouvernement de faire appliquer sa législation pour peu qu'elle se heurte à tout ce que la société compte de couches et d'institutions réactionnaires. C'est l'existence d'une administration et d'un corps de médecins réactionnaires, d'une infrastructure hospitalière soumise aux plus conservateurs des mandarins, d'un réseau de cliniques privées pour une large part aux mains des congrégations religieuses, d'une partie de l'opinion publique qui compte plus, aux yeux de l'administration et des politiciens bourgeois, que celle qui est favorable à la liberté de l'avortement.

S'il s'était agi de faire appliquer une loi répressive de plus, le gouvernement aurait pu compter sur sa police, sa justice et son administration. Mais pour appliquer une loi libérale par rapport à la situation antérieure, que peut-il faire ? Envoyer ses flics contraindre les directeurs d'hôpitaux, les chefs de service hospitalier et les propriétaires de clinique à faire en sorte que des avortements puissent être pratiqués dans leurs établissements ?

A la tête de la société, Giscard d'Estaing et Simone Veil, conscients du caractère dépassé de la loi de 1920, ont choisi de libéraliser la législation sur l'avortement. Mais le lourd arrière-train de cette même société résiste et freine. Et il faudra lui botter les fesses pour le faire avancer.

Cela n'absout d'ailleurs pas Giscard d'Estaing et Simone Veil, responsables d'un système à la tête duquel ils ont choisi de se placer. Cela condamne toute cette société, contre laquelle il faut engager le combat pour la moindre parcelle de liberté.

Arlette LAGUILLER.

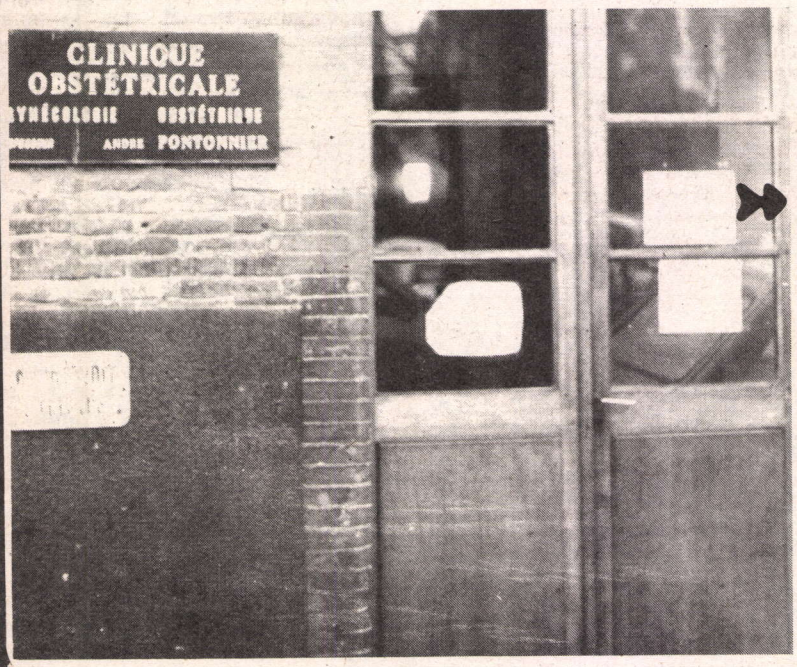

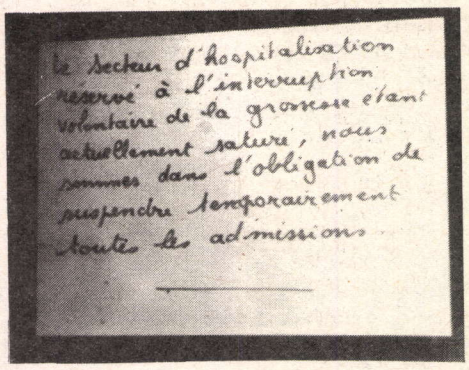

Malgré sa bonne volonté, le CHR de Toulouse est incapable de faire face à la demande.

Deux siècles de législation répressive

SOUS la monarchie, l'avortement était considéré comme un homicide. La révolution de 1789 n'a guère libéralisé les choses. Si la législation de 1791 était clémente pour la femme qui, elle, ne risquait aucune condamnation, le Code Napoléon, en 1810, menaçait de très lourdes peines de réclusion aussi bien les avortées que les avorteurs.

Cependant, les tribunaux subissent peu à peu la pression de l'opinion, qui juge le code trop sévère, et multiplient les décisions d'acquittement à la fin du 19e siècle.

Après la guerre de 1914-1918 une nouvelle législation accentue la répression, puisqu'on condamne toute propagande anticonceptionnelle et toute « provocation à l'avortement ».

De 1920 à 1923 sont votées les fameuses lois qui ont eu cours jusqu'à présent et qui sont destinées, selon la majorité conservatrice et réactionnaire de la Chambre, à « *procurer au pays et aux pouvoirs publics les armes nécessaires à assurer l'avenir de la race* ».

Le décret du 20 juillet 1939 du Code de la famille étend le champ de répression : on punit l'intention d'avortement, même s'il est prouvé que la femme qui pouvait se croire enceinte ne l'était pas.

Le seul aspect positif du Code de la famille est qu'il introduit la notion d'avortement thérapeutique, notion qui sera maintenue dans l'actuel Code de la santé. Mais cet avortement thérapeutique ne peut être envisagé que dans des conditions très strictes : la future mère doit encourir un danger extrême, du fait de sa grossesse, qui menace sa vie et pas simplement sa santé.

Ces conditions expliquent que très peu d'avortements légaux de ce type aient été pratiqués (130 à 150 par an en France). Et la législation sur l'avortement thérapeutique ne pouvait contribuer en rien à réduire le nombre des avortements clandestins.

Le régime de Vichy renforce encore la répression. La loi du 15 février 1942 fait de l'avortement un crime contre « *la société, l'Etat et la race* ».

C'est une période où la répression est des plus féroces : condamnation aux travaux forcés à perpétuité et même condamnation à mort (cas d'une blanchisseuse accusée de 26 avortements, exécutée en juillet 1943).

Les lois pétainistes seront abrogées à la Libération, mais celles de 1920-1923 ne le seront pas, bien que la gauche soit au pouvoir. Le nombre des poursuites pour avortement sera aussi élevé dans les années 1945-1947 que sous Pétain. Ce n'est qu'à partir des années 1950 qu'il fléchira sensiblement.

A partir de ces années-là, et surtout à partir du moment où la lutte pour la liberté de l'avortement se développa dans le pays, gouvernement, justice et police furent de plus en plus incapables d'appliquer la loi du fait des réactions d'une partie de l'opinion. Jusqu'à la décision, en décembre 1973, de suspendre officiellement toute poursuite.

Les principales victimes, ces dernières années, de cette législation barbare n'ont pas été celles — relativement rares — de la répression, mais les centaines de milliers de femmes réduites à avorter dans des conditions dangereuses.

Lors du débat sur l'avortement de décembre 1973, devant la Chambre des députés, le ministre de la Justice de l'époque, Taittinger, déclarait : « *Mille avortements clandestins se produisent chaque jour en France. Un avortement sur mille est mortel* », ce qui ne l'empêchait pas, le lendemain, d'accepter le renvoi du débat.

Si l'on en croit les propres chiffres de M. Taittinger, plus de 300 femmes seraient mortes des suites d'un avortement clandestin au cours de l'année 1974. Et combien sont mortes depuis le vote de la loi, et mourront encore, faute de trouver les moyens d'interrompre une grossesse dans de bonnes conditions ?

Certains ont parlé d'assassinat à propos de l'avortement. Eh bien, l'assassinat, il est là.

Anne GARBE.

quatre ans de lutte pour la liberté de l'avortement

(Ph. Puech-Fotolib)

AVRIL 1971 : 343 femmes célèbres signent un manifeste, publié dans le *Nouvel Observateur,* où elles déclarent avoir recouru un jour à l'avortement et réclament l'abrogation de la loi de 1920.

JUIN 1971 : 600 médecins signent un manifeste en faveur de la liberté de l'avortement.

NOVEMBRE 1972 : Procès de Bobigny, à l'issue duquel une jeune fille mineure, Marie-Claire, accusée d'avoir avorté, sera acquittée, après que d'innombrables témoins soient venus déposer en sa faveur.

FEVRIER 1973 : 330 médecins signent un manifeste, dans lequel lis déclarent avoir enfreint la loi et pratiqué des interruptions de grossesse. Dans les semaines qui suivent, plusieurs centaines d'autres signatures viendront se rajouter aux premières.

MAI 1973 : Inculpation à Grenoble du Dr Annie Ferrey-Martin, accusée d'avoir pratiqué des avortements.

Cette inculpation sera suivie de manifestations de protestation dans plusieurs villes de France. Le ministre de la Justice, Taittinger, déclare : *« Ce que je demande avec insistance, c'est que le calme revienne si nous voulons aboutir à un texte... La loi ne se fait pas dans la rue »*. Elle ne se fera pas de si tôt, pourtant, au Parlement...

SEPTEMBRE 1973 : Plus de cinquante praticiens de la région Rhône-Alpes déclarent avoir effectué 2.500 avortements.

NOVEMBRE 1973 : Le film sur l'avortement, *Histoires d'A,* est interdit. Cette interdiction n'empêche pas un grand nombre de projections « sauvages » d'être organisées dans la plupart des grandes villes de France.

DECEMBRE 1973 : débat à la Chambre des députés, sur le projet de loi Taittinger qui prévoit la possibilité de recourir à l'avortement dans un certain nombre de cas bien précis et limités (danger pour la mère, risque de malformation du fœtus, viol), mais qui continue à considérer l'avortement comme un délit puni de un à cinq ans de prison. Sous la pression de la droite qui trouve encore ce texte trop libéral, le gouvernement accepte d'ajourner le débat.

MAI 1974 : Giscard, président de la République, confie le ministère de la Santé publique à Simone Veil qui doit préparer un nouveau projet de loi.

DECEMBRE 1974 : la loi Veil est adoptée par l'Assemblée nationale... grâce aux voix de la gauche, la plus grande partie des députés de la majorité ayant voté contre. Cette loi est certes loin de répondre à toutes les revendications des femmes sur l'avortement, mais c'est néanmoins une première victoire.

Le M.L.A.C.

Le MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception) s'est constitué en avril 1973, à l'initiative de militants du Groupe Information Santé, groupe né lui-même, après les événements de mai-juin 1968, au sein de la Mutuelle Générale des Etudiants de France. Le MLAC a bénéficié dès sa fondation du soutien d'un certain nombre de mouvements politiques d'extrême-gauche, dont Lutte Ouvrière.

Le MLAC s'est donné pour but de sortir l'avortement de la clandestinité, en pratiquant au besoin ouvertement des avortements.

Bénévolement, reposant sur l'enthousiasme et le dévouement d'hommes et de femmes militant non seulement pour la liberté de l'avortement et de la contraception, mais aussi pour l'émancipation de la femme et contre l'hypocrisie sexuelle, le MLAC a été à l'origine de bien des actions et des manifestations, et a occupé une place importante dans la lutte pour l'abolition de la loi de 1920.

Plutôt qu'un organisme structuré et centralisé, le MLAC intervient plus comme un cartel de groupes locaux, défendant parfois des positions et des pratiques fort différentes. Et depuis le vote de la loi Veil, deux tendances se manifestent en son sein : ceux qui veulent continuer à pratiquer des avortements, et à former des non-médecins capables d'appliquer la méthode Karman, sous prétexte qu'il faudrait « démédicaliser l'avortement » ; et ceux qui pensent que leur rôle n'est pas de se substituer à l'incurie officielle et pour qui le rôle du MLAC doit être de se battre pour que la loi Veil puisse entrer dans les faits et pour l'abrogation des limites à la liberté de l'avortement qu'elle contient.

avortemen

La loi le para du com

Si la loi Veil constitue un incontestable progrès par rapport à la législation antérieure, elle est encore très loin d'introduire une véritable liberté de l'avortement, car elle n'autorise celui-ci que dans le cadre de limites très étroites.

Il y a d'abord un problème de délais. La loi prévoit qu'une interruption de grossesse « ne peut être pratiquée qu'avant la fin de la dixième semaine de grossesse ». Mais cela ne signifie pas qu'une femme a dix semaines pour interrompre une grossesse non désirée, car l'âge de la grossesse en semaines se détermine à partir du premier jour des dernières règles, et une femme ne pourra penser qu'elle est enceinte qu'à partir du moment où elle aura constaté un retard des règles suivantes. C'est-à-dire qu'en fait une femme dans ce cas ne disposera pas de plus de cinq semaines pour acquérir la certitude de sa grossesse en la faisant confirmer par un médecin ou un test, hésiter — seule ou avec son compagnon — sur les décisions à prendre, décider d'interrompre sa grossesse, puis remplir toutes les formalités administratives. Et il y en a.

La candidate à l'interruption de grossesse devra d'abord consulter un médecin qui, aux termes de la loi, devra « informer celle-ci des risques médicaux qu'elle encourt pour elle-même et pour ses maternités futures » **(risques qui ne sont d'ailleurs pas su-**

TARTU

LA loi Veil prévoit que **« seront punis d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2.000 à 20.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui, par un moyen quelconque, auront provoqué à l'interruption de grossesse, même licite, alors même que cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet ».** La loi Veil, qu'on nous a présentée comme si libérale, prévoit également que **« seront punis des mêmes peines ceux qui, par un moyen quelconque, sauf dans les publications réservées aux médecins et aux pharmaciens, auront fait de la propagande ou**

LE TOUR DE FRANCE EN 25 VILLES DE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE

LES trop rares hôpitaux ou cliniques qui pratiquent d'ores et déjà des interruptions de grossesse sont le plus souvent complètement débordés, obligés d'opérer une sélection suivent des critères qui leur sont propres (géographiques, sociaux, familiaux) parce qu'ils sont incapables de répondre à la demande. C'est d'ailleurs pourquoi nous ne pouvons publier leurs adresses, indépendamment du fait que la loi... l'interdit.

Région parisienne :

C'est sans doute là que le problème se pose de la manière la moins dramatique, parce que, si aucun des hôpitaux parisiens ne met encore, officiellement du moins, la loi en application, le nombre de cliniques privées est sufisamment important pour qu'en cherchant un peu on en trouve qui pratiquent d'ores et déjà des interruptions de grossesse.

Il se trouve même des hôpitaux de banlieue, comme celui de Clamart, où la loi est entrée dans les faits, comme le montre cet interview d'un médecin de cet hôpital :

« Pour que les avortements soient faits correctement et non pas à la chaîne, malgré le manque de locaux et le manque de personnel, on a décidé de fonctionner uniquement sur le secteur ; c'est-à-dire Clamart et quelques communes environnantes. On est draconien sur ce principe.

On veut avoir la possibilité de suivre les femmes qui s'adressent à nous, leur apprendre la contraception. On veut être en mesure de suivre la personne après, humaniser les relations. On voudrait faire un travail « à long terme » en quelque sorte, qui nous amènerait à réduire considérablement le nombre des interruptions de grossesse. Cela exige évidemment du personnel, des locaux, et on se heurte à des problèmes pratiques qui seront sûrement surmontés mais il faut du temps. Pour l'instant on est dans une période de transition. On fait des consultations à titre bénévole, en dehors de nos vacations habi-

Veil, ou ours du battant

périeurs à ceux d'une grossesse menée à son terme) et lui « remettre... un dossier-guide comportant... l'énumération des droits, aides et avantages garantis par la loi aux familles, aux mères célibataires ou non... ainsi

Le cas des mineures

« Si la femme est mineure célibataire, le consentement de l'une des personnes qui exerce l'autorité parentale... est requis », **affirme la loi Veil. C'est-à-dire que ce sont les parents d'une mineure enceinte qui décideront pour elle et lui imposeront au besoin une maternité dont elle ne veut pas.**

Nous sommes là en plein délire, car à partir du moment où une femme est en âge d'avoir des enfants, c'est à elle, et à elle seule, de décider si elle veut ou non mener une grossesse jusqu'à son terme.

Pourquoi pas, alors, puisqu'on se réfugie derrière l'autorité parentale, ne pas autoriser les parents à contraindre leur fille à avorter ? Ce serait aussi barbare, mais pas plus... et cela existe parfois dans la bourgeoisie !

que des possibilités offertes par l'adoption d'un enfant à naître ».

Elle devra ensuite « consulter un établissement d'information, de consultation ou de conseil familial... qui devra lui délivrer une attestation de consultation ». **C'est-à-dire que la loi prévoit de tout mettre en œuvre pour essayer de convaincre une femme désirant interrompre volontairement une grossesse de renoncer à son projet... y compris en lui vantant cette hypocrisie chère à « Laissez-les vivre », l'abandon du nouveau-né.**

Si, malgré tout, la femme persiste dans sa détermination, elle devra attendre huit jours après la première consultation médicale, pour retourner voir un médecin acceptant d'interrompre sa grossesse. Ce qui ramène le délai dont dispose effectivement la femme à quatre semaines.

Bien sûr, tous ces obstacles sont franchissables, et pour la femme informée, sachant ce qu'elle veut, il n'y aura pas de problèmes majeurs. Mais pour celles, et c'est la majorité, qui ne connaissent pas leurs droits, qui, mises dans une situation imprévue hésitent et hésiteront d'autant plus que l'on va exercer sur elles une pression pour essayer de les amener à garder leur enfant, qui vont s'adresser à un médecin hostile à l'avortement, ou dont la décision dépend de la manière dont elles peuvent régler leurs problèmes personnels, le délai est extrêmement court. Surtout pour celles, isolées, vivant à la campagne ou dans certaines petites villes de province. Et combien finiront par s'entendre dire : « je regrette, ce n'est plus possible, votre grossesse date de plus de dix semaines » ?

Sans doute y aura-t-il des médecins qui ne s'arrêteront pas à la lettre de la loi. Mais ce sera alors une question de chance. Et qu'est-ce que cette loi prétendue libérale qui ne donne pas à toutes les mêmes droits : réels pour certaines, inexistants pour d'autres.

Un problème aussi, d'équipement hospitalier

LES obstacles à l'application de la loi Veil sont encore nombreux, et la femme qui se présente actuellement dans un hôpital ou une clinique pour une interruption de grossesse risque fort de se faire renvoyer sans trop d'explications, ou sous le prétexte que les décrets d'application de la loi ne sont pas encore parus, que les tarifs ne seraient pas encore fixés (sic) et que par conséquent on ne peut rien pour elle.

Or ces raisons n'en sont pas.

D'abord parce que la loi est applicable depuis qu'elle a été publiée au **Journal Officiel,** et Simone Veil a précisé à plusieurs reprises que les médecins qui pratiquent des avortements dans les conditions prévues par loi ne tombent pas sous le coup de celle-ci.

Ensuite, parce que si la tarification de l'avortement n'a pas encore été officiellement publiée, celle du curetage — la méthode d'interruption de grossesse la plus pratiquée actuellement, et de loin, en milieu hospitalier — est fixée depuis longtemps, de même que celle de l'anesthésie ou que le prix de la journée d'hôpital. Reste à définir le tarif correspondant à la méthode Karman, mais on ne peut penser sérieusement que ce soit le seul obstacle qui fasse qu'on renvoie les femmes désireuses d'interrompre une grossesse.

S'il n'y avait cependant que les obstacles moraux de certains médecins opposés à l'avortement ou juridiques de certains chefs de service ou administrateurs hospitaliers, il y a fort à parier que dans de nombreux hôpitaux, déjà, les médecins qui sont sincèrement désireux d'aider les femmes, et ils existent, pratiqueraient déjà des avortements.

S'ils ne le font pas ou peu, c'est que l'un des gros problèmes, des gros obstacles, tout au moins dans les hôpitaux publics, est un problème matériel. On estime à 800.000 le nombre d'avortements par an, en France, pour 50 millions d'habitants. Ce qui fait une moyenne de 800 avortements dans une petite ville de 50.000 habitants ; c'est-à-dire deux à trois par jour ouvrable.

Et quand on connaît l'état de sous-équipement parfois dramatique des hôpitaux, le manque de personnel, les services surchargés où on entasse les malades dans les couloirs, on comprend quel problème est pour les médecins l'accueil des femmes qui veulent avorter.

Cela d'autant plus que la majorité des médecins ne sont formés à aucune méthode d'avortement et que donc l'avortement sera pratiqué encore quelque temps de la façon la plus longue et la plus coûteuse qui soit en moyens techniques, en compétences (il faut un chirurgien ou un gynécologue) et en temps, avec les contrôles pré-anesthésie et le curetage qui nécessite une hospitalisation de deux ou trois jours.

Les services de gynécologie sont, comme les autres, surchargés ; il faut généralement prendre rendez-vous des semaines à l'avance ; alors, on ne saurait reprocher à un médecin de faire un choix et de prendre en priorité un malade dont la vie est menacée : entre un cancer à l'utérus à opérer d'urgence et un avortement, à qui donner la priorité ?

Car voilà ce que signifie le manque de crédits et de moyens dans les hôpitaux ; et aucun crédit spécial n'a été débloqué pour y favoriser l'application de la loi.

Cécile BERNIER.

Déclaration de Simone Veil au Journal du Dimanche, **du 16 février 1975 :**

« Dès maintenant, il faut souligner qu'en cas d'avortement dans les conditions définies par la loi (avant la dixième semaine, et dans le cadre d'un établissement agréé), ni le médecin, ni la femme ne peuvent être inquiétés. »

Les cas des étrangères

« L'interruption de grossesse n'est autorisée pour une femme étrangère que si celle-ci justifie de conditions de résidence fixées par voie réglementaire. » **Selon toute probabilité, il n'y aura donc pas de problèmes particuliers pour les étrangères résidant en France, et en particulier pour les femmes de travailleurs immigrés en règle avec la loi, mais il ne sera pas possible à une femme originaire d'un pays où l'avortement est interdit, Italie ou Espagne, par exemple, de venir faire interrompre sa grossesse en France.**

Il s'agit sans doute de ne pas faire de peine à Franco et au pape !

Le planning familial

Le Planning Familial, de son vrai nom le « Mouvement Français pour le Planning Familial », est né en 1956, à une époque où la loi de 1920 était encore respectée au pied de la lettre, et où le simple fait de parler de contraception exposait à des poursuites. Il s'est d'ailleurs appelé au départ, parce que même le terme « planning » aurait été suspect, « Association pour la Maternité Heureuse ».

Bien que son audience soit le plus souvent resté limitée à la petite-bourgeoisie intellectuelle, le Planning Familial a joué un rôle considérable dans l'introduction en France d'un certain nombre de techniques contraceptives. Ce n'est cependant qu'à une date récente que le Planning Familial a pris position pour la liberté de l'avortement, en adoptant à son congrès de 1973 un texte déclarant : « Ne voulant pas, dans les circonstances actuelles, fuir ses responsabilités, le Mouvement Français pour le Planning Familial... dénonce le sabotage délibéré de la contraception par le gouvernement, et se prononce en faveur de l'avortement et de la contraception libres et remboursés par la Sécurité sociale. C'est-à-dire qu'il s'opposera à toute restriction au libre choix de la femme, y compris pour les mineures ».

Condamné à l'origine par le Conseil de l'Ordre des médecins, le Planning Familial était parvenu en 1970 à une espèce de reconnaissance officielle, puisqu'il bénéficia cette année-là, pour la première (et la seule) fois de subventions nationales de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, ainsi que de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (qui, elle, renouvela ce geste en 1971).

Les prises de position du Planning Familial dans la lutte pour la liberté de l'avortement en ont refait ces dernières années une association « non grata ». Mais parce que le Planning Familial existe d'une part, et parce que le gouvernement n'a pas l'intention de consacrer un budget important à la mise en œuvre de la loi Veil, les centres du Planning Familial ont toutes les chances de se voir habilités à délivrer l' « attestation de consultation » **d'un** « établissement d'information, de consultation ou de conseil familial » **prévu par la loi.**

FFERIES LÉGISLATIVES

de la publicité directe ou indirecte concernant soit les établissements dans lesquels sont pratiquées les interruptions de grossesse, soit les médicaments, produits et objets ou méthodes destinés à procurer... une interruption de grossesse ».

Autrement dit, les femmes qui savent comment faire pour mettre fin à une grossesse non désirée, pourront le faire, mais il est interdit de donner aux autres les informations qui pourraient les aider.

Défense de combattre l'ignorance ! Défense même d'apprendre aux femmes quels sont les moyens légaux dont elles peuvent disposer ! Et ce sont évidemment les femmes les plus pauvres qui seront les principales victimes de cette hypocrisie, car celles de la bourgeoisie ont tous les accès possibles à la culture, à l'information... et aux annuaires médicaux.

Notons en passant qu'il n'est pas interdit de penser que si les juges font une application restrictive du texte, ce dossier de Lutte Ouvrière peut sans doute tomber sous le coup de la loi. Et si cela est, chiche qu'ils n'auront pas besoin de décrets d'application.

tuelles, car le service a lui-même une grande activité d'accouchement et de grossesse pathologique qu'il faut assumer.

« On aurait besoin de plus de personnel, de vacations pour les médecins anesthésistes, de consultants en plus pour que les interruptions de grossesse se fassent plus rapidement et que les dates limites pour l'application des méthodes simples ne soient pas dépassées de notre fait.

« Depuis le vote de la loi, on a environ dix demandes d'interruption de grossesse par semaine. »

(Propos recueillis par Véronique DESNAUX.)

Angers :

Aucune possibilité officielle pour l'instant. Le Pr. Rouchy, à la maternité de l'hôpital, refuse de pratiquer des avortements sous prétexte que l'opinion angevine verrait cela d'un mauvais œil, alors qu'il ne se déclare personnellement pas contre. La seule solution est donc l'Angleterre, où le MLAC envoie les femmes qui veulent avorter.

Angoulême :

Le Planning Familial et le MLAC ne comptent qu'un nombre réduit de militants. Pour les responsables de ces mouvements, tout est encore à faire dans cette ville. Quels médecins pratiqueront des avortements ? Dans quel hôpital ou quelle clinique ? Questions qui restent sans réponse et, apparemment, y resteront encore longtemps.

Arras :

Personne n'accepte de faire ouvertement des avortements. A l'hôpital, on indique qu'il ne faut pas y compter avant le mois de juillet.

Belfort :

Le MLAC est actif et organise des permanences le samedi à la Maison du Peuple. Il est relativement facile de faire pratiquer une interruption de grossesse à Belfort puisque non seulement quatre cliniques de la ville acceptent, mais, également et depuis longtemps, l'hôpital.

Besançon :

A l'hôpital, le Dr. Colette, chef du service de gynécologie, est absolument opposé à l'avortement et s'oppose à ce que ses assistants le pratiquent. Il y a peu de possibilités dans les cliniques de la ville et le MLAC et le Planning Familial continuent d'organiser des voyages à l'étranger.

Bordeaux :

Au CHU, tous les chefs de service sont contre l'avortement, à commencer par le Pr. Chastrusse, qui avait fait

(Suite page 10)

démédicaliser l'avortement

OU LE MEDICALISER

Démédicaliser l'avortement ou, au contraire, le médicaliser au maximum ?

UN certain nombre de ceux qui luttent pour la libéralisation de l'avortement réclament aussi le droit de le faire pratiquer par un personnel non médical. A leur avis, l'auréole de science, de respectabilité qui entoure les médecins ajouterait encore au désarroi des femmes réduites à avorter. Faire effectuer l'opération par des non-médecins aiderait à le dédramatiser, à libérer les patientes de leur sentiment de culpabilité. Et ils citent la méthode Karman qui serait facile à utiliser, même par un non-médecin.

Il est certes possible d'apprendre à des hommes et des femmes un tant soit peu habiles des techniques comme la méthode Karman et même, pourquoi pas, n'importe quelle technique chirurgicale. Mais faire face à des complications inattendues relève de la compétence et de l'expérience de spécialistes.

Et puis, que veut dire apprendre à utiliser telle ou telle méthode ; n'est-ce pas apprendre des rudiments de médecine et se mettre ainsi sur le fameux piédestal par rapport à la patiente ? Alors, tant qu'à apprendre des rudiments, ne vaut-il pas mieux avoir affaire à quelqu'un qui, piédestal pour piédestal, possède des connaissances plus complètes.

L'écrasante majorité des 800.000 femmes qui avortaient clandestinement, chaque année, avec l'aide de voisines complaisantes, était justement privée de toute aide médicale. L'avortement est démédicalisé pour les femmes pauvres depuis toujours. Aujourd'hui le problème est, au contraire, de le médicaliser au maximum. Il est de former le médecin aux techniques de l'avortement, et peut-être aussi à l'humanité envers les femmes réduites à cette solution. C'est à ce niveau-là qu'il faut agir.

Quant à déculpabiliser les patientes, cela est à la portée des médecins, s'ils le veulent. Il faut donc les changer... et non les remplacer.

Méthode ou cure

PARMI les différentes techniques qui permettent d'interrompre une grossesse, la méthode dite Karman a bénéficié, dans le cadre de la discussion sur la liberté de l'avortement, d'une grande publicité, parce qu'elle était la méthode employée par les groupes pratiquant l'avortement.

La méthode Karman n'exige en effet qu'un matériel très simple. Applicable dans les premières semaines de la grossesse (en gros dans les délais prévus par la loi Veil), elle consiste à introduire dans la cavité utérine une sonde molle, en gomme ou en plastique, relié à une grosse seringue en plastique, permettant de créer une dépression et d'évacuer par aspiration le contenu de l'utérus (embryon et membranes). Cette évacuation doit être complète, pour éviter qu'une infection ne se développe secondairement sur des débris embryonnaires au sein de l'utérus. La méthode Karman est qu'elle ne nécessite pas d'anesthésie et pas non plus, en principe, d'hospitalisation.

La plupart des médecins qui pratiquent actuellement des interruptions de grossesse en milieu hospitalier recourent cependant à une méthode plus classique, qui consiste à pratiquer, sous anesthésie générale, un curetage de la cavité utérine, c'est-à-dire à introduire, après dilatation du col de l'utérus, une curette métallique dans celui-ci et à enlever ainsi la totalité de l'œuf, de ses membranes et de la muqueuse. Cette méthode met en principe à l'abri de tout risque de rétention de débris embryonnaires au sein de l'utérus. Mais elle nécessite une hospitalisation minimum d'une à deux journées.

Une méthode voisine consiste à effectuer un « curetage » par aspiration, sous anesthésie générale. L'aspiration n'est pas effectuée au moyen d'une seringue mais du système d'aspiration en usage dans les salles d'opération (pour le sang et les liquides organiques des cavités opératoires) et c'est une sonde métallique qui est introduite dans l'utérus, après dilatation. La méthode apporterait plus de sécurité que la méthode Karman et serait

Comment un médecin peut-il confirmer une grossesse récente ?

LE premier signe qui fait penser à une grossesse est le retard des règles, et cela d'autant plus que ce retard est supérieur aux petits retards habituels à certaines femmes et qu'il survient chez une personne en bonne santé.

Pour le médecin, l'un des signes capitaux est l'augmentation du volume de l'utérus, mais ce n'est qu'au deuxième mois qu'elle devient vraiment appréciable.

D'autres signes peuvent encore faire penser à la grossesse, mais ils ne sont pas tous précoces :

— le vagin puis la vulve peuvent prendre une teinte violacée ;

— les seins augmentent généralement de volume et donnent une impression de tension. A leur surface, les veines deviennent souvent plus apparentes, l'aréole s'élargit et brunit. Une pression douce peut faire couler un liquide, le colostrum ;

— la peau de l'abdomen et les cicatrices, puis le visage peuvent prendre une teinte brune ;

— les nausées et les vomissements, surtout matinaux, sont fréquents, la constipation aussi ;

— le caractère peut aussi parfois se modifier et devenir instable et irritable ;

— la fatigue est fréquente ou elle s'exagère ;

— la température, prise le matin avant le lever, est supérieure à 37 (ceci n'a de valeur que si l'on n'a pas de rhume)...

Mais tous ces signes ne permettent pas de dire s'il y a vraiment grossesse et ne sont pas forcément perceptibles par la femme elle-même.

C'est pourquoi, bien souvent, on ne pourra confirmer la grossesse qu'en utilisant un test. Plusieurs sont actuellement en vente en pharmacie (G-test ou autre), il n'y a pas besoin d'aller voir un médecin pour les acheter et ils permettent dans pratiquement tous les cas de dire si une femme est enceinte ou non, mais ils coûtent relativement cher (près de 30 F).

Grossesse de dix semaines ? Le médecin ne peut pas le dire précisément

Un médecin, au début de la grossesse, peut-il dire avec précision de quand date celle-ci ? Non. Seule la taille de l'utérus lui permet de le dire, très approximativement, et en tout cas, pas à une ou deux semaines près. En théorie, la taille de l'utérus est celle d'une grosse orange au deuxième mois. Mais cette taille varie beaucoup ; l'utérus peut l'atteindre avant ou après dix semaines et puis elle est difficile à estimer, car le médecin ne peut pas palper directement l'utérus, mais il ne peut le faire qu'à travers la paroi de l'abdomen et au fond du vagin.

Aussi une femme peut-elle protester devant un médecin qui prendrait prétexte de ce qu'il l'estimerait enceinte de plus de dix semaines pour ne pas pratiquer un avortement. Elle seule peut être sûre de la date, pas le médecin.

LE TOUR DE FRANCE EN 25 VILLES DE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE

(Suite des pages 8 et 9)

signer un texte contre l'avortement à tout son personnel, depuis les chefs de clinique jusqu'aux aides-soignantes. Par contre, dans la nouvelle maternité, il y a à Pellegrin un centre de planification et d'éducation familiale qui accepte de pratiquer des avortements par curetage, mais seulement pour les femmes habitant en Gironde. Le Planning Familial travaille également en liaison avec deux cliniques privées qui font également des interruptions de grossesse.

Châteauroux :

Après le vote de la loi, le Planning Familial a demandé la création d'un centre d'orthogénie à l'hôpital. Les travaux seraient en cours et devraient être achevés dans un an.

Clermont-Ferrand :

Un responsable du Planning Familial : « *C'est plus difficile qu'avant. Nous n'envoyons plus les femmes en Angleterre pour qu'elles formulent leurs demandes. Les généralistes nous envoient les femmes, nous les leur renvoyons pour qu'ils s'en occupent, leur fassent faire leur demande, mais le plus souvent nous voyons revenir les femmes, car rien n'est réglé. Actuellement, aucun médecin sur la ville ne pratique d'avortements. Seuls, certains, ou des cliniques, le font de façon officieuse et selon leurs critères (âge de la femme par exemple, ou cas jugé grave).* »

Le Creusot :

D'après la directrice de la maternité de l'Hôtel-Dieu, la maternité n'en fera certainement pas, l'un des gynécologues étant farouchement contre et l'autre pas pour. Quant à l'unique clinique privée, l'un de ses gynécologues se dit libéral, partisan du planning familial, mais opposé à l'avortement, bien qu'il n'ait pas attendu — dit-il — la nouvelle loi pour pratiquer des avortements « illégaux » par rapport à celle de 1920, mais il ne fera rien de plus avec la nouvelle loi.

Dijon :

La Mutuelle Nationale des Etudiants de France possède depuis environ un an un centre d'orthogénie dans la ville, ouvert sans problème aux non-étudiantes. Il envoie les femmes voulant avorter en Angleterre, de même que le MLAC. Le Planning Familial veut être agréé comme centre conforme aux normes définies par la loi, pour pouvoir pratiquer des actes médicaux, et donc des avortements. Quant aux établissements hospitaliers, si les perspectives paraissent limitées au niveau du Centre Hospitalier, où la plupart des médecins sont hostiles, deux cliniques privées ont déjà fait savoir qu'elles étaient prêtes à pratiquer des interruptions de grossesse... quand les décrets d'application de la loi auront été publiés.

Grenoble :

Le Planning Familial organise des voyages pour l'Angleterre. « Choisir » pour la Hollande, bien qu'il ait récemment dû décommander un voyage prévu pour le 3 mars, à cause de problèmes internes et du manque de volontaires pour encadrer le voyage. Rien n'est encore possible à l'hôpital, où les chefs des services gynécologie et maternité (Malinas, responsable de « Laissez les vivre », et Contamin qui est sur les mêmes positions) s'opposent à ce que quoi que ce soit y soit fait. Le 26 février, le Dr. Manent a pratiqué un avortement par aspiration à la clinique Saint-Paul, pour prendre l'initiative et essayer de débloquer la situation.

ortement

Karman

tage ?

moins traumatisante pour l'utérus que le curetage.

Le problème du choix de telle ou telle méthode est d'ailleurs avant tout un problème technique, et est donc, d'abord, du ressort des médecins. Mais il faut bien voir, cependant, que si la technique du curetage a jusqu'à présent la faveur de la grande majorité des chirurgiens et des gynécologues qui pratiquent des interruptions de grossesse, c'est en grande partie parce que c'est la seule qu'ils connaissent, la seule qu'ils aient apprise, parce que c'est la méthode utilisée pour nettoyer la cavité utérine en cas d'avortement provoqué aboutissant à des complications. Et il est probable que la méthode Karman va se répandre du fait de sa simplicité, dans la mesure où il sera confirmé — par une pratique hospitalière conséquente — qu'elle n'offre pas d'inconvénients du point de vue des suites et des complications.

Mais il est évident aussi qu'il est du devoir des médecins, chirurgiens et gynécologues d'apporter une réponse rapide à ces questions et d'organiser rapidement l'enseignement post-universitaire de ces différentes techniques.

peut-on exiger d'un médecin qu'il pratique des avortements?

LA loi Veil prévoit formellement que le médecin est libre d'agir selon sa conscience. Et nul ne saurait reprocher au législateur, quelles que soient les raisons qui l'aient guidé, de préserver sur ce plan la liberté du médecin.

– Que des médecins, en raison de leurs convictions morales, religieuses ou philosophiques, soient rigoureusement opposés à l'avortement et décidés à ne pas les pratiquer, c'est un fait. Comme il est de fait que, légal ou pas, l'avortement sera toujours rejetés par un certain nombre de femmes qui y sont moralement opposées. Le problème n'est donc pas de contraindre les médecins quelle que soit leur conviction intime de pratiquer des avortements — même si nous pensons que leur morale repose en grande partie sur les préjugés religieux d'un autre âge — le problème est de permettre à tous les médecins qui le souhaitent, et ils sont la majorité, d'appliquer la loi, malgré l'opposition ou l'hostilité d'une partie du corps médical.

Car nous craignons, et à bon droit, que certains médecins catholiques ou simplement réactionnaires, ou militants de « Laissez-les vivre » aient la volonté et en partie les moyens d'imposer leur morale aux autres. Nous craignons que s'ils dirigent un service hospitalier de chirurgie ou de maternité, ou une clinique, ils réussissent à interdire aux médecins de leurs services de faire des avortements. Bien entendu, ils outrepasseraient ainsi leurs pouvoirs formels, mais l'autorité de tel ou tel patron a bien d'autres fondements que le règlement...

Comment ces médecins opposés à l'avortement pourraient-ils contrarier la loi ? Eh bien, d'abord, en taisant leur opinion et en faisant traîner les choses en longueur quand une femme vient les voir pour une interruption de grossesse ; le délai de dix semaines accordé par la loi est très bref et une femme venue à temps consulter un médecin peut se retrouver hors délai à la fin des examens, pour peu que le médecin y ait mis de la mauvaise volonté. Cependant, il faut que tous nos lecteurs sachent qu'une telle attitude est interdite par la loi et que le médecin opposé à l'avortement doit en prévenir la patiente dès la première consultation. Elle peut alors choisir très vite un autre médecin.

Mais le problème principal est celui posé par la situation de monopole dans certaines villes de province où n'existe qu'une seule clinique ou que des cliniques dont les gynécologues et les chirurgiens sont opposés à l'avortement.

Dans ce cas, ils peuvent interdire, de fait, à toute femme d'avorter dans leur région et cela d'autant plus facilement qu'ils ont affaire à des milieux provinciaux ou ruraux conservateurs voire réactionnaires, où les femmes qui se trouveront dans une telle situation seront isolées.

Alors, pour elles, il faudra envisager le voyage dans une ville voisine et cela devient insurmontable quand on pense aux obstacles de la loi : deux consultations du médecin plus la consultation du centre d'orthogénie. Bien des femmes du peuple, isolées dans de telles conditions, ne le peuvent pas. Alors ? Alors cela revient à ce que ces médecins, ces cliniques confessionnelles, imposent leur point de vue, leur morale et surtout leur bon vouloir à toutes les femmes qui ne pourront ainsi bénéficier de la loi.

Il faut donc envisager, et nous pesons nos mots, des mesures de rétorsion, allant de la dénonciation publique au boycott, des médecins qui utiliseraient leur position — injustifiée souvent — de monopole pour priver une femme du bénéfice d'une des rares lois avec laquelle la société tente de diminuer les injustices qu'elle fabrique.

Un exemple : l'hôpital de Melun

Vous n'êtes que des p... Toutes celles qui veulent se faire avorter sont des p... Elles n'ont qu'à aller faire l'amour n'importe où. Je suis une croyante et je me moque de la loi. Jamais elle ne sera appliquée dans mon service, même si l'administration nommait un médecin qui consentirait à ces crimes. » Voilà en quels termes le docteur Lelièvre, une femme, médecin-chef du service de gynécologie de l'hôpital de Melun, a accueilli trois jeunes femmes qui venaient demander une interruption de grossesse... Elles n'étaient pas venues seules, heureusement, il y avait avec elles l'avocat du Planning Familial et des représentants du MLAC. Aussi une plainte pour injure publique sera-t-elle déposée.

Mais pour l'avortement ? Eh bien, la direction de l'hôpital de Melun a dû reconnaître avec embarras que **« la loi existe c'est vrai, mais son application nous paraît difficile actuellement dans cet établissement, car nous ne pouvons aller contre la décision d'un médecin-chef de service ».**

Mais la question qui se pose est justement de savoir si l'on doit conserver Mme Lelièvre à la tête d'un service public, si l'on peut tolérer qu'une femme qui manifeste un tel mépris pour les autres puisse continuer à y sévir. Les vieilles garces de ce genre (et nous, nous pesons nos mots, que Mme Lelièvre nous attaque si ça lui chante) seraient mieux à la retraite.

En tout cas, pas un travailleur, pas un malade un tant soit peu soucieux de sa dignité, ne devrait avoir recours à de tels médecins.

Ces dames de « Laissez-les vivre », avec au centre, la maréchale Leclerc. On attend toujours leur prise de position contre les guerres impérialistes.

Le point de vue d'un adversaire de la loi

LE Syndicat régional des Maisons de Santé Privées d'Aquitaine a fait savoir, en décembre 1974, que ses adhérents se refusaient à effectuer tout avortement. Il s'agit d'un syndicat très représentatif, puisqu'il représente 98 % des cliniques privées de la région.

Un de nos correspondants a rencontré le Dr Jaubert, président de ce syndicat, directeur de la maternité Bel-Air, et membre de « Laissez-les vivre ».

Dès le début de l'entretien, le Dr Jaubert, le type même du médecin démonstratif, au verbe haut, sûr de lui... et profondément réactionnaire, se lance dans une diatribe contre les avorteurs. Pour lui, il n'y a pas un médecin digne de ce nom capable de pratiquer un avortement. Il ne peut s'agir que de « tarés » ou de « marginaux ».

On lui cite le Pr Loiseau, neurologue et psychiatre. Pour Jaubert, c'est un fou, car dans les asiles on ne sait pas trop qui est le médecin et qui est le malade.

On lui cite Béraud, professeur de thérapeutique, gastro-entérologue, doyen de la faculté, et chrétien de gauche. Pour Jaubert, c'est aussi un marginal, et puis il n'exerce qu'à l'hôpital, il n'a jamais été choisi par ses malades.

Et lorsqu'on lui dit qu'il y a une demande importante, il répond très péremptoire : **« Et la drogue, il n'y a pas de demande ? ».** Pour lui, les femmes ne savent pas ce qu'elles veulent, et n'ont pas grand-chose dans la tête, comme beaucoup de monde d'ailleurs...

En ce qui concerne la loi de 1920, il pense qu'elle fut progressiste, car pour la première fois elle reconnaissait le droit de « tuer » pour raison médicale (l'avortement thérapeutique).

Ses projets enfin : un certain nombre de cliniques de l'Union Hospitalière Privée, auquel son syndical est rattaché, envisageraient de créer « une chaîne des cliniques où l'on n'avorte pas ». Ce sera, d'après lui, un signe de qualité !

Seulement il n'est pas sûr que les malades qui font vivre ces cliniques ne voient pas, eux, dans ce signe celui d'un esprit borné et réactionnaire, et ne préfèrent pas aller se faire soigner ailleurs !

Lille :

Quand une femme se présente au Centre Hospitalier Régional et demande à se faire avorter, tout dépend sur qui elle tombe à la réception. Avec un peu de chance... on l'enverra au Planning Familial (car rien n'est prévu, bien sûr, au CHR), qui organise des voyages à l'étranger. Il y a quelques possibilités du côté des cliniques privées, mais le pli de la légalité n'est pas encore pris et les directeurs de clinique ne veulent pas que cela se sache.

Limoges :

Les femmes désireuses d'avorter peuvent se présenter directement à l'hôpital et prendre rendez-vous en gynécologie, la loi Veil y étant d'ores et déjà appliquée. Mais on n'y reçoit que les femmes de la ville (manque de lits) car dès le vote de la loi, il y a eu un afflux considérable de demandes et le service a été complètement débordé. Le seul espoir des médecins, c'est l'ouverture, prévue en septembre prochain, du CHU (ouverture déjà plusieurs fois repoussée par manque de personnel et de crédits) où il y aurait plus de lits.

Lyon :

Le Dr. Motter, chef du service maternité de l'Hôtel-Dieu, dit que du fait que les décrets-lois ne sont pas encore parus, il y a de l'hésitation de part et d'autre. « *Il faut que les choses se mettent en place, cela se fera d'ici six mois ou un an.* » Ses collègues ? Oui, il y a un peu d'hostilité, mais d'après lui, sur les six services hospitaliers lyonnais qui s'occupent de gynécologie, seuls deux sont vraiment hostiles. Pourquoi cela ne se fait pas, alors ? Parce qu'il faut le temps de s'adapter... et des services équipés pour. Dans son hôpital, il attend l'ouverture d'une salle actuellement en réparation.

Marseille :

Le Planning Familial dispose depuis octobre de locaux municipaux. Il reçoit actuellement une vingtaine de demandes d'avortement par jour. Depuis que la loi est passée, les femmes viennent, en croyant pouvoir se faire avorter très rapidement. Certaines ont même leur petit ballot à la main, au cas où on les garderait. Mais le Planning est obligé de les envoyer en Angleterre. Le nombre de femmes qui s'adressent au MLAC a légèrement diminué, car un certain nombre de cliniques privées ont commencé à pratiquer des interruptions de grossesse, mais il reste important. A titre d'exemple, un groupe de quartier avait reçu en un an cinq cents femmes désireuses de mettre fin à une grossesse. La moitié des interventions s'est faite sur place, l'autre en Hollande. De septembre 1974 à janvier 1975 ils ont pratiqué un peu plus de quatre-vingts avortements.

Metz :

Le bilan est vite établi, il n'y a rien et la seule chose que peut faire le Planning est de donner des adresses en Hollande. Cette situation difficile est due, d'une part à la mentalité réactionnaire de l'opinion publique locale, d'autre part à des problèmes matériels. C'est ainsi qu'au service de gynécologie de l'hôpital Bonsecours (le plus important de Metz) on pense qu'il sera impossible de mettre la nouvelle loi en application, tant les moyens sont insuffisants. Le service ne dispose que de vingt lits et les femmes atteintes de cancer ou de fibrome doivent déjà attendre un mois avant de pouvoir être opérées. Une femme par jour, en moyenne, se présente pour se faire avorter : elle est renvoyée à son médecin traitant, qui l'envoie on ne sait où.

Montbéliard :

Le MLAC demande à chaque femme qui vient le trouver de faire d'abord une demande à l'hôpital, pour faire pression sur les médecins. A l'hôpital, le Dr. Perchet est opposé à ce qu'une jeune femme de dix-neuf à trente ans avorte, alors qu'elle est « *dans la fleur de l'âge* ». Le MLAC a cependant, dans la semaine du 17 au 22 février, réussi à faire accepter quatre jeunes femmes. Le service de gynécologie de Montbéliard accepte donc plus ou moins à la tête du client.

Voyage d'une avortée

MARYSE est une jeune femme, mère de trois enfants, qui avait été dirigée vers une permanence du MLAC par une amie en avril 1974, alors qu'elle voulait interrompre une quatrième grossesse. Après discussion collective avec d'autres femmes désirant avorter et des militants du MLAC, elle a décidé de se joindre à un départ organisé pour la Hollande.

Elle raconte cette expérience.

« C'est samedi. Nous sommes réunies à deux cents femmes, jeunes et moins jeunes, qui désirons avorter. Un militant du MLAC prend la parole pour nous rappeler que le problème que nous vivons aujourd'hui n'est pas un problème individuel, que plus de 800.000 femmes chaque année le vivent d'une manière autrement plus dramatique que nous.

Deux groupes sont ensuite formés : l'un pour la Hollande (grossesses entre la 6e et la 12e semaine), l'autre pour l'Angleterre (grossesses entre la 12e et la 20e semaine).

Je partirai pour la Hollande et dois prévoir pour le voyage 150 F, plus 560 F d'opération et 64 F de frais de séjour à l'hôtel.

Cette fois-là, nous sommes très nombreuses et trois autocars prendront des départs échelonnés lundi, mardi et mercredi. Sur place, un fonds de solidarité est constitué pour aider celles qui n'ont pas d'argent et des gardes d'enfants sont mises sur pied pour rassurer celles qui doivent laisser leurs familles. Quelques maris sont perdus parmi nous.

Rendez-vous est pris pour le départ.

Une pointe d'humour nous accueille à Amsterdam : l'hôtel directement lié à la clinique s'appelle « Adam et Eve ».

Le matin, le médecin de la clinique nous fait un exposé sur les différentes méthodes contraceptives et nous informe sur la méthode par aspiration de Karman. Nous sommes toutes très contractées, il faut bien le dire.

Quand la première fille opérée reviendra, le sourire aux lèvres, un souffle d'air frais balayera nos inquiétudes.

Au retour, à la frontière, un inspecteur voudra nous faire ôter la banderole qui flanquait notre car : « Nous venons d'avorter en Hollande ». *Enfin, à Lille, où le comité local nous attendait en distribuant des tracts et des brochures devant le siège du journal* La Voix du Nord, *nous serons accueillies, non par les journalistes, mais par la police locale, qui viendra nous sommer de déguerpir d'un endroit où « le stationnement est interdit ».*

L'avortement aussi était interdit, alors, s'ils croyaient nous faire peur... »

L'avortement est-il une solution ?

LES socialistes que nous sommes ne peuvent que militer pour que l'Homme soit en mesure d'assumer la maîtrise de sa propre reproduction, pour que celle-ci ne découle plus des seules lois de l'instinct et du hasard. Mais pour qu'il n'y ait plus que des naissances voulues, le recours à l'avortement est-il une bonne solution ? Certainement pas, et les femmes qui ont été amenées à interrompre volontairement une grossesse en sont les premières convaincues.

La lutte que nous menons pour la liberté de l'avortement ne doit pas nous amener, en effet, à fermer les yeux sur le fait que tous les arguments des adversaires de l'avortement ne sont pas forcément dénués de fondement. Leur position repose certes sur une hypocrisie fondamentale, en ce sens que le souci du « respect de la vie » qui, prétendent-ils, les anime, ne se manifeste guère dans d'autres situations où il pourrait pourtant le faire avec encore plus d'à-propos. On n'a jamais vu, en particulier, les partisans de « Laissez-les vivre » s'élever contre les guerres et l'exploitaion capitaliste. Et on ne les voit guère non plus se soucier du sort des milliers de femmes que la législation française condamnait aux affres et aux dangers d'un avortement clandestin.

Mais c'est vrai que le fœtus est déjà une vie humaine en développement. C'est vrai, aussi, que plus l'avortement est pratiqué à une date tardive, moins il y a de différence entre lui et cet autre procédé de régulation des naissances des temps barbares qu'était l'infanticide.

Le fœtus n'est certes pas un être humain au sens véritable du terme. Mais pour les socialistes, le respect de la vie, sous toutes ses formes, n'est pas une préoccupation ridicule. Et l'avortement ne peut être considéré que comme un pis-aller, dans une société incapable de donner aux gens la culture et les moyens leur permettant d'assumer librement le contrôle des naissances, et où la venue au monde d'un enfant non désiré peut être pour la mère un véritable drame.

Ce qui ne nous empêche pas, tout en militant pour une société où l'avortement sera considéré comme une pratique moyenâgeuse, de revendiquer dans la société actuelle que les femmes puissent interrompre une grossesse non désirée, en bénéficiant de ce que la technique et la science médicale peuvent leur offrir de meilleur.

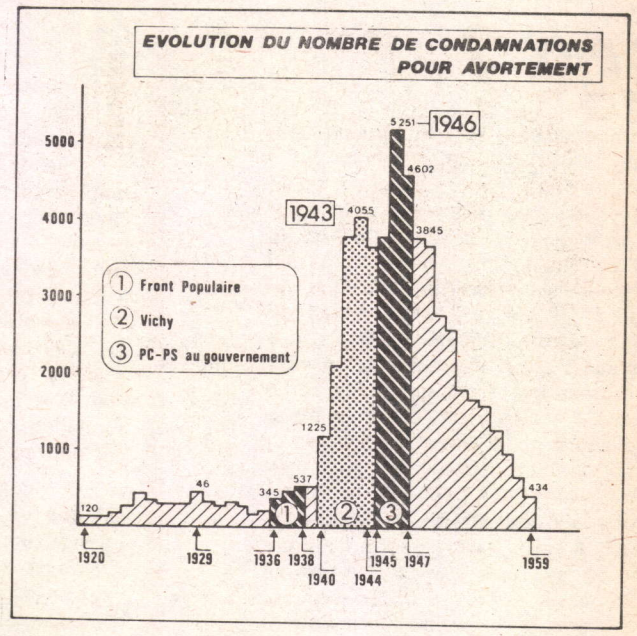

Comme le montre ce graphique, les poursuites pour avortement n'ont pas diminué, bien au contraire, après la chute de Vichy et la venue de la gauche au pouvoir en 1944-1947.

Avortement ou contraception?

LES adversaires du droit, pour les femmes, de mettre fin à une grossesse non désirée, les médecins qui refusent de pratiquer des interruptions de grossesse, s'abritent volontiers derrière la contraception. **« L'avortement n'est pas une solution »** disent-ils en substance, **« les femmes n'ont qu'à recourir à la contraception et alors il n'y aura plus de problème ».**

C'est vrai d'ailleurs, que l'avortement n'est pas « la » solution. Mais refuser aux femmes le droit d'interrompre une grossesse non désirée en s'abritant derrière la contraception, ce n'est que de l'hypocrisie. Car pour bien des femmes, la contraception c'est encore un mystère. Et cet état de fait, ce sont précisément les hommes qui se prononcent aujourd'hui contre la liberté de l'avortement qui en sont responsables, car ce sont bien souvent les mêmes qui, hier, s'opposaient à la contraception et à l'enseignement des méthodes contraceptives.

Ce sont les mêmes lois de 1920, réprimant l'avortement, qui interdisaient aussi toute propagande ou publicité pour des moyens contraceptifs, jusqu'en 1967. C'est la même assemblée des cardinaux et des archevêques de France qui condamna le Planning Familial en 1961. C'est le même conseil de l'Ordre qui menaça de poursuite les médecins du Planning Familial en 1962.

Alors, s'opposer aujourd'hui à la liberté de l'avortement en vantant les mérites de la contraception, c'est oublier d'une part les échecs de celle-ci — parce qu'il n'y a aucune méthode rigoureusement fiable — et c'est oublier surtout que si des centaines de milliers de femmes recourent chaque année à une interruption de grossesse, c'est en grande partie à cause de cette société hypocrite qui, pendant des décennies, leur a refusé le droit d'être informées de tout ce qui concerne la contraception, comme elle leur refuse plus généralement l'accession à la culture, ce qui n'est pas d'ailleurs le moindre obstacle, car il n'y a vraiment de contraception possible, à l'heure actuelle, que sur la base d'un niveau de culture minimum qui n'est pas atteint partout en France dans toutes les couches de la société.

Nantes :

Le Planning Familial continue d'organiser des voyages à l'étranger, mais il envoie d'abord toutes les femmes qui s'adressent à lui au CHU, afin de faire pression sur l'administration de l'hôpital. Celle-ci a écrit au Planning pour lui demander de ne pas encombrer les services par des demandes que l'hôpital ne peut satisfaire. En fait, le Pr Lerat, patron du service obstétrique, membre de « Laissez-les vivre », s'oppose à l'application de la loi, bien qu'un certain nombre de médecins seraient d'accord pour pratiquer des avortements. Parmi les seize cliniques privées de la ville, les neuf maternités refusent de pratiquer des avortements. Quant aux sept médecins qui pratiquaient des avortements en cabinet avant le vote de la loi Veil (avortements illégaux aussi aux yeux de la nouvelle loi), ils ont cessé, afin de mettre le CHU devant ses responsabilités. La situation est donc loin de s'être améliorée après la promulgation de la loi.

Rennes :

Le Planning Familial s'occupe de permettre aux femmes qui le désirent d'avorter. Il peut régler un certain nombre de problèmes sur place, grâce au concours d'une polyclinique locale. Mais celle-ci, complètement débordée (45 demandes par jour), ne peut faire face à la majorité des femmes sont envoyées en Angleterre. A l'Hôtel-Dieu, le chef du service maternité, Toulouse, refuse d'en laisser effectuer dans son service.

Rouen :

Les animateurs du Planning Familial se plaignent d'être complètement débordés depuis le vote de la loi Veil : *« Jusqu'à présent, on arrivait à faire face à toutes les demandes par les voyages en Angleterre et en Hollande. Mais le problème c'est, depuis que la nouvelle loi a été votée, que les femmes qui viennent croient que tout va être plus simple et acceptent quelquefois mal qu'on les envoie encore à l'étranger, et qu'on leur fasse payer de 600 à 900 F. »* Une clinique privée applique la nouvelle loi, mais débordée, n'accepte que les femmes qui ne peuvent pas aller à l'étranger. Quant au Centre Hospitalier Régional, rien n'y est fait, tant à cause de l'hostilité des médecins, que des problèmes matériels.

Saint-Etienne :

Aucun avortement n'est effectué à l'hôpital public et deux seulement des dix cliniques privées acceptent d'en faire quelques-uns par semaine. Le groupe local de « Choisir » organise donc encore des voyages en Hollande.

Saint-Nazaire :

A l'hôpital et dans la clinique d'accouchements privée de la ville, on demande simplement aux femmes qui se présentent de prendre rendez-vous avec le médecin concerné.

Strasbourg :

Que ce soit dans les hôpitaux publics, les cliniques tenues par des congrégations religieuses, ou dans l'unique clinique privée appartenant à des médecins, il n'y a rien à faire. Il y a, en fait une forte résistance du corps médical, jointe à celle de l'Eglise. Les cliniques israélites semblent disposées à ne pas poser d'obstacle, mais elles ne sont pas passées aux actes. Elles reçoivent pourtant déjà plusieurs demandes par semaine, y compris de femmes venant d'Allemagne, où la loi libéralisant l'avortement vient d'être déclarée anticonstitutionnelle.

Toulouse :

L'hôpital de la Grave pratique des avortements, mais, débordé, est obligé de refuser des femmes, faute de place. On y déclare d'ailleurs aux femmes (restriction fantaisiste de la loi ? Façon caporaliste de promouvoir la contraception ?) qu'elles ne pourront y avorter qu'une fois et une seule. Le Planning Familial envoie encore de nombreuses femmes à l'étranger.

Vierzon :

Le problème semble résolu sur la ville. Les médecins se sont mis d'accord le 27 février pour que l'hôpital fasse des avortements. Les médecins de la maternité, qui les feront, connaissent la méthode Karman et l'appliqueront. Deux problèmes demeurent cependant. D'une part l'absence du personnel nécessaire pour informer et conseiller sur la contraception. D'autre part, le fait qu'au niveau régional, si l'hôpital de Bourges fera également des avortements, d'autres n'en feront pas, notamment celui de Saint-Amand, le troisième de la région. Comme il semble y avoir aussi des problèmes à Orléans, dans l'Indre et dans le Loir-et-Cher, le risque est donc de voir beaucoup de femmes contraintes à venir à Vierzon

qui sont-ils?

CETTE SEMAINE

Françoise GIROUD

L'hôtesse de l'Elysée

UN RETOURNEMENT EXPRESS

AVANT d'accepter de devenir l'un des faire-valoir féminins de Giscard d'Estaing, Françoise Giroud avait émis dans sa chronique de l'Express **des jugements sur la politique qui ne semblaient guère la prédisposer à tenter d'y faire carrière :**

« A l'opposé des scientifiques se trouvent les hommes de pouvoir. Ne travaillant que sur la matière humaine, ils sont entraînés à pratiquer la vérité provisoire... Aussi le contact quotidien avec les passions humaines fait-il aisément de bien des amateurs de pouvoir des bavards assurés... »

Si Françoise Giroud soutint aux élections présidentielles la campagne de Mitterrand, elle ne semblait pas avoir une très haute estime des capacités politiques de ce dernier :

« Je crois **(que Mitterrand)** est chrétiennement sincèrement, du côté des faibles, des exploités, des malheureux, je crois qu'il sent le malheur et ne se contente pas d'en parler, qu'il est du fond du cœur un « partageux », mais qu'il n'a aucune idée de la complexité des mécanismes économiques des sociétés industrielles. »

(Si je mens, **1972)**

Ce n'est pas pour autant, cependant, que Giscard trouvait alors grâce à ses yeux : il lui servait au contraire de repoussoir pour vanter les mérites de JJ.SS. :

« Si Servan-Schreiber avait été un pur arriviste politique, sans convictions trop encombrantes, il se serait rallié à De Gaulle, il aurait été député, ministre, je ne sais quoi ; comme tous les anciens ministres de Mendès à la fin — Bettancourt, Chaban, Fouchet, qui encore ? Ou comme Giscard... »

(Si je mens)

Madame Express se montrait d'ailleurs sans tendresse pour Giscard d'Estaing ministre des Finances :

« Il y a, semble-t-il, dans le regard et dans la voix de M. Giscard d'Estaing, une sorte de jubilation lorsqu'il dispose d'un micro et qu'il sait l'œil de la caméra posé sur lui... La jubilation de M. Giscard d'Estaing était mercredi si sensible au cours de sa conférence de presse, qu'on aurait cru assister au tirage d'une loterie, où chacun allait au moins recevoir un lot de consolation. Et vous, quel numéro avez-vous ? Nous ne vous avons pas oublié, mon brave. » (L'Express, **8 septembre 1969)**

Il faut cependant rendre cette justice à Françoise Giroud : son retournement de veste lui prit plus de vingt-quatre heures. On avait déjà parlé d'elle lors de la constitution du gouvernement Chirac, dans lequel son compère Servan-Schreiber occupa un éphémère fauteuil de « ministre de la Réforme ». Mais Françoise Giroud avait alors déclaré à qui voulait l'entendre qu'elle ne voulait pas « s'installer dans la cuisine de Matignon et faire du café pour ces messieurs de l'UDR ». **Un mois plus tard elle entrait cependant au sein de la nouvelle équipe gouvernementale.**

Elle s'y fit bien vite remarquer par les conseils qu'elle adressa aux ménagères. Elle qui se demandait en 1962 « de quelle force il faudra peser sur ceux qui détiennent le pouvoir de décision politique pour que l'expansion économique ne produise pas de la brioche pour quelques-uns et des miettes pour tous les autres » **(**l'Express**, 13 décembre 1962), et qui notait à propos de Giscard d'Estaing ministre des Finances :** « Il faudra penser à lui demander l'adresse de son boucher » **(**l'Express, **8 septembre 1969), déclarait en septembre dernier, lors d'un dîner-débat organisé par** Les Echos :

« Où sont les causes de cette « maladie de la société » qu'on nomme l'inflation ?... Quand le plus grand nombre refuse de vivre sensiblement plus mal que le petit nombre, la machine se dérègle... Chacun dit : pourquoi pas moi ? Et dans toute la mesure où il le peut, il achète, il s'endette, il tire des traites sur le futur. Et il fait monter les prix... »

Parmi tous les bavardages dont Françoise Giroud a rempli les colonnes de l'Express **au fil des années, il y a cependant eu un moment où elle a su trouver des accents de sincérité pour dénoncer passionnément la torture employée en Algérie par l'armée française :**

Non seulement les tortionnaires ne furent jamais inquiétés, mais parmi ces « Français responsables, chargés de hautes fonctions, qui ont choisi délibérément de pratiquer ou de faire pratiquer la torture » **que dénonçait alors Françoise Giroud, il en est au moins un qui siège depuis quelques semaines à ses côtés, dans le gouvernement Chirac. Si Giscard prétendait regarder** « la France au fond des yeux », **Françoise Giroud parvient-elle à faire de même avec le général Bigeard ?**

« ... Si vous n'avez jamais vu naître lentement sur le visage d'une femme ou d'un homme la volupté qu'il tire de votre humiliation, de votre souffrance, de votre déchéance, vous ne savez rien de la torture... Nous sommes dans une situation où quelques hommes peuvent en jouir pleinement, au lieu d'être internés dans des hôpitaux psychiatriques... »

(L'Express, **16 août 1957)**

Du cinéma... au cinéma

FRANÇOISE GIROUD est née en 1916, à Genève. Son père, journaliste, est directeur de l'Agence Télégraphique Ottomane. Grâce à Marc Allegret, relation de la famille, elle commence une carrière dans les milieux cinématographiques. Elle participe, comme script-girl, aux côtés de Jean Renoir en 1936, à la réalisation de **La grande illusion.** Elle écrit des dialogues, dont ceux du film **Antoine et Antoinette** en 1945. En 1940, elle entre dans la carrière journalistique et, en 1943, fait de la prison pour son action dans la Résistance. En 1945, elle travaille à **France-Soir, France-Dimanche** et **Elle** dont elle devient la directrice. Puis en 1953, elle passe à la direction de **l'Express,** aux côtés de J.-J.S.-S. Plastiquée en 1962 par l'OAS que dirigeaient les collègues de Bigeard, les Salan, les Challe, les Sergent, elle suit J.-J. S.-S. dans son évolution politique. Ce qui ne l'empêche pas de proclamer à maintes reprises qu'elle refuse l'engagement politique, incompatible dit-elle avec l'indépendance du journaliste. C'est sans doute par fidélité à ce grand principe qu'elle rallie en juillet 1974, l'équipe Giscard-Chirac au gouvernement, après avoir appelé à voter Mitterrand au second tour des élections présidentielles. Mais que voulez-vous, elle s'est trompée, a-t-elle expliqué à un journaliste allemand, en pensant que Giscard était un conservateur. Et puis Mitterrand n'a aucune chance d'être élu dans sept, ni même dans quatorze ans. Alors...

C'est sans doute aussi parce qu'elle refuse l'embrigadement qu'elle s'est fait élire au bureau du Parti Radical de J.-J. S.-S. en février 1975. Il est vrai que l'appartenance à un tel parti n'est guère contraignante.

Du cinéma avec Allegret et Renoir au cinéma avec Giscard, la boucle est bouclée.

Et si, aujourd'hui, Françoise a accepté le rôle d'attaché de presse féminin du gouvernement, reconnaissons qu'elle le fait avec une certaine élégance. Une élégance habillée par Cardin et Saint-Laurent.

Et pendant ce temps-là, à l'usine :

— Un licenciement

(Extrait du bulletin **Lutte Ouvrière** de l'usine Flambo de Vierzon.)

La direction tente de licencier une travailleuse de l'entreprise qui avait pris un congé d'allaitement de six mois. Lorsqu'elle a demandé à être réintégrée, comme le garantit la Convention collective, on lui a annoncé qu'elle était licenciée. Et la direction a maintenu sa position malgré le refus de l'inspecteur du Travail.

— Les femmes à la Thomson-CSF

(Extrait du bulletin **Lutte Ouvrière** de l'usine Thomson-CSF de Levallois.)

A DFH : 1.914 employés dont 357 femmes. En grande majorité (202) elles travaillent dans les bureaux, là où justement les salaires sont les plus bas.

Au niveau OS autant de femmes que d'hommes. Il n'y en a plus qu'un quart chez les Professionnels, il n'y a aucune AP. 25 femmes AT contre 427 hommes, 6 femmes ingénieurs et cadres contre 356 hommes.

Les chiffres parlent : plus on monte dans la hiérarchie et moins il y a de femmes. Par contre elles sont nombreuses aux places les plus mal payées...

AUX JOURNEES INTERNATIONALES DE LA FEMME : A défaut du pouvoir, l'utopie !

A quoi sert une secrétaire d'Etat à la Condition féminine ? A rien, ont conclu les ouvrières licenciées de Grandin à qui Mme Giroud a répondu : « Allez voir le ministère de l'Industrie, je ne peux rien pour vous. »

Mais que les travailleuses se consolent. Giscard a dit : « Les femmes sont plus belles, plus instruites, plus diplômées, plus cultivées. » *C'est sans doute pourquoi, voyant Mme Françoise Giroud en grand danger de s'afficher comme femme potiche et bonniche des velléités gouvernementales, il s'est aussitôt porté à son secours en la chargeant de l'organisation et de l'animation des* « Journées Internationales de la Femme » *dans le cadre de* « *L'année de la Femme* » *prévue par l'ONU. Françoise Giroud en a profité pour tirer la philosophie de sa condition personnelle : les femmes* « savent mieux que les hommes la vanité des hochets du pouvoir et de ses apparences ».

Quant aux objectifs et aux résultats de ces Assises, Giroud les a résumés ainsi : « chacun a une utopie. La mienne, c'est que toute forme de pouvoir, celui de l'argent, celui des hommes sur les femmes, ou encore celui des femmes sur les hommes *(sic)* disparaisse. » *Supprimer le pouvoir des femmes sur les hommes ? Voilà au moins un objectif à la portée de la réaliste Madame Giroud.*

LES TRAVAILLEURS E

RENAULT : LA RÉGIE PREND DES OTAGES

LA Régie Renault a entamé une procédure de licenciement contre dix-sept travailleurs de l'île Seguin et du Bas-Meudon. Parmi eux, il y a trois délégués du personnel (deux délégués CGT et un délégué CFDT).

Elle accuse ces travailleurs d'avoir bloqué les chaînes pendant la grève du carrousel. Elle les accuse, de plus, d'avoir distribué des tracts aux heures et sur les lieux de travail.

En agissant ainsi, la Régie entend mettre un terme à l'agitation en intimidant les travailleurs et les syndicats. Elle avait commencé par céder devant les caristes et les pistoletteurs. Elle avait ensuite opposé une fin de non-recevoir catégorique aux travailleurs qui s'étaient mis en grève sur les chaînes, aux départements 77 et 38.

Maintenant que les débrayages au Mans la gênent, elle réduit les horaires pour tous les ouvriers de fabrication (c'est une forme de lockout) et elle a recours à l'intimidation en licenciant arbitrairement à Billancourt. Cela est d'autant plus évident qu'elle a fait un tri parmi les grévistes des chaînes : quatre-vingts d'entre eux avaient reçu des lettres les menaçant de sanctions pour les mêmes motifs. Dix-sept sont en passe d'être licenciés. La manœuvre est d'autant plus évidente que les travailleurs visés n'ont rien fait d'autre que ce qu'avaient fait les caristes et les pistoletteurs, qui eux ont obtenu satisfaction. Quant aux délégués, la direction leur reproche des actes qui sont en fait une tradition depuis des années chez Renault. Et, là encore, la direction a fait un choix : parmi les trois délégués visés, deux sont constamment en butte à ses tracasseries et à ses sanction et l'un d'eux est connu comme militant de Lutte Ouvrière.

GRANDIN

QUATRIÈME D'OCCU

APRES quatre semaines de grève, les problèmes financiers commencent à se poser car les versements de solidarité (150 F) ont été maigres.

Par ailleurs le syndic, dans la plus parfaite illégalité, a tout fait pour retarder le versement des indemnités qui nous sont dues — solde de tout compte, un mois de préavis, congés payés — et pour refuser les formalités administratives nécessaires aux diverses prestations familiales, à la Sécurité sociale, au chômage, aux ASSEDIC, etc.

« Permettez la réouverture des bureaux, et nous établirons les formulaires qui vous sont nécessaires », **telle était son exigen-**

FLINS : réduction des horaires mais augmentation des cadences

A Renault-Flins, la première réduction d'horaire décidée par la direction s'est traduite par la suppression du travail du samedi 1er mars, « reporté à une date ultérieure ».

Puis, le lundi 3 mars, au cours d'une réunion du Comité d'Entreprise, la direction annonçait que l'horaire des équipes serait réduit d'une heure quinze par jour à compter du 4 mars. Cette mesure implique une perte de salaire d'environ 70 F par semaine, à quoi s'ajoutent encore 70 F pour le samedi supprimé.

Le mécontentement a été grand parmi les travailleurs. D'autant que, au même moment, toute une série de faits tendait à montrer que cette réduction d'horajre n'était nullement une conséquence de la grève du Mans. En effet, à Flins, on ne manque pas de pièces, les trains-arrière de R 5 étant fabriqués sur place et non au Mans. Et dans tous les ateliers, loin de diminuer, les cadences ont augmenté, comme si la Régie voulait récupérer le manque de production dû au chômage partiel. En même temps, la Régie a embauché des dizaines de travailleurs intérimaires, et jamais on n'a autant travaillé !

Mais le comble, c'est que le jour même où la réduction d'horaire était appliquée, dans un atelier de l'usine, le CKD, la maîtrise demandait à une grande partie du personnel de rester pour faire des heures supplémentaires. C'est dans leur quasi-totalité que les travailleurs indignés ont refusé.

Le véritable jeu de la direction est évident : la réduction d'horaire n'est pas due au manque de pièces. C'est une manœuvre pour tenter de dresser contre les travailleurs du Mans ceux des autres usines et pour tenter de désamorcer le climat revendicatif qui existe depuis deux semaines à la Régie, en frappant les travailleurs au portefeuille.

CITROEN :

Les retombées de la grève des caristes de Renault

Depuis la victoire des caristes de chez Renault et les mouvements de chez Peugeot, nombre de discussions ont lieu chez les caristes de chez Citroën à Aulnay qui gagnent 1.500 F par mois.

Jeudi 27 février, la direction a convoqué un à un certains magasiniers et les caristes qui sont encore OS. Elle leur a proposé de passer dans la qualification supérieure avec une augmentation d'environ 25 F par mois. Et la direction prétendait qu'il ne s'agissait que d'un premier pas si nous acceptions par la suite de collaborer plus étroitement avec la maîtrise : « Surtout si quelque chose ne va pas, venez nous prévenir avant d'en parler à vos camarades de travail »...

Ces toutes petites concessions, nous les devons aux caristes de chez Renault.

Chantiers CGCT en grève

Depuis lundi 3 mars au matin, cent cinquante travailleurs des chantiers de la Compagnie Générale de Construction Téléphonique, dont le siège est à Paris (15e), sont en grève par 48 heures reconductibles. Outre des revendications ayant trait à leurs conditions de travail et à divers aménagements d'horaires, les principales revendications concernent les salaires : 200 F pour tous, minimum mensuel à 1.700 F, « à travail égal, salaire égal », donc suppression des multiples taux par catégorie et alignement sur les salaires de Paris et de Massy.

Répartis en un certain nombre de commissions dont les tâches les plus urgentes ont été de toucher les chantiers de province non en grève (déjà les chantiers de Toulouse et Marseille les ont rejoints) et d'empêcher que les demandes de travail ne parviennent à l'usine, les grévistes occupent le standard spécial où arrivent les appels de la clientèle. Comme on n'est jamais si bien servi que par soi-même, ils expliquent à chaque correspondant qu'ils sont en grève et que le travail attendra... Seul un service de sécurité, qui prend en charge les dépannages urgents (pompiers, hôpitaux, etc.) est assuré par les grévistes.

Bien sûr, la direction, à l'issue des deux premiers jours de grève, n'a pas lâché une miette, se proposent simplement d'étudier pour lundi une nouvelle grille de salaires. Les deux camps en sont à s'observer.

Il est vrai que la direction a quelques raisons d'être surprise : il y a dix-sept ans (mai 1968 mis à part) que les travailleurs des Chantiers éparpillés dans toute la France ne s'étaient organisés de la sorte pour briser leur isolement et lutter pour leurs revendications.

DÉBRAYAGES AU CENTRE DU BOUCHET (Vert-le-Petit)

Le mercredi 26 février, la direction faisait savoir qu'elle augmentait les informaticiens du Centre de Calcul de 200 F en moyenne. Par rapport au Siège ou à d'autres entreprises comparables, leurs salaires sont inférieurs ; et la direction a besoin des calculs pour mener à bien ses études.

La nouvelle, en se propageant, a créé un climat revendicatif dans l'entreprise, chacun voulant obtenir une augmentation similaire.

Vendredi, à l'appel des syndicats CGT-CFDT, 170 personnes (environ 1/3 du personnel) se réunissaient une heure en assemblée sur le temps de travail et décidaient de revendiquer 200 F pour tous.

Lundi 3 mars, nous nous réunissions de nouveau. Un délégué, mettant en évidence le peu d'efficacité des débrayages limités, rappelait que seule une lutte plus décidée pouvait nous faire obtenir satisfaction. Mais les travailleurs se ralliaient en majorité à la proposition des syndicats : débrayages d'une heure le matin, une heure le soir.

Les archivistes des assurances "Le Nord" font céder la direction

Jeudi 20 février, les quinze employés des Bertellos, service d'archivage sur machine de la plupart des dossiers, se sont mis en grève pour réclamer dix employés supplémentaires, un quart d'heure de pause matin et après-midi et une augmentation uniforme de 200 F pour tous.

Bien que deux heures après le début du mouvement la direction ait cédé sur les revendications du quart d'heure, les grévistes décidaient d'occuper les locaux.

Lundi 24, la direction proposait des augmentations variant entre 70 F et 170 F suivant la qualification et le passage de la prime mensuelle de sous-sol de 65 F à 100 F. Mais il n'était pas question d'augmenter les effectifs ; les archivistes continuèrent la grève.

La direction tenta de faire briser la grève par les cadres. Réponse : mercredi 25, 300 employés débrayaient à l'appel de la CGT, de la CFDT et des grévistes du service des Bertellos et participaient à une assemblée générale de solidarité.

L'écho rencontré par le mouvement dans les services a dû faire réfléchir nos patrons. Vendredi 28, ils cédaient sur tous les points. Finalement, les grévistes obtiennent : un allègement du travail dans le service, cinq employés supplémentaires, des augmentations de salaire variant, prime comprise, entre 170 F et 200 F ; un quart d'heure de pause matin et après-midi ; le paiement de près de 50 % des heures de grève.

Réduction des horaires à Parvex (Dijon)

A Parvex, filiale dijonnaise de la CEM, l'horaire hebdomadaire est passé depuis octobre de 41 h 30 à 40 h, puis à 36 h, puis à 32 h. Et, depuis le 3 mars, l'horaire est de 30 heures. Et, après une quinzaine de chômage à Noël, une semaine de chômage total est prévue début avril.

La direction de ce trust a décidé d'abandonner certaines fabrications de moteurs au profit d'autres, jugées plus rentables. Cela se traduit à Parvex par du chômage partiel, une baisse de certaines activités et en même temps par une augmentation des cadences sur certaines chaînes, un renforcement des pressions sur les travailleurs (la direction veut par exemple instituer un système de fiches individuelles pour contrôler à la minute près le travail de chacun).

Une pétition, lancée par la CGT, a rassemblé plus de cinq cents signatures et le 25 et le 26 février des débrayages suivis de délégations massives auprès de la direction ont eu lieu, entraînant la quasi-totalité du personnel. A chaque fois, directeur et chef du personnel, devant des dizaines d'ouvrières en colère, n'en ont pas mené large.

Pour le moment, une seule chose a été obtenue : les personnes mutées au sein de l'usine ne perdent pas d'argent sur leurs salaires. Résultat bien maigre. Aussi les travailleurs sont-ils décidés à refuser toute accélération des cadences et toutes les mesures de rentabilisation que prévoit la direction.

N LUTTE

SEMAINE PATION

ce première. Nous avons évidemment refusé de nous plier à ces injonctions qui visaient à faire cesser en partie notre occupation.

Après que nous soyons intervenus à la préfecture, à l'inspection et au ministère du Travail, le syndic commença à reculer, mais il exigeait encore que les travailleurs de la comptabilité et de la paye soient accompagnés d'une dizaine de cadres et de directeurs commerciaux (?). Nouveau refus de notre part. Et depuis le début mars, ce sont cinq employés qui, sous notre contrôle, établissent les divers dossiers et certificats.

Pour nous tous qui occupons, la preuve a donc été faite que les hommes de loi sont bien souvent à l'image de ceux qu'ils défendent et que, comme les patrons, ils n'hésitent pas à enfreindre les lois.

Débrayages à la Perrière (Brest)

Les ouvriers des chantiers et ateliers La Perrière, entreprise sous-traitante de l'Arsenal de Brest, employés sur différents chantiers, dont le carénage de « l'Orage », font tous les jours un débrayage pour défendre leurs revendications. Il s'agit pour eux d'obtenir les mêmes avantages que l'ensemble de la réparation navale brestoise.

Dès le début du mouvement, la direction a montré son mépris des travailleurs en ne proposant que 1 % d'augmentation à valoir sur des accords du mois d'avril. Cette proposition fut accompagnée d'une lettre dans laquelle le patron disait à chaque ouvrier que **« les mouvements de grève ne peuvent que nuire à notre réputation, à notre crédibilité »**. Cette pression n'a pas eu l'effet escompté.

Un comité de grève a été mis en place et les travailleurs qui participent au mouvement sont toujours plus nombreux. A l'heure où nous écrivons, le patron vient de faire des nouvelles propositions : 2 % d'augmentation à compter du 1er février dans le cadre d'un programme de rattrapage qui serait discuté en mai. Ceci, bien évidemment, à condition que les débrayages cessent immédiatement. Face à ce nouveau chantage, certains ont proposé de durcir le mouvement afin de bien montrer au patron que les travailleurs sont déterminés, ceci d'autant plus que tout le monde sait que « l'Orage » doit reprendre la mer en juin.

Pour le moment, l'assemblée du personnel a décidé à une large majorité de reconduire le mouvement sous la forme de débrayages quotidiens de deux heures cinquante.

Grève contre le rendement à Ericsson (Cergy)

« Le boni, ça ne devrait plus exister au XXe siècle, car l'esclavage est aboli ! » *Ces paroles, on les entend à l'usine Ericsson à Cergy, où toutes les ouvrières de l'usine, une centaine, sont en grève depuis le jeudi 20 février.*

La direction parle de Cergy comme d'une usine ultra-moderne, aux techniques d'avant-garde. « Pour nous, c'est le bagne, *disent les ouvrières ;* on travaille au rendement et les temps alloués sont impossibles à faire. Ce qui fait une paye de 1.450 F brut. »

Depuis l'ouverture de cette usine en avril 1974, il y a eu des débrayages tous les mois à propos des temps : rien n'y fit. La direction répondait cyniquement : « C'est une nouvelle usine, il faut essuyer les plâtres. » *Eh bien, les ouvrières ne veulent plus essuyer les plâtres et elles se révoltent. Les testeurs, une quinzaine, se sont joints au mouvement. Un comité de grève a été élu, comprenant une quinzaine de travailleurs, syndiqués ou pas. Les revendications adoptées sont :*

— Salaire garanti avec 30 % de boni ;
— 300 F pour tous ;
— Passage de P 1 à AT 1 pour les testeurs ;
— Paiement des jours de grève.

La direction a bien tenté de diviser les grévistes en satisfaisant en partie les testeurs. Mais ceux-ci ont répondu : « Nous ne rentrerons que quand les ouvrières auront satisfaction ; *on ne les lâchera pas ! »*

Lundi 3 mars, après dix jours de grève, les grévistes restaient bien décidés : « Depuis le temps qu'on débraye, ça n'a jamais rien donné ; maintenant, c'est pour de bon ! »

S. E. V. MARCHAL

(Issy-les-Moulineaux)

Cholet : l'usine Périer occupée

L'USINE Périer, qui fabriquait des fermetures pour le Bâtiment, est occupée depuis le 24 février. Les 532 employés de l'entreprise (350 à Cholet, le reste à Paris) devaient se trouver à la rue le 28 février, l'usine devant fermer ses portes. Ce n'est pas une surprise : il y a plusieurs années qu'on parle de fermetures et de rachats successifs. Cette fois-ci, elle venait d'être prise en charge par une entreprise allemande. Les syndicats n'avaient d'ailleurs pas manqué de crier au scandale.

La plupart des travailleurs attribuent cette faillite à la mauvaise gestion plus qu'à la crise actuelle. En réalité, comme d'autres le pensent, leur usine est « démodée », on y pratique une sorte d'artisanat à grande échelle. Si l'usine se remettait à tourner, beaucoup pensent qu'il y aurait quand même des licenciements.

Un « comité d'action » existe, animé par les syndicats CGT et CFDT de l'entreprise. La majorité des travailleurs y viennent surtout pour se renseigner et pour savoir comment ils vont être payés. Car l'occupation continue. Les syndicats pensent ainsi amener les pouvoirs publics à faire quelque chose.

L'atelier Moulage-Caoutchouc en grève

A la SEV, 45 travailleurs de l'atelier Moulage-Caoutchouc sont en grève totale avec occupation depuis le 25 février. De jour comme de nuit, ils ont occupé, pour empêcher que la direction fasse démonter les moules. Ils ont engagé la grève pour 200 F pour tous par mois, l'intégration des primes dans le salaire, l'amélioration des conditions de travail et le paiement au maxi sur tous les postes, une baisse des cadences et l'amélioration des conditions de travail ainsi que le paiement des heures de grève.

Au bout de deux jours, la direction accordait des augmentations de primes allant de 33 à 73 centimes de l'heure et certaines améliorations des conditions de travail : extension de la protection des presses par écran d'amiante, des gants de protection plus adaptés aux travaux, isolement par cloison de la zone la plus poussiéreuse de l'atelier, peinture sur les baies très exposées au soleil. A cela s'ajoutait le paiement de dix heures de grève.

Mais les grévistes unanimes ont estimé ces propositions insuffisantes et ont continué la grève.

Le 4 mars, la direction lâchait encore du lest et accordait 12 centimes de plus, mais le soir, juste après la sortie du travail, elle tentait une manœuvre d'intimidation. Des directeurs et des chefs ont amené un huissier qui a constaté ce que la direction appelle une **« entrave à la liberté du travail »**.

Mais mercredi, les grévistes étaient toujours aussi décidés.

Conditions de travail inacceptables

L'atelier du moulage à la SEV-Marchal d'Issy-les-Moulineaux est un des pires de l'usine. C'est un atelier de presses à chaud pour le caoutchouc et la bakélite. Le travail devant ces presses est extrêmement pénible à cause de la chaleur qu'elles dégagent — 250 degrés de chaleur rayonnée directement en plein visage. La manipulation des presses et du caoutchouc à la main, même avec des gants, cause fréquemment des brûlures sans compter les projections d'huile chaude. Et ce d'autant plus que le travail se fait aux cadences. Certains ouvriers travaillent même sur deux presses à la fois !

Et tout ce travail forcené est effectué dans un atelier sombre, au milieu d'un air irrespirable, malodorant, à cause du caoutchouc et des poussières dégagées en abondance par des machines qui sortent la matière brute pour la bakélite.

DANS LES ENTREPRISES

SNECMA (Corbeil)

CÉSAR
L'ESPION ÉLECTRONIQUE

UNE partie de l'usine SNECMA de Gennevilliers ayant fait grève cinq semaines en septembre - octobre 1973 pour réclamer la suppression du travail au rendement, la direction générale de la SNECMA avait alors annoncé qu'elle allait se pencher sur la question du boni. Et finalement, en guise de suppression du boni, on nous propose... CESAR. Lisez : Collecte Efficace et Sûre de l'Activité Réalisée, petit surnom d'un important système d'ordinateurs qui doit être mis en place dans les différentes usines de la société.

L'idée-clef du système CESAR c'est le contrôle et la répartition « scientifique » — par ordinateur — des bons de travail.

Il y aura un peu partout dans l'usine dès « terminaux » reliés à l'ordinateur central. Pour commencer un travail il faudra introduire successivement dans un terminal son bon de travail, son badge d'identité et le badge de la machine sur laquelle on travaille.

Si les temps sont dépassés, l'ordinateur demandera aussitôt à la maîtrise de préciser si le retard tient à une cause technique ou au mauvais travail de l'ouvrier.

En plus de la production elle-même, CESAR contrôlera tous les déplacements. Les pendules de pointage sont remplacées par des « terminaux ». L'ordinateur connaît donc toutes les absences, tous les retards, et, chaque jour, un « état » par atelier sera édité une demi-heure après la reprise du travail.

Pour ressortir de l'usine il faudra repointer son badge à des « tourniquets » qui ferment le passage ! A l'intérieur de l'usine, même chose : pour aller à une visite médicale, aux douches ou pour tout autre déplacement, il faudra informer l'ordinateur.

Bref, CESAR, c'est l'espionnage des travailleurs mis à l'heure électronique.

Reste que rien n'est joué. Car dès l'apparition à l'usine de Corbeil d'un premier « terminal », trois cents travailleurs ont débrayé et manifesté dans une chaude ambiance.

Correspondant L.O

CHAMPEX (Tours)

SALAUDS DE DROIT DIVIN

CHAMPEX est une conserverie de champignons qui emploie 135 personnes dont 127 femmes, essentiellement portugaises.

Cette entreprise est connue depuis longtemps comme étant de celles où les conditions de travail sont les plus inhumaines : les femmes y travaillent les pieds dans l'eau, dans la buée de l'auto-cuiseur, la chaleur et le bruit.

Depuis décembre, il arrivait fréquemment que la direction renvoie les ouvrières de la Peluche (environ 60 femmes) chez elles vers 10 heures (elles embauchent à 7 heures) sous prétexte d'un manque de travail, et leur demande de revenir l'après-midi.

C'est ce qui s'est passé le 19 février. Mais ce jour-là, les ouvrières refusèrent et restèrent sur place, demandant des comptes sur la façon dont leur seraient payées ces heures. Et elles refusèrent la proposition de la direction de récupérer les heures perdues en mars-avril.

C'est au cours d'une deuxième entrevue entre délégués et direction que Lainé, le directeur de l'usine, frappa une déléguée d'une cinquantaine d'années, la jetant à terre. Une fois à terre, cette femme fut rouée de coups de pied par Guilbaud, fils du patron du groupe. Ces deux sinistres individus enfermèrent ensuite la déléguée dans un bureau, et appelèrent la police, prétendant avoir été agressés.

La déléguée ainsi molestée s'en sortira avec un premier arrêt de travail de neuf jours, prolongé ensuite de quinze jours. Quant aux deux brutes, aux dernières nouvelles ils sont toujours en très bonne santé.

Mais l'affaire n'en restera pas là. D'ores et déjà la déléguée a porté plainte pour coups et blessures et la CFDT s'est portée partie civile.

Paul LEGENDRE.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Jeudi 27 février : Un membre de l'équipage du caboteur « Pégase » meurt brûlé vif, coincé dans sa cabine en flammes. L'incendie avait éclaté au niveau des machines.

⁂

A la Société Centrale de Banque : un caissier trouve la mort pour la défense des intérêts de ses patrons.

Samedi 1er mars : Un ouvrier d'une cokerie, père de sept enfants, a été happé par une pelle mécanique et broyé entre ses mâchoires avant d'être rejeté sur un tas de charbon.

Lundi 3 mars : Deux ouvriers sont morts et trois autres ont été blessés à la fonderie Sacilor de Hayange (Moselle) par des projections de fonte en fusion déversée trop brutalement dans les lingotières en raison de mécanismes défectueux.

⁂

Un ouvrier qui travaillait sur un chantier de démolition d'un immeuble, à Paris, a fait une chute du quatrième étage et a été grièvement blessé.

Rhône-Poulenc

Vitry : 4 jours au PMO 26

A l'atelier PMO 26, on trouve tous les poisons de la chimie : benzène, toluène, chloroforme, soude, méthanol...

Lundi 24 février, à 7 h 30, un contremaître trouve un ouvrier évanoui : il chargeait seul du cyanure. Depuis combien de temps est-il par terre ? Au moins depuis un quart d'heure, mais peut-être bien plus. A l'hôpital on s'apercevra qu'il est tombé dans la soude (heureusement diluée). Sa jambe est brûlée. Il a un œil atteint.

Mardi matin, au même poste que la veille, mais cette fois au 1er étage, un autre travailleur est pris de malaise. Sentant qu'il va s'évanouir, il a le temps de sortir à l'air libre.

Mardi après-midi, pendant la visite de sécurité qui enquête sur le poste au cyanure, un énorme morceau de ferraille tombe du 3e étage, dans une allée au rez-de-chaussée. Dans cet atelier, pour ne pas perdre de temps, il faut faire les réparations pendant qu'on travaille autour et en dessous.

Mercredi est une journée calme, si ce n'est une pluie de soude qui tombe au 2e étage : juste au-dessus on remplit les pipes de soude ; comme on ne voit pas à quel moment elles sont pleines, évidemment ça « dégueule ».

Lorsque les délégués interviennent auprès du chef de service, il répond : *« si on vous écoutait, il faudrait raser le bâtiment et en construire un autre ».*

Ce serait peut-être mieux que d'attendre qu'il s'écroule !

On conditionne l'acide sulfurique à la main

A Rhône-Poulenc (annexe Vitry-Nord), on conditionne encore l'acide sulfurique à la main, alors qu'il pourrait l'être automatiquement sans problèmes majeurs.

Bilan du 25 février 1975 : deux ouvrières brûlées en secourant une camarade qui avait eu son tablier recouvert d'acide et qui risquait la mort, l'une a été brûlée au bras et l'autre à la jambe.

Cette fois-ci le pire n'a pas eu lieu, mais la prochaine fois ?

DOMEC (Bordeaux) :

Le patron se venge

Vendredi 28 février, la direction a licencié sur-le-champ deux travailleurs de l'atelier Thermédoc. Le motif invoqué est mince : ils auraient laissé du verre sur leur machine après son nettoyage. Mais du verre tout le monde en laisse ! En fait, le patron avait décidé de se débarrasser de deux ouvriers combatifs.

Depuis l'échec de la grève d'un mois que les ouvriers de Thermédoc avait menée à la rentrée, le patron a tout mis en œuvre pour « remettre en ordre » Thermédoc.

Découragement et inquiétude, il a fallu au patron, pour établir le climat, quatre mois et l'utilisation de tous les moyens : quinze jours de chômage technique, incitation au mouchardage, atteinte aux libertés syndicales. Dernièrement, c'est au droit de grève que le patron s'est attaqué en envoyant un avertissement à tous les travailleurs qui avaient débrayé en solidarité avec un de leurs camarades mis à pied.

En quinze jours, il n'y a pas eu moins de quinze avertissements, une mise à pied et deux licenciements. Près d'un tiers des ouvriers de l'atelier ont reçu une sanction pendant cette période. Et c'est le moment qu'a choisi le responsable syndical CGT de l'usine, en prenant prétexte de l'activité des révolutionnaires dans l'atelier, pour dire : « Thermédoc, je ne m'en occupe plus. »

Correspondant L.O.

courrier

Nous avons reçu un long texte des sections CFDT de l'IEMVT (l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des pays Tropicaux de Maison-Alfort) et du GERDAT. Nous en extrayons le passage suivant :

« ...Technicien de laboratoire à l'IEMVT, Giret a exercé dans cet institut les fonctions de délégué du personnel et de membre de la commission administrative paritaire.

A peine désigné comme délégué syndical CFDT, il est muté au Togo, ce qui ne l'empêche pas de rester actif.

Pour des raisons d'ordre pratique, il est remplacé dans ses fonctions par une militante du siège. Etant donné l'évolution des structures du GERDAT et la nécessité d'organiser des liaisons serrées avec le personnel expatrié au moment où se négocie la Convention collective, Giret est de nouveau désigné comme délégué syndical à l'IEMVT. Cette désignation n'a pas plu à la direction de l'IEMVT qui a profité de la fin de l'opération Togo pour essayer de le licencier au mépris de la loi. A noter que notre camarade avait participé à deux séances de négociation au GERDAT.

Le licenciement d'un délégué syndical dans nos instituts, cela ne s'était jamais vu, maintenant c'est fait, le GERDAT se met à la page...

Notre attitude est claire :

NOUS EXIGEONS LA REINTEGRATION IMMEDIATE DE GIRET...

Salutations fraternelles.

Des travailleurs soucieux du respect des droits syndicaux.

PONT-DE-CLAIX :

La sécurité, c'est une atteinte à la propriété

Au moment même où le patronat tente de se présenter comme le champion de la lutte contre les accidents du travail, les patrons de l'ex-usine Rhône-Progil (devenue maintenant Rhône-Poulenc), à Pont-de-Claix dans l'Isère, montrent qu'ils ont une optique toute personnelle du problème...

L'histoire remonte à octobre 1973. La direction avait alors infligé un blâme et quatre jours de mise à pied à un délégué syndical FO, membre du Comité Hygiène et Sécurité, parce qu'il était allé « sans autorisation » à l'infirmerie s'inquiéter des blessures d'un travailleur.

Puis, nouveau blâme et sept jours de mise à pied supplémentaires pour avoir affiché dans les panneaux syndicaux deux pages d'une revue de sécurité, circulant dans l'usine, dénonçant les propriétés cancérigènes d'un produit chimique manipulé par dizaines de tonnes dans un atelier.

Le tribunal des Prud'hommes avait dans un premier temps condamné Progil, pour « abus d'autorité », à lui payer les onze jours de mise à pied et à retirer les deux blâmes.

Progil fit appel. Dans sa plaidoirie, l'avocat de la direction fit état du caractère « gauchiste, irresponsable et provocateur » du syndicat FO de Progil. Il fit même un historique de l'exclusion de ses militants les plus en vue, par la CGT, en 1973.

Les juges de la cour d'appel ont finalement coupé la poire en deux : condamnation de Progil à annuler le premier blâme et à payer les jours de mise à pied, mais justification de la deuxième sanction. Car pour les juges, afficher deux pages d'une revue de sécurité était une... « atteinte à la propriété privée ». **Selon eux, la revue a été volée ! C'est simple, il suffisait d'y penser.**

ERICSSON (Colombes) :

Enigme à la cantine Borel : c'est vert et ça disparaît. Qu'est-ce que c'est ?

A l'occasion d'une visite surprise aux frigos nous avons trouvé du rôti de porc d'une couleur tout à fait étonnante : il était vert ! Nous avons fait constater par M. Raisin, le gérant « Borel » de la cantine, et par M. Buttin, président du Comité d'Hygiène et Sécurité, que la viande était douteuse. Nous avons aussitôt alerté l'inspecteur départemental de l'hygiène ; il est venu le lendemain pour faire des prélèvements et analyser la viande. Mais surprise ! Les rôtis avaient disparu !... Et le gérant faisait l'ignorant : *« Les rôtis ? Quels rôtis ? »* Le président du CHS, lui, en est resté muet !

On a peut-être voulu nous faire croire que les moisissures et les bestioles avaient complètement fini de manger leur portion de viande, ou mieux qu'elles leur avaient donné des ailes ? Depuis, le porc Borel court toujours !

livres

LE GUICHET

Un bureau d'aide sociale en accusation - Anne-Marie VRY

L'AUTEUR, qui a été employée quelques mois comme « agent intermittent » dans un bureau d'aide sociale de Paris, est une femme cultivée qu'aucune nécessité économique ne pousse à gagner sa vie mais qui veut être utile. Sa façon de raconter son engagement est déjà tout un programme : Madame Vry est ulcérée d'avoir à passer l'examen d'entrée qui correspond au certificat d'études, parce que l'employée qui lui demande son niveau d'études ignore ce qu'est l'Ecole du Louvre (une école qui prépare les conservateurs de Musée à exercer leur métier... et quelques femmes riches et oisives à ne rien faire).

Le reste est à l'avenant. Dans ce petit bureau d'aide sociale où elle est affectée, elle voit avec effarement la détresse de ceux qui viennent demander un secours et la mesquinerie de ceux qui sont, comme elle, de l'autre côté du guichet. Tout paraît fou, stupide, révoltant dans cette accumulation de papiers que l'on exige du moindre demandeur pour lui octroyer cinquante francs de secours à titre exceptionnel. Mais si Anne-Marie Vry a l'âme tendre — et on la comprend — pour les miséreux, elle a la dent dure pour ses collègues. Les employés font leur travail comme des automates sans réaction, sans sentiments, parfois avec une pointe d'arrogance ou de mesquinerie.

Mais qu'est-ce qui a rendu ces employés aussi inhumains ? Leur fonction ? Leur détresse personnelle ? Leur ignorance ? Les difficultés de la vie ? La nécessité économique qui les a poussés là, derrière ce guichet où ils disposent, triste revanche, d'une once d'autorité ? Anne-Marie Vry n'a pas envie de le savoir et en tout cas de le dire. C'est une petite bourgeoise, échouée là provisoirement, dans un monde qui n'est pas le sien, avec des gens qui ne sont pas de son milieu. Elle pourrait sympathiser avec l'assistante sociale si cette dernière le voulait bien, mais les autres employées la font fuir, même quand elles lui font pitié.

Pourtant, c'est peut-être parce qu'elle débarque d'un autre monde qu'Anne-Marie Vry voit les choses avec un œil non prévenu. Elle a de l'humour, un style vif, mais elle manque, elle aussi, de générosité et de chaleur humaine, cela se voit tout de suite... Ce n'est pas l'aide sociale qu'elle met en accusation — on a l'impression, à la lire, que cela soulagerait toutes les misères si les employés n'étaient pas si mesquins — c'est elle-même qu'elle raconte et c'est finalement sans grand intérêt. Il est possible de bien mieux utiliser les 24 F que coûte ce livre.

Colette BERNARD.

Le guichet, un bureau d'aide sociale en accusation, d'Anne-Marie Vry - Albin Michel - 24 F.

UNE REEDITION :

DERRIERE LA VITRE

Robert MERLE

LE roman a été publié pour la première fois en 1970. Deux ans seulement après les événements de mai.

Derrière la vitre est l'histoire d'une journée à la fois banale et exceptionnelle, à l'université de Nanterre en mars 1968. Ce jour-là, pendant que des milliers d'étudiants vivent leur vie de tous les jours, une minorité décide d'occuper le soir la salle du Conseil pour protester contre l'arrestation de certains de leurs camarades, des discussions passionnées s'engagent, se poursuivent tard dans la nuit, on met en question la société, on décide de réformer le monde, c'est le début du mouvement du 22 mars, prologue de mai 1968.

L'auteur, dont les sympathies pour le Parti Communiste Français ne sont pas cachées, s'est projeté, sous les traits de Fremincourt, professeur sympathique proche de ses élèves, adorant discuter avec eux d'égal à égal, doué du sens de l'humour, ravi de voir les mandarins, la veille encore pontifiant avec assurance, sûrs d'eux et de leur pouvoir, bousculés au sens propre du terme et au sens figuré par leurs assistants et par leurs élèves. Il vit tout cela en spectateur bienveillant et amusé. Comment s'explique la révolte étudiante d'après lui ? C'est un moment de la révolte contre le père ; c'est le besoin des jeunes de se libérer d'une autorité oppressive qui les inhibe sur le plan sexuel et ces problèmes-là, dans le roman, tournent à l'obsession.

Partout le roman vaut mieux que les idées qu'il défend. Les personnages sont vus avec sympathie, qu'il s'agisse du jeune UEC, réfractaire à tout ça, grognant, souffrant de son isolement, de l'étudiant anarchiste découvrant l'amitié avec un jeune travailleur algérien travaillant sur le chantier, ou même de l'étudiant individualiste qui croit à ses études, veut arriver et, en attendant, se nourrit de sandwiches dus à la générosité des copains.

Avec le même humour et la même ambiguïté Merle évoque l'atmosphère de ces jours-là, la gouaille de Cohn-Bendit, à la fois démagogique et prudent, la fièvre des discours, incongrus dans cette atmosphère universitaire, pour une fois vidée de son contenu habituel.

Ceux pour qui 1968 n'est plus, aux yeux du souvenir, qu'une sympathique crise de jeunesse se retrouveront peut-être dans le roman de Merle.

Malheureusement, quelque chose d'essentiel semble vouloir être ignoré par l'auteur : que, de l'autre côté de la vitre de l'université, il y a bien réellement un monde en crise. **Solange DUPUIS.**

Derrière la vitre, **de Robert Merle - Coll. Folio n° 641.**

Dans le prochain numéro de Lutte Ouvrière, **nous consacrerons une place plus large à la lecture et en particulier à tous les livres qu'il faut avoir lus en ce début d'année.**

mots croisés

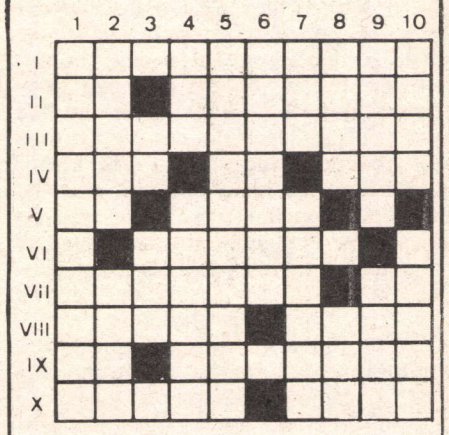

HORIZONTALEMENT. — I. On ne fait pas foin de leurs cœurs. — II. On y prenait des cargaisons de bagnards - Mutilai les organes génitaux. — III. Il ne vous demande pas de sourire quand il prend un cliché. — IV. Bout de tige - Démonstratif - Débris d'épine. — V. Vie écourtée - Elle est l'invitée d'honneur à la Bastille le vendredi soir. — VI. Hôtel de grand luxe. — VII. Plantation d'arbres - Métal précieux. — VIII. Lançât - Au Thibet, il ne rumine pas comme au Pérou. — IX. Préposition - Expulsés. — X. Plantée - Il faut éviter de la perdre, au propre comme au figuré.

VERTICALEMENT. — 1. Rastignac est leur modèle. — 2. S'il l'a fait, il n'est pas resté indifférent - C'est le plus grand des petits. — 3. Il pousse l'aiguille - Ni pollué, ni mélangé. — 4. Pas ailleurs - Mal portant. — 5. Parfumée au cacao. — 6. Perdis mon souffle. — 7. Tête d'atome - Chat sauvage du Mexique. — 8. Ça presse - On a celui de ses artères. — 9. Fait des creux et des bosses - Oublie. — 10. Possessif - Met au niveau.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	P	R	O	D	U	C	T	I	O	N
II	A	I	L	■	N	A	I	T	R	E
III	R	O	I	T	E	L	E	T	■	■
IV	L	■	V	E	■	■	■	■	A	V
V	E	M	E	R	V	E	I	L	L	E
VI	M	A	R	R	O	N	N	I	E	R
VII	E	T	A	I	S	■	E	T	A	T
VIII	N	■	I	F	■	O	R	■	S	I
IX	T	■	E	I	O	■	T	U	■	G
X	E	S	S	E	N	C	E	■	C	E

FEUILLETON

LE DERNIER CIVIL

ERNST GLAESER

copyright : éditions bernard grasset

résumé

On est en Allemagne du Sud, dans la petite ville de Siebenwasser. Le parti nazi regroupe tous les aigris et les ambitieux. Jean-Gaspard Bäuerle, fortune faite aux USA, est rentré dans sa patrie, qu'il estime devenue une démocratie ; il a acheté le domaine de Roche-Blanche ; sa fille, Irène, et le jeune Hans Diefenbach, stagiaire au domaine et encore attaché aux SA, vivent le grand amour.

L'année 1929 a vu se succéder faillites et suicides. Arrive le printemps 1930. Jean-Gaspard n'a pas perdu confiance en l'Allemagne démocratique.

Schrader fait l'addition : 9 ménages en vente forcée pour loyer non payé. Il fera surseoir à l'exécution. Il résiste, il s'oppose de toute sa bonne volonté à cette poussée des forces démoniaques. Que lui recommande la commission des finances ? Réduction des salaires et des traitements. Création d'un nouvel impôt personnel. Cela signifie 200 nouveaux adhérents pour Dern, pense Schrader. On réduit les revenus des hommes, on les jette vers l'Assistance Publique. Oh, sans doute, on fera même mesure pour tous. L'industriel Weber paiera le même pourcentage d'impôt personnel que son ouvrier Schmidt. D'ailleurs, M. Weber n'ira pas à la mer cette année. M. Weber restera chez lui dans sa villa. Schrader secoue la tête. A quelle impasse n'arrive-t-on pas dans cette époque miteuse. Au fond, on devrait commencer par le haut. Couper tous les revenus supérieurs à 10.000 marks, mais cela est contraire à la Constitution. Nous avons une liberté bizarre, pense Schrader, elle suppose l'aisance. Il met le dossier de côté. Il pense à Bäuerle. Comme il est heureux maintenant ! Les cerisiers et les amandiers fleurissent à Roche-Blanche. Les champs de légumes sont une seule et immense verdure. Schrader ouvre la fenêtre. Voici la ville bien-aimée sur laquelle tremblent les premières chaleurs. Les marronniers ont déjà leurs fleurs coniques et le ciel se tend loin au-delà du fleuve avant de s'arrondir vers l'horizon. J'irai demain à Roche-Blanche, dit Schrader. Au diable les dossiers et la commission des finances !

A ce moment, il voit un homme traverser la place en courant. « Demandez, lisez **l'Alarme !** Demandez, lisez **l'Alarme »,** crie-t-il. Il porte une chemise brune, bien entendu. C'est sans doute le journal de Dern, annoncé depuis quelque temps à grand fracas. C'est curieux comme les gens, en bas sur la place, agitent ce chiffon de papier. Comme une édition spéciale. Sommes-nous en guerre ? pense Schrader. Il revient vers son bureau et sonne l'huissier. « Cherchez-moi donc une de ces feuilles. »

— « Très bien », dit Piéfourche. Il sort.

Schrader allume un cigare. Il faut être prêt.

Madame Nelly Schrader avait fait des courses toute la matinée. Elle avait traversé le marché, flâné gaiement parmi les fleurs et les premiers légumes. C'était terrible que son jardin derrière la vieille maison patricienne eût tant d'ombre il n'y poussait que du buis et du lierre, mais on ne pouvait faire quitter cette maison à Alfred. Les dames des fabricants avaient toutes de belles villas tournées vers le soleil et des jardins en terrasses, avec de la vigne et des espaliers. Eux habitaient dans ce vieux palais maussade aux larges escaliers de pierre et aux ferronneries pompeuses. Pouah ! pense Nelly Schrader, une gentille petite maison avec des fleurs me plairait mieux. Alfred est toujours si féru de ce qui est moderne, et elle, il la laisse dans ce vénérable tombeau, mais les hommes sont ainsi, ils rêvent de ce qui est loin et ne voient pas ce qui est sous leur nez.

Nelly Schrader quitte le marché. Sa bonne Katinka marche derrière elle. Elle porte les fleurs et les légumes. Le boucher Hofmann a de belles langues de porc en devanture. Ça avec des petits pois nouveaux, pense Nelly et elle entre. Elle achète deux morceaux. C'est bizarre, M. Hofmann est si gêné. Le voilà qui sort tout à coup et c'est l'aide-boucher qui la sert. Il doit encore

(suite page 18)

cinéma

DUPONT LAJOIE

LEON LAJOIE, le triste héros du dernier film d'Yves Boisset est le patron d'un petit bistrot et il débite, derrière son comptoir, en même temps que les consommations les lieux communs les plus éculés. Il n'aime pas les jeunes aux cheveux trop longs. Les étrangers ? Il ne les aime pas non plus. Ils viennent travailler chez nous. Est-ce que nous, Français, on va travailler chez eux ? Le racisme de Léon Lajoie se fonde sur quelques solides banalités. Car Léon Lajoie est raciste, de ce racisme ordinaire, quotidien, habituel, apparemment sans conséquence, qui n'empêche pas ceux qui le pratiquent de se considérer comme des braves types.

Léon Lajoie retrouve ses relations de vacances, dans le même camping qu'il fréquente régulièrement. Camping surchargé, entre une route nationale et un chantier de construction, où la vie se déroule aussi banale et régulière que dans le bistrot de Léon Lajoie, où la monotonie est rompue par l'arrivée de jeux de plage télévisés à la Guy Lux.

Durant la première partie du film, on suit amusé les tribulations de notre héros dont les travers, les manies, les préjugés sont montrés en traits ironiques.

Puis, c'est le drame. Léon Lajoie tue une jeune fille en tentant de la violer. La lâcheté lui donne de l'imagination. Il va déposer le corps de sa victime près des baraquements de travailleurs immigrés.

LE FILM

Le mécanisme est en place qui va conduire au lynchage — en France on appelle cela une ratonnade. Ces « braves types » vont se transformer en chasseurs d'Arabes. Le racisme ordinaire, de ceux qui ne pensent jamais à mal, alimente la haine la plus bestiale, la plus meurtrière. Et un travailleur algérien va payer de sa vie le crime de Léon Lajoie.

Le scandale va être étouffé par les autorités : cela pourrait faire du tort au tourisme et n'est-ce pas prendre le risque de déclencher une vague de violence raciste dans tout le Midi de la France ?

Certains critiques ont trouvé cette seconde partie du film outrancière. Léon Lajoie, disent-ils, n'est pas le salaud intégral comme veut le montrer le film. Non, effectivement, Léon Lajoie n'est pas un salaud, c'est un sinistre imbécile. Et c'est cette imbécilité qui devient parfois criminelle, meurtrière.

En effet, Boisset nous présente une histoire fort proche de ce qu'est la réalité quotidienne, que ce soit à Marseille ou en Seine-Saint-Denis où, presque chaque semaine, des travailleurs immigrés sont agressés par des Dupont Lajoie anonymes.

Un film qu'il faut courir voir... et recommander à tous les Dupont, Durand, Duval que nous connaissons.

La fiction e
une interview

Q. — Comment t'est venue l'idée du film ?

Quand il y a eu ces ratonnades et ces meurtres racistes sur la Côte d'Azur. Je me suis dit qu'il fallait faire un film qui traite vraiment du racisme, pas sur le plan théorique, mais sur le plan pratique, le prendre à vif, et c'est pour ça que j'ai voulu le faire en milieu populaire, du moins dans cette frange très particulière que l'on appelle la majorité silencieuse et qui rassemble surtout la toute petite-bourgeoisie. Dans le film, il n'y a pas de véritables travailleurs parmi les ratonneurs. Ce sont en fait des petits commerçants, un huissier, un marchand forain. Je crois que c'est vraiment dans cette classe sociale que le racisme est le plus virulent.

Je me suis dit qu'il fallait le faire sous une forme assez dédramatisée, je veux dire en utilisant notamment toutes les armes de la comédie.

Q. — Pourquoi ?

A partir du moment où on a une démarche politique, sociale ou une idée morale à faire parvenir au grand public, il faut absolument utiliser toutes les armes du spectacle, et il est complètement aberrant à mon sens de faire un film qui soit limité, par son langage au public du quartier latin et à un certain nombre de militants et d'intellectuels convaincus.

C'est pour ça que j'ai essayé de décrire un univers qui est familier à un public populaire. J'ai essayé de les attirer dans un piège d'une certaine manière, l'humour, l'ironie, leur permettant de ne pas s'identifier au personnage. Je sais qu'on me reproche que le film est fait de telle manière que chacun puisse reconnaître son voisin et pas soi-même. Peut-être que j'ai tort, mais c'est une stratégie politique. Carmet est un acteur très sympathique au public. Si j'avais amené l'identification du spectateur avec Carmet, il aurait refusé la deuxième partie du film. Il se serait dit : **« Mais c'est pas moi. Moi qui ressemble à Carmet, jamais je ferai ça ».** Alors là il ne se dit pas : **« Je suis comme Carmet »,** il dit : **« Carmet est comme ce gars que je connais dans la rue d'à côté ».**

Q. — Quelles difficultés as-tu rencontrées pour faire ce film ?

Les difficultés, elles se résument pour l'essentiel au fric, parce que la seule censure efficace c'est la censure économique. Par exemple, pour financer **Dupont Lajoie,** malgré le succès de **L'Attentat** et de **RAS,** j'ai mis un an et demi. Des trucs sans grand intérêt, on m'en a proposé à

FEUILLETON

avoir des rhumatismes ce vieux buveur. Par ce printemps qui pince les pécheurs !

Elle descend dans la basse ville. Voilà Bringolf, très élégant. Tout le monsieur en pure laine anglaise. Si seulement on pouvait amener Alfred à ça. Comment ? Il se détourne tout à coup. Entre dans un magasin de cirages. C'est bien malpoli. Il l'a certainement vue. Tous ces acteurs ont la folie des grandeurs.

Les deux femmes traversent la place de la gare. Là-bas, dans l'appétissant magasin de Fischer, on trouve du saucisson merveilleux. Nelly adore le saucisson hongrois. C'est mauvais pour le teint, c'est vrai, mais deux fois par mois, ah ! chic !... Elle se met à trottiner. Que se passe-t-il donc ? Il y a tant de gens là sur la place à 11 heures du matin. Il n'y a cependant pas de train à cette heure. Ils ont des journaux à la main. Ils lisent, lisent sans relever la tête. Une catastrophe ?

— « Katinka, qu'est-ce qu'il crie celui-là ? Le brun là-bas. Terribles, ces jeunes gens ! ne vous laissent pas en paix... Comment, l'alarme ?... est-ce qu'il y a le feu ? » Et elle est déjà devant la chemise brune. Jolie figure de jeune garçon. « Ça fait ? » Elle prend 50 pfennings dans son porte-monnaie. Quoi ? — « Pour vous, hurla le brun, pour vous, c'est gratuit. » .

Nelly a le journal dans la main.

Nelly pousse un cri. Un tout petit cri, comme un oiseau. « Mais voyons, Madame », crie Katinka. Déjà Nelly s'enfuit. Elle court vers les taxis, comme une folle. Elle se tient le journal devant le visage. Tous les taxis ont baissé leur capote : le printemps est venu et les moineaux le crient sur tous les toits.

Un taxi s'arrête. Les gens sur la place se mettent à rire. En plein milieu de Siebenwasser, Nelly Schrader passe en taxi découvert, le journal devant son visage, voilée, à travers les méchantes rues scintillantes.

Le Premier Bourgmestre n'a plus envie de travailler. Il voudrait faire l'école buissonnière comme un lycéen. Par ce temps ! Piéfourche non plus ne vient pas. Ce gaillard-là est peut-être attablé en bas, à la cantine, à s'envoyer un pot. Si ça lui fait plaisir.

Il fait une journée splendide. Les écoles sont fermées. On oublie les verbes irréguliers de la vie.

Le Premier Bourgmestre sourit. Il se réjouit de son humeur « frivole ». Il allume un deuxième cigare et s'étend dans son fauteuil, les jambes allongées, comme s'il était sur une prairie et que le Bon Dieu tout joyeux le regardât.

— « On ne peut plus en avoir, dit Piéfourche, tout est vendu », et tout de suite il veut sortir.

— « Halte », crie Schrader, « est-ce que vous avez été au kiosque ? »

— « Epuisé », marmonne Piéfourche.

— « Pourquoi êtes-vous si pâle ? « demanda Schrader. Mais Piéfourche est déjà dehors.

Curieux, le bonhomme ; il tremblait littéralement.

Sacré printemps ! Assomme les gens. O travail bien-aimé et trois fois maudit ! Schrader reprend son dossier. Les cloches de Saint-André sonnent midi.

Schrader décroche le téléphone.

— « Docteur Kalahne », dit-il « au rapport ». Quoi, que veut dire ce chuchotement ? Parti ? En voyage ? Il y a une heure, et vous me le dites maintenant ?... vous avez sans doute le printemps dans la cervelle, jeune vierge de standard. »

— « Ah », gémit faiblement l'écouteur, et la communication est coupée.

Schrader, de son cigare, assène un grand coup sur le cendrier. Sont-ils donc tous fous ? Il décroche de nouveau.

— « L'appartement du docteur Kalahne ! » crie-t-il. Un ronronnement. Puis une voix.

— « Allô, on vous demande. »

— « Docteur Wachtel. »

— « Oui. »

— « Venez tout de suite, votre femme...

— « Quoi ! » hurle le Premier Bourgmestre.

— « Acide sulfurique », répond l'appareil.

Le même soir, le Conseil Municipal et les délégués de Siebenwasser se réunirent en Assemblée extraordinaire. Devant eux se tenait un homme brisé.

« Je ne savais rien de tout cela, dit le Premier Bourgmestre Alfred Schrader. J'ai donné la commande au magasin de nouveautés Hansa parce que son offre était la plus avantageuse. Si ma femme a acheté cette fourrure, c'est sans réfléchir et parce qu'elle n'était au courant de rien. Elle voulait me faire plaisir. Nous n'avons pas de fortune, mais elle économise régulièrement sur son argent de ménage. Elle a vu le manteau exposé au rayon des fourrures. Il était offert à tout acheteur et signalé pour 215 marks comme une occasion très favorable. Le rayon des fourrures l'a vendu avec un bénéfice de 40 %. Voici les preuves. Il a été acheté dans la vente aux enchères de la succession du maître-boulanger Stählin. »

(à suivre)

d'Yves BOISSET

t la réalité, d'Yves Boisset

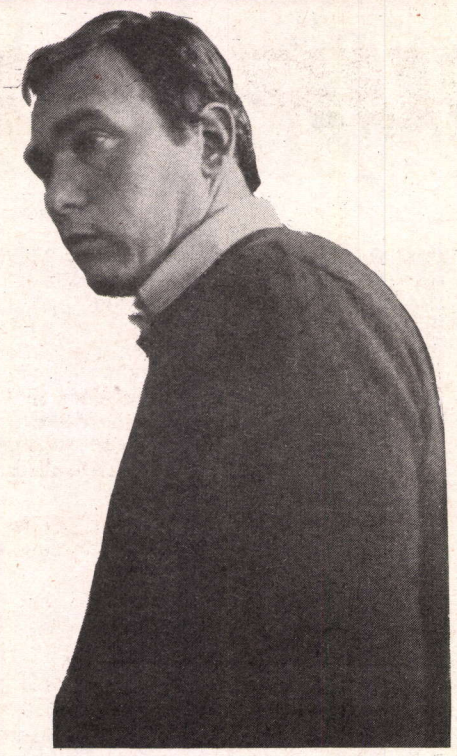

la pelle, mais pour faire ça, je ne trouvais d'argent nulle part.

Q. — Et pendant le tournage ?

On a eu toutes les difficultés possibles et imaginables au niveau du tournage, puisque dès que les gens connaissaient le sujet du film, ils refusaient absolument qu'on le tourne chez eux. On a essayé toutes les municipalités de la Côte d'Azur, on s'est fait jeter de partout. D'autre part, on a eu de très gros problèmes, qui recoupaient d'ailleurs le sujet du film, avec les Algériens qui jouaient dedans. Ils se sont fait insulter et parfois molester de manière incroyable. Ainsi le gars qui joue la victime de la ratonnade a été attaqué à la sortie de l'hôtel, vers minuit, par des voyous, à coups de bouteilles, et ils ont cru l'achever, avec deux balles de revolver à bout portant dans le ventre. Il a eu une chance inouïe, il s'en est sorti avec trois semaines et demie d'hôpital.

Q. — Et il a porté plainte ?

Oui, il avait porté plainte, alors les services de police de Toulon qui avaient enregistré sa plainte et qui avaient arrêté les agresseurs, puis les avaient relâchés, sont revenus le trouver. Ils lui ont dit : **« Vous avez eu tout à fait raison de porter plainte, ce sont des choses absolument inadmissibles, mais nous sommes obligés de vous prévenir : si vous maintenez votre plainte on sera obligé de vous faire venir à plusieurs reprises de Paris à Toulon, tout ça sera à vos frais, voyage, hôtel, etc. ; d'autre part, il vous faudra prendre un avocat à Toulon, et bien entendu nous ne pouvons pas assurer votre protection, ni votre sécurité. Ils vous ont déjà attaqué une première fois et ils pourraient bien ne pas vous rater la deuxième, si vous revenez ici ».** Alors il a eu peur, ce que je comprends très bien et il a retiré sa plainte. Moi j'ai téléphoné aux flics de Paris, et on m'a dit : **« Mais non, monsieur Boisset, ne vous méprenez pas, il m'a paru de mon devoir de dire à ce monsieur, dans son intérêt, ce que ça voulait dire de maintenir sa plainte ».** Et par-dessus le marché, tout ce que lui a dit le flic est vrai. C'est vrai qu'il aurait été obligé de prendre un avocat à Toulon, de le payer, et que s'il lui était arrivé un mauvais coup, ils auraient dit à sa famille : **« On l'avait prévenu ».**

Q. — Tu as eu d'autres difficultés à ce niveau-là pendant le tournage ?

Je crois qu'on n'imagine pas, ici à Paris, ce qu'est la vie quotidienne dans le Midi. Les humiliations, les vexations petites ou grosses que les Algériens ont eu à essuyer pendant le tournage, c'est absolument incroyable. Au restaurant, on arrivait, toute l'équipe du film, une trentaine, et les types du restaurant disaient : **« Ces cinq là pas question, ici c'est pas un restaurant à bicots »,** textuellement, devant eux. Alors on disait : **« Vous savez que c'est illégal, on va déposer une plainte à la police ».** C'est comme ça qu'on a réussi à les imposer. Les Algériens mangent. Ils avaient posé leur veste sur leur chaise, eh bien, leur veste à eux, et à eux seuls, étaient pleines de trous de cigarettes, et l'un dans les poches de son veston, il avait les poches pleines de merde. Et ce qui est effarant, c'est la haine, la haine stupide, irraisonnée, bestiale au sens originel du terme qu'on a pu voir là-bas. Ces cinq gars sont tous des travailleurs. Il y en a un qui est employé, il y en a un qui est gardien de nuit, le troisième est monteur en téléphone, le quatrième est chef d'équipe dans le bâtiment, et il y en a un qui est écrivain et metteur en scène algérien, celui qui joue le frère de la victime. Les autres vivent dans la région parisienne, et ils m'ont tous dit qu'ils avaient été sidérés en arrivant dans le Midi, d'avoir eu à souffrir à ce point des humiliations.

Un autre exemple, dans la scène de la ratonnade dans le baraquement Z avait eu sa chemise déchirée. Comme on était une équipe assez réduite, nous avons envoyé Z s'acheter lui-même une autre chemise et le gars qui l'avait achetée lui dit : **« Je l'ai achetée dans tel magasin ».** Il arrive dans le magasin, une chemiserie assez luxueuse à Fréjus. Les gens du magasin ne lui ont même pas laissé le temps de s'expliquer. Ils l'ont attrapé, l'ont jeté sur le trottoir, lui disant : **« Les bicots, c'est pas là, c'est dans la vieille rue que ça s'habille ».** Des trucs comme ça, il y en a eu tous les jours. Et le film a bénéficié de ce climat parce qu'on vivait tous les jours dans ce climat de haine mesquine et tout simplement de ratonnade.

D'ailleurs je n'ai absolument rien retouché au camping. Je l'ai filmé comme il était, je n'avais d'ailleurs pas les moyens de louer 200 caravanes pour faire ces images-là. Et les gens du camping étaient très gentils, très serviables, très aimables. Mais vraiment le film est une édulcoration par rapport à la réalité. Par exemple pour les scènes de la préparation de la ratonnade, c'était des vrais campeurs, qui étaient là, et auxque's j'ai expliqué la situation. Et il est arrivé un fait absolument sidérant, c'est que j'ai dit aux gens : **« Dans le film, il y a une fille qui a été violée et tuée, et les gens du campong pensent que ce sont les Arabes qui travaillent sur le chantier d'à côté, mais en réalité, c'est un type du camping ».** Eh bien je disais ça pour leur expliquer la situation, et les gens me répondaient : **« Oh alors, vous savez avec ces gens-là, vous dites que c'est un type du camping, mais c'est pas sûr du tout, parce que ils en sont bien capables ».**

— **« Mais c'est le sujet du film ».**

— **« Ah oui, mais vous pouvez me dire n'importe quoi, je suis sûr que c'est les Arabes. ».**

Ça allait tellement loin dans leur détermination raciste que même à l'intérieur d'une fiction, ils ne voulaient pas admettre la possibilité que ce soit un gars du camping. Et dans ce climat, l'équipe du film qui était avec les campeurs, quand les campeurs tenaient ces propos-là, eh bien, l'équipe du film qui était supposée être composée de gens de gauche, par lâcheté plus que par autre chose, riait avec les autres des plaisanteries à caractère raciste. Parce que c'est vrai que quand il y a dix personnes qui font une blague, il faut un certain courage pour dire : **« Moi, je m'excuse, je ne trouve pas ça drôle » ;** c'est pas si facile. Je crois que c'est comme ça que ça commence, se dire : **« Ah, oui, après tout, c'est pas méchant, je ne vais pas avoir une histoire pour rien ».**

Q. — Et que penses-tu de l'accueil que le public fait à ton film ?

Il y a un phénomène vraiment curieux, c'est qu'il semble que le film travaille de bouche à oreille. Et les réactions, je dois dire c'est réconfortant. C'est toujours agréable quand on fait un film qui marche car un film comme ça, c'était pas gagné d'avance.

On m'a raconté un incident qui s'est passé dimanche au Caravelle. A la fin du film, il y a des gens qui ont dit : **« Bravo, c'est ce qu'il faut faire avec les racistes »,** et il y a un gars qui s'est levé et qui a dit : **« Moi, je suis raciste et c'est les bougnouls qu'il faut descendre »,** alors les gars se sont battus, police-secours, etc., ça devenait terrible. Mais l'ensemble de la salle a pris parti pour le type qui allait dans le bon sens.

GENNEVILLIERS :

Coups de feu contre des travailleurs immigrés

Le mardi 25 février, vers 19 heures, trois travailleurs immigrés (un Sénégalais et deux Algériens) ont été agressés à coups de feu alors qu'ils se rendaient à des cours du soir. L'un a été atteint à la cuisse, le deuxième près de l'œil et le troisième, le plus sérieusement touché, près du bulbe rachidien.

Les faits se sont produits à proximité du foyer où logeaient ces travailleurs. Les trois victimes n'étaient pas ensemble. La police ne considère pas cela comme un attentat raciste, pour elle il s'agit d'un règlement de comptes.

Celui lui permet de ne pas se fatiguer à courir après l'assassin.

NICE :

Un travailleur algérien grièvement blessé par un inconnu

Le lundi 3 mars, un travailleur algérien, manœuvre dans une entreprise de travaux publics, venait de descendre dans la cour du foyer où il habite, avenue Saint-Lambert à Nice en compagnie d'une vingtaine d'autres travailleurs immigrés.

Alors qu'il sortait les poubelles devant le portail d'entrée du foyer, un inconnu de type européen, selon les premiers témoignages, surgit à cyclomoteur et tira un coup de révolver sur M. Ben Hammoun qui a été très grièvement blessé à la tête.

télévision

Dimanche 9 mars

TF1
13 h 20 - **Le petit rapporteur,** de Jacques Martin.

A Lutte Ouvrière, nous avons ce qu'on pourrait appeler de la partialité, mais ce n'est pourtant pas à cause de celle-ci que nous prenons un plaisir régulier, et régulièrement renouvelé, à ce « Petit rapporteur ».

Certains disent que c'est un pastiche de journal télévisé. Pastiche, sûrement pas ! Aucun rapport, même lointain, entre les mornes journaux télévisés et ces reportages, féroces et tendres à la fois, faits par une équipe en grande partie composée d'exclus.

Le petit rapporteur, justement parce qu'il ne sème pas d'illusions, se termine toujours par cette formule : « A dimanche prochain, peut-être ! ».

Alors, tant qu'il est là : ne le manquez pas !

Nota. — Vous pouvez aussi aller voir Jacques Martin au Théâtre des Variétés.

20 h 35 - Film.

Marie-Octobre, de Julien Duvivier, avec Danièle Darrieux, Bernard Blier, Lino Ventura, Paul Meurisse, Serge Reggiani.

Les survivants d'un réseau de résistance se retrouvent quinze ans après. Ils apprennent qu'il y a parmi eux le traître qui avait vendu le réseau. Suspense dont le mécanisme est classique et l'intérêt moyen.

Lundi 10 mars

TF1
20 h 35 - **La machine à explorer le temps,** de Georges Pal avec Rod Taylor.

Film d'anticipation suivi d'un débat sur le temps physique, le temps biologique, le temps psychologique par divers universitaires.

A2
20 h 35 - Dramatique.

N'oubliez pas que nous nous aimons, d'après le roman de J. Cayrol avec Jean-Pierre Aumont, Gaby Sylvia. Un père industriel découvre que sa fille dont il ne s'occupe guère vit avec un garçon. Thème classique dont le théâtre fait grande consommation.

Mardi 11 mars

FR3
20 h - La vie sauvage.

Otaries, morses et éléphants de mer.

20 h 30 - Western.

Will Penny le solitaire. Film de Tom Gries, western original en ce sens que le héros n'est pas un superman mais au contraire un homme fatigué, usé par la vie de l'Ouest.

TF1
20 h 35 - Les animaux du monde.

Les crocodiles.

A2
20 h 35 - Les dossiers de l'écran.

Film : **La bataille pour Berlin.** Film soviétique de Youri Ozerov puis débat sur « La fin du Troisième Reich » qui réunira une brochette de généraux d'état-major américains, allemands et russes.

Mercredi 12 mars

FR3
20 h 30 - Film.

Les grands noms de l'histoire du cinéma : cycle Ingrid Bergman. **Hantise,** de Georges Cukor. Suspense policier dans le Londres de 1870 : un assassin et voleur revient sur les lieux de son crime... avec sa femme.

Jeudi 13 mars

TF1
21 h 20 - Magazine de reportage.

Satellite. Portrait de Michel Jobert. Va-t-il se vexer du titre de l'émission ? En principe, il est prévu aussi un reportage sur le Moyen-Orient.

FR3
20 h 30 - Film.

Liaisons secrètes, de Richard Quine avec Kirk Douglas, Kim Novak. Referont, ne referont pas leur vie ? C'est conventionnel mais, paraît-il, émouvant.

Vendredi 14 mars

A2
21 h 40 - Apostrophes.

Qu'est-ce que l'esprit militaire ? Avec la participation du général Buis, partisan acharné de la force de dissuasion nucléaire, de Pierre Sergent, capitaine OAS, de Bernard Clavel, Charles Hernu, spécialiste des questions militaires du Parti Socialiste, Bigeard et Georges Brassens, perdu là. Et tout ce monde autour de Bernard Pivot, le bien nommé.

22 h 50 - Ciné-Club.

Laura, un film d'Otto Preminger. Policier, par un spécialiste !

sélection de la semaine

ISRAEL : les Palestiniens ont montré qu'ils n'accepteront pas qu'on négocie derrière leur dos

L'opération menée à Tel Aviv, par un commando palestinien, dans la nuit du 5 au 6 mars, la première action de cette ampleur se déroulant dans la capitale israélienne, a eu des répercussions psychologiques importantes. Militairement, elle ne prouve pas que les organisations palestiniennes soient aujourd'hui en mesure de porter la guerre, quand il leur plaira, sur le territoire israélien. Mais politiquement, elle est — à la veille de l'arrivée de Kissinger au Moyen-Orient — la preuve que ces organisations n'entendent pas laisser Israël, l'impérialisme américain et les Etats arabes négocier derrière leur dos.

Ce n'est certes pas un problème nouveau au Moyen-Orient. Depuis le Septembre Noir de 1970, les divergences d'intérêt entre les Etats arabes et les Palestiniens sont apparues au grand jour. Et tous les projets de prétendues solutions, proposés par la suite par les uns ou les autres, oubliaient simplement de tenir compte de l'avis du peuple palestinien et des organisations qu'il s'est données.

Cela n'a certes pas empêché Israël et l'Egypte de parvenir, grâce aux bons offices américains, à un premier accord sur l'évacuation de la rive orientale du canal de Suez il y a quelques mois. Et Kissinger amène peut-être dans ses bagages de quoi convaincre Egyptiens et Israéliens de faire un nouveau pas sur la voie d'un règlement partiel.

Mais le raid de Tel Aviv prouve que dans les camps de réfugiés palestiniens, des hommes qui n'ont connu depuis leur naissance que cette vie misérable sont prêts à la donner, simplement pour prouver que leur peuple ne s'avoue pas battu et se bat toujours. Et, tant qu'il n'aura pas vu satisfaire ses légitimes revendications, il n'y aura pas de paix durable possible au Moyen-Orient.

Pinelli : une mort "au-dessus de tout soupçon"

Le 12 décembre 1969 avait lieu à Milan un sanglant attentat à la bombe perpétré par l'extrême-droite. La police essaya de mettre le crime sur le dos des anarchistes. L'un d'eux, Giuseppe Pinelli, fut arrêté trois jours après l'attentat et interrogé. Au terme d'un de ces interrogatoires, Pinelli « fit une chute mortelle d'une fenêtre de la préfecture de police ».

La femme de Pinelli, de nombreux militants et organisations de gauche et d'extrême-gauche mirent en doute la version policière et parlèrent d'assassinat. Plainte a été déposée. Elle a suivi son cours pendant... cinq ans ! Le magistrat chargé de l'enquête vient de faire connaître ses conclusions : il estime que le commissaire et les policiers qui ont mené l'interrogatoire sont tous innocents et demande au juge d'instruction de prononcer un non-lieu à leur égard.

Ainsi est officiellement fermé un dossier qui n'avait jamais vraiment été ouvert !

L'affaire Lorenz : la violence cède à la violence

Les anarchistes allemands qui ont enlevé Peter Lorenz, dirigeant du parti de droite CDU, pour exiger la libération de leurs camarades emprisonnés, ont obtenu satisfaction.

Pourtant, jusqu'alors, aussi bien en Allemagne qu'à l'étranger, les protestations avaient été nombreuses contre les conditions de détention des prisonniers politiques anarchistes : cellules aux murs blancs éclairées jour et nuit, tout un système destiné à leur faire perdre la notion de l'espace et du temps afin de briser moralement et physiquement les prisonniers. Mais ces protestations étaient restées sans effet.

L'action d'un commando a réussi, là où les protestations internationales n'avaient rien fait. A la violence institutionnalisée, officielle, légale, il a fallu opposer une autre violence.

Certes, nous ne pensons pas que l'action de quelques individus puisse être en quoi que ce soit efficace pour changer l'ordre social. Les auteurs de l'enlèvement peuvent être arrêtés à leur tour. Mais, aussi limitée qu'elle soit, cette action démontre que ce système fondé sur la violence ne cède que devant la violence.

AMIS LECTEURS

Nous faisons, à notre mesure, un gros effort pour faire de la publicité (radio et affiches) par faire lire Lutte Ouvrière **et pour qu'il soit en vente dans le maximum de kiosques et de librairies. Cette présence est le seul moyen de toucher tous les sympathisants et lecteurs potentiels, qui ne sont pas en contact avec des militants de** Lutte Ouvrière.

Mais trouver ces nouveaux lecteurs n'est possible que si Lutte Ouvrière **est exposée et visible parmi les autres publications. Cela dépend évidemment des libraires et des vendeurs de journaux.**

Nous voulons remercier ici ceux d'entre eux qui — sans qu'il s'agisse bien sûr du moindre engagement politique de leur part — ont la gentillesse de le faire.

Et nous demandons à tous nos lecteurs, quelle que soit la façon dont ils se procurent eux-mêmes Lutte Ouvrière, **de réserver leurs achats de journaux divers ou de livres, et ils sont généralement importants, à ces vendeurs de journaux qui exposent** Lutte Ouvrière... **et si possible de le leur faire savoir.**

Ce sera un encouragement à la diffusion de la presse d'opinion de gauche en général et de Lutte Ouvrière **en particulier.**

D'avance, merci !

Mise à sac des locaux de RÉVOLUTION

Le 5 mars, un commando d'extrême-droite a saccagé le local du journal Révolution ! **et molesté une personne qui s'y trouvait.** « Nous détruirons, un par un s'il le faut, les sanctuaires de l'antimilitarisme » **a proclamé le Groupe d'Intervention Nationaliste qui revendique l'agression. Un langage et des méthodes résolument fascistes.**

Il n'est pas question de lui permettre de tels actes, ni une telle forfanterie. La solidarité des révolutionnaires est totale sur ce point.

Ethiopie: La réforme est décidée. Sera-t-elle appliquée ?

APRES des mois de tergiversations sur la question de la terre, le Comité militaire qui détient le pouvoir en Ethiopie aurait décidé le 4 mars une réforme agraire radicale : la propriété privée de la terre supprimée sans compensation. Les terres seraient partagées en lots par l'Etat et attribuées à tous ceux qui la cultiveront personnellement. Toutes les dettes des fermiers seraient annulées. Certaines grandes propriétés seront exploitées collectivement sous forme de fermes d'Etat et de coopératives.

Les mesures décidées impliqueraient un bouleversement considérable dans les campagnes où, jusqu'ici, les rapports féodaux prédominaient. Mais cette réforme agraire ne serait pas la première qui, décidée, ne serait pas appliquée. Haïlé Sélassié, le Négus, avait déjà un projet qui, même en étant beaucoup plus modéré, était resté lettre morte.

Et le Comité militaire est-il décidé à faire appliquer ses décisions ? Jusqu'ici il a témoigné d'une méfiance profonde vis-à-vis de toute participation populaire, même si celle-là lui était favorable.

Mais les bouleversements introduits par cette réforme agraire lèseraient suffisamment d'intérêts pour qu'il ne soit pas possible de les imposer par de simples mesures d'en haut.

Il n'y aura pas de changements dans les rapports sociaux des campagnes éthiopiennes sans la participation de la paysannerie elle-même. Il n'est pas dit que le Comité militaire voudra faire appel à cette participation, ni que cela lui soit possible.

Deux mille jeunes dans les rues de Toulouse

Toulouse, le 6 mars 1975 : plus de 2.000 jeunes ont manifesté cet après-midi dans les rues de Toulouse pour protester contre la réforme Haby. Aux élèves de lycées et CET en grève depuis le début de la semaine se sont joints des centaines de jeunes venus de presque tous les lycées et CET de la ville.

Partis à 15 heures de la place du Capitole, les manifestants ont parcouru durant deux heures les principales artères de la ville, en passant par le rectorat. Le défilé était ouvert par un important cortège de 600 collégiens environ, en tête desquels se trouvait le comité de grève de Saint-Exupéry, CET où les collégiens ont mené une grève victorieuse la semaine dernière. Tout au long du parcours, les jeunes lançaient des slogans désormais traditionnels: « Chaud, chaud, chaud, le printemps sera chaud » ; « Haby, salaud, le peuple aura ta peau »...

Correspondant L.O.

Victoire au CET Saint-Exupéry

Après une semaine de grève, les élèves du CET Saint-Exupéry de Toulouse viennent de remporter une victoire : 5 millions ont été alloués par le rectorat pour la réfection des locaux ; les brimades, les colles du samedi après-midi ont été supprimées ; les élèves ont aussi obtenu la liberté d'expression et de réunion à l'intérieur du CET.

Si le rectorat a cédé, cela vient du fait que les élèves de Saint-Exupéry ont fait parler d'eux. Ils ont élu un comité de grève et ont pris leur grève en main : manifestations au rectorat, dans les autres CET, à **La Dépêche** (le journal local), organisation de différentes commissions : propagande, relation avec les professeurs, les parents...

Le rectorat a donc envoyé des mandataires à Saint-Exupéry, où ils ont rencontré des représentants du comité de grève. Un calendrier pour la réalisation des différentes améliorations a été établi et une commission d'élèves a été élue pour en surveiller l'application.

Le lundi 3 mars, forts d'avoir mené et organisé une grève victorieuse, les élèves de Saint-Exupéry ont repris les cours.

A Toulouse, le jour où Saint-Exupéry reprenait, deux importants lycées de la ville se mettaient en grève.

MARTINIQUE : Succès pour les travailleurs du Bâtiment

APRES trois semaines de grève totale, les travailleurs du Bâtiment de la Martinique ont repris le travail le 27 février. Ils ont obtenu satisfaction sur une partie importante de leurs revendications, celle qui concerne les salaires. Les plus bas, ceux des manœuvres passent de 5,90 F de l'heure à 7,09 F. D'autres catégories ont également été augmentées, d'un montant de l'ordre de 200 F par mois, ce qui fait environ 60 F de plus que ce que les patrons étaient prêts à céder au début de la grève. Par ailleurs, les salaires seront désormais révisés tous les trois mois, au lieu de tous les ans.

Rien n'a été obtenu par contre en ce qui concerne la garantie de l'emploi et les heures de grève n'ont pas été payées. Néanmoins les travailleurs du Bâtiment considèrent à juste titre qu'ils ont remporté une victoire.